LE DEVOIR

Vol. LXXIX — No 77 ★ Ensoleillé. Max.: 14. **Détail page B-10.** Montréal, samedi 2 avril 1988 **4 CAHIERS — $1.00**

LES JARDINS DE PARIS
VOS HÔTES GUY ET DODO
Dîner d'affaires
Cuisine Bourgeoise
Table d'hôte midi et soir
Service personnalisé
4024 STE-CATHERINE OUEST
Métro Atwater Réservations 935-3277

AUJOURD'HUI

PLEINS FEUX SUR LES MUSICIENNES

Cinquante musiciennes, comme Anne-Marie Roelofs, du groupe Canaille, venant de tous les horizons musicaux et des quatre coins de la planète investiront cinq scènes pendant cinq jours à compter du 6 avril. **Page C-1**

GILBERT TURP EN EUGÈNE SOLDAT

Décidément Neil Simon est à l'honneur à Montréal: on a droit à son *Biloxi Blues* au grand écran et à la scène (Port-Royal). C'est le comédien Gilbert Turp qui interprètera le rôle d'Eugène. **Page C-1**

ENTRE L'ART ET LA VIE BRÈVE

Ses romans nous font voir combien l'homme est en exil. Jacques Folch-Ribas se sent comme l'écrivain « pris entre l'exaltation de son art et la vie brève ». Jean Royer a rencontré l'auteur du *Silence ou le parfait bonheur.* **Page D-1**

L'ÉTAU SE RESSERRE

Les appels se sont multipliés au cours des derniers jours pour que le ministre de la Justice américain Edwin Meese remette sa démission. **Page A-5**

JOYEUSES PÂQUES !

Le DEVOIR ne sera pas publié lundi prochain mais cette absence ne saurait cependant empêcher nos lecteurs de fêter Pâques le plus joyeusement possible.

Peu avant la visite de Trudeau au Sénat, Mulroney a écrit au chef libéral

Qui dirige votre parti, monsieur Turner ?

MICHEL VASTEL

OTTAWA — Trois semaines avant la visite de Pierre Elliott Trudeau au Sénat, le premier ministre Brian Mulroney a lancé un appel personnel au chef du parti libéral, John Turner, pour qu'il mette au pas les sénateurs libéraux.

LE DEVOIR a appris qu'une lettre personnelle de Brian Mulroney, expédiée le 10 mars dernier, demande à John Turner de « faire de son mieux pour que ses collègues du Sénat ratifient rapidement la résolution constitutionnelle de 1987 ». (Le Sénat doit se prononcer avant le 23 avril prochain).

Selon une source autorisée au bureau du premier ministre, le chef du gouvernement rappelle au chef libéral « l'importance nationale » de l'Accord du lac Meech et souhaite que « le retour du Québec dans la famille constitutionnelle ne soit pas terni par un refus du Sénat » de le sanctionner.

Dans cette démarche plutôt inhabituelle, et qui survenait aussi au lendemain de la chute du gouvernement Pawley au Manitoba, Brian Mulroney rappelle à John Turner que le Québec « a dit oui à deux reprises au Canada » (en mai 1980 et en juin 1987 et, dit la lettre, « il serait plus que souhaitable que les deux chambres du Parlement adoptent la résolution constitutionnelle ».

Une source autorisée au sein du gouvernement a confié au DEVOIR que le ton de la lettre revient à demander au chef de l'opposition de « faire preuve de leadership » auprès de ses collègues du Sénat. On sait que le chef néo-démocrate est quant à lui intervenu avec succès auprès de son collègue du Manitoba, l'ancien premier ministre Howard Pawley.

Voir page A-12 : Turner

Bouchard veut refaire une vertu aux conservateurs

MANON CORNELLIER

OTTAWA — Remaniement électoral à Ottawa: le chef conservateur Brian Mulroney lance « l'opération monsieur Net » avec l'arrivée surprise de Lucien Bouchard au cabinet fédéral.

La venue de l'ambassadeur canadien à Paris au sein du conseil des ministres et du puissant comité des priorités constitue la clef de voute d'un remaniement qui a touché plus du quart de l'ancien cabinet.

Le remaniement a aussi permis à M. Mulroney de corriger les déséquilibres dans la représentation des différentes régions. La présence de Lucien Bouchard, la promotion du ministre de l'Emploi et de l'Immigration Benoit Bouchard à l'important ministère des Transports et le cumul de fonctions de Jean Charest (ministre d'État à la Jeunesse ainsi qu'à la Condition physique et au Sport amateur) renforcent celle du Québec.

La nomination de Pat Carney au conseil du Trésor augmente le poids de l'Ouest dans les dossiers économiques. De plus, l'arrivée du président du caucus Gerry Saint-Germain au poste de ministre d'État aux Transports ajoute un joueur à l'équipe de Colombie-britannique.

L'Ontario, qui perd un ministre avec le départ de David Crombie, voit par contre son influence s'accroître avec l'entrée de la ministre responsable de la Condition féminine, Mme Barbara McDougall, au cabinet restreint à titre de ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Pour sa part, Lucien Bouchard remplace David Crombie qui a démissionné mercredi de son poste de secrétaire d'État et sera effectivement le premier responsable de la concrétisation des politiques conservatrices sur l'assainissement des moeurs politiques.

Voir page A-12 : Vertu

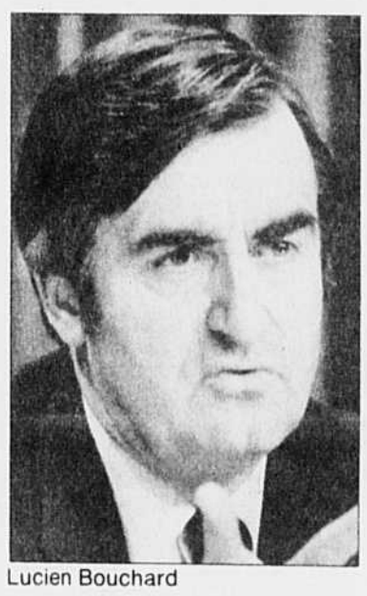

Lucien Bouchard

Photo Chantal Keyser

La marche du pardon attire la foule

Plus de 2,000 pèlerins du Vendredi saint ont participé à la marche du pardon, hier, dans les rues de Montréal, visitant plus de quatorze églises. **Informations page A-12.**

Le financier canadien paiera $ 6,5 milliards pour Federated Stores

Campeau arrache la victoire

NEW YORK (AFP) — Le groupe canadien Campeau a gagné à l'arraché sur son concurrent Macy et va finalement acheter pour $ 6,58 milliards le groupe américain de grands magasins Federated Departement Stores.

Mais Macy ne quitte pas cette bataille boursière de deux mois les mains complètement vides car Campeau doit lui céder pour $ 1,1 milliard deux divisions de Federated, aux termes de l'accord conclu hier entre les trois sociétés.

Selon un communiqué publié par Campeau dont le siège social est à Toronto, chaque actionnaire de Federated recevra $ 73.50 par action. L'offre de Campeau, soumise encore à l'obtention des financements nécessaires à sa réalisation, pourrait être prolongée jusqu'au 12 mai prochain, souligne le communiqué.

Aux termes d'une clause de sauvegarde d'un accord passé le mois dernier entre Federated et Macy, Campeau devra céder à Macy deux chaînes de grands magasins de Federated : I. Magnin, qui opère dans six États des États-Unis, et Bullock's-Wilshire, présent dans cinq États.

En outre, précise le communiqué de Campeau, Federated versera $ 60 millions à Macy pour ses dépenses liées à cette bataille boursière. Les trois firmes ont également décidé d'abandonner toute poursuite judiciaire. Federated pour sa part ne versera pas son dividende trimestriel de 37 cents.

Une source proche de Macy a affirmé que sa firme était « très satisfaite » de la conclusion de cette bataille.

Campeau, qui emploie quelque 32,000 personnes dans ses différents magasins comme Ann Taylor, Brooks Brothers, Jordan Mash, devrait conserver les principales chaînes de détail de Federated : Bloomingdale's, Lazarus et Abraham and Straus, a souligné M. Walter Loeb, un analyste de la banque d'investissement Morgan Stanley and Co.

Avant même l'annonce d'hier,

Voir page A-12 : Campeau

Guy Rivard à la loi 101

Une façade, disent les nationalistes

Mais Alliance Québec applaudit

ISABELLE PARÉ

Alliance Québec voit d'un bon oeil la nomination de Guy Rivard au poste de ministre responsable de la loi 101. Une décision qui semble démontrer que le premier ministre Bourassa a décidé de porter plus d'attention au dossier de la langue.

Le premier ministre a confié jeudi la responsabilité du dossier linguistique à M. Guy Rivard, député de Rosemont, pour délester la ministre Lise Bacon qui redevient ministre à « plein temps » des Affaires culturelles.

Âgé de 51 ans, le nouveau ministre, médecin de formation, n'a jamais pris position dans le débat linguistique mais a participé au comité mis sur pied par Mme Bacon pour reviser la loi 101.

Sans se faire d'illusions, le pré-

Voir page A-12 : Façade

Soeur Françoise Charbonneau au chevet des sidéens

« Une souffrance brutale qui a transformé ma vie »

FRANÇOISE GENEST

En 1974, laissant derrière elle un dispensaire de brousse en Afrique, Françoise Charbonneau, infirmière et religieuse de la congrégation des Soeurs hospitalières de St-Joseph, rentre au pays.

C'est à l'Hôtel-Dieu que dorénavant elle exercera ses talents d'infirmière, où elle prend son service au département réservé aux cancéreux. Un contact brutal avec la souffrance et les limites humaines... Puis il y a quelques années, une nouvelle forme de souffrance, avec à sa porte, la mort garantie et de tout nouveaux patients... es sidéens !

Une nouveauté qui ne pouvait passer inaperçue. Le sida s'étale alors à la « une » des journaux et soulève toutes les questions et toutes les craintes.

Françoise Charbonneau se souvient bien de la réunion d'information tenue à la hâte à 8 h du matin avant le service, où les médecins s'empressaient de rassurer un personnel inquiet.

Voir page A-12 : Souffrance

Françoise Charbonneau : combattre les idées préconçues.

Bienvenue lumière !

Pendules, horloges, cadrans et montres devront être avancés d'une heure à 2 heures exactement le dimanche de Pâques. Avant-goût des longues et lumineuses journées d'été, le changement à l'heure avancée s'effectue le premier dimanche du mois d'avril. Longtemps adopté le dernier dimanche d'avril, le changement à l'« heure d'été » se fait depuis l'an dernier dès le début du mois au Canada et aux États-Unis. Joli saut vers le solstice d'été, avec l'heure avancée, le soleil se lèvera à 6 h 31 demain, matin de Pâques, et tombera sous l'horizon à 19 h 26.

ESTHER CROFT
LA MÉMOIRE À DEUX FACES
Une voix à la foix simple et percutante, qui sait jouer aussi bien de la dureté que de la tendresse.
138p. — 14,95$

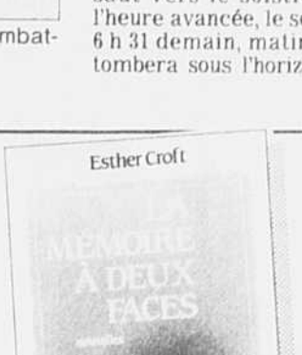

BORÉAL

Avec la bénédfiction d'Ottawa

Voie libre aux institutions financières pour les garanties bancaires aux immigrants-investisseurs

BERNARD DESCOTEAUX

QUÉBEC — Les gouvernements québécois et canadien ont réussi à conclure une entente dans le dossier des immigrants investisseurs, le programme mis au point par des institutions financières du Québec ayant été approuvé par le ministère fédéral de l'Immigration.

C'est ce qu'a annoncé jeudi la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Louise Robic, qui se réjouissait de cet évènement.

Ce geste, comme la nomination d'un nouveau titulaire du ministère fédéral de l'Immigration, est interprété par le Québec comme un signe positif dans un ciel obscurci par l'impasse dans le dossier des réfugiés.

Mme Robic a annoncé jeudi midi la conclusion de cette entente intervenue au dernier moment. Faute d'accord avant le 1er avril, Ottawa se proposait de mettre en vigueur une réglementation interdisant à des institutions financières de donner des garanties bancaires à des immigrants acceptant de faire en arrivant au Canada des investissements de $ 250,000 et plus.

Suivant l'entente conclue, le programme offert par des institutions financières québécoises pourra se continuer. Les candidats à ce programme devront toutefois pour se qualifier accepter de faire un investissement minimum de $ 500,000 sur cinq ans et l'investissement pourra être assoriti d'une garantie bancaire pour la totalité de ce montant. L'ancien programme d'immigrant-investisseur n'exigeait qu'un investissement minimum de $ 250,000.

L'entente prévoit que le programme pourra être appliqué par d'autres provinces, la Colombie-britannique et l'Alberta étant tout particulièrement intéressés.

Les pourparlers entre les deux gouvernements autour de ce dossier des immigrants-investisseurs n'ont pas souffert des difficultés survenues dans le dossier des réfugiés, constatait-on avec une certaine satisfaction, jeudi.

Dans ce dernier cas, le départ de M. Benoit Bouchard du ministère fédéral de l'Immigration ne saurait être que positif, ajoutait-on. Dès la nomination de Mme Barbara McDougall à sa place, Mme Robic devait communiquer avec elle pour la féliciter et lui offrir de reprendre les discussions.

Le premier ministre Bourassa a noté pour sa part que les prises de positions de M. Bouchard n'ont pas facilité la solution du dossier des réfugiés. L'arrivée de Mme McDougall constitue un élément nouveau et il faut attendre de connaître son attitude, a-t-il dit.

La décision du premier ministre Mulroney de remplacer M. Bouchard à l'Immigration n'a pas du tout incité M. Bourassa à faire la même chose avec Mme Robic. « Il n'est pas question de changer Mme Robic. Je crois que dans les circonstances elle fait le maximum pour tenir compte des objectifs du gouvernement et de la population du Québec », a-t-il dit en se portant à sa défense pour la façon dont elle a mené jusqu'ici le dossier des réfugiés.

Un comité France-Canada aura pour mission d'apaiser la querelle des doublages

OTTAWA (PC) — Le problème qui oppose le Québec et la France sur la question du doublage d'émissions et de films connaît un début de déblocage.

La ministre fédérale des Communications, Mme Flora MacDonald, a en effet annoncé jeudi la création d'un comité Canada-France formé de professionnels, comité qui soumettra des recommandations visant à réduire et éventuellement à éliminer les mesures protectionnistes qui limitent l'accès aux chaînes françaises d'émissions doublées par des artistes canadiens ou québécois.

Créé à la demande de la délégation canadienne, à l'issue d'une réunion du groupe de travail France-Canada-Québec sur l'audiovisuel, les 7 et 8 mars derniers à Paris, ce comité réunira des représentants de télédiffuseurs, de distributeurs et d'organismes publics.

Le Canada y sera représenté par Louise Beaudoin, de Téléfilm Canada, Sylvie Lalande, de Télé-Métropole, Joseph Beaubien, de l'Association québécoise des directeurs de films, et un représentant de la Sogic (Société générale des sociétés culturelles), a fait savoir la ministre dans un communiqué.

Le comité déposera son rapport avant la prochaine réunion du groupe tripartite, prévue pour juin prochain à Ottawa.

Mme MacDonald a souligné la collaboration dont ont fait preuve les représentants de Québec et d'Ottawa dans cet épineux dossier du doublage, et elle s'est félicité des progrès survenus dans les domaines de l'audiovisuel et des accords de production entre la France et le Canada.

Par ailleurs, l'Union des artistes et les syndicats d'artistes de France poursuivront leurs échanges sur le doublage et la production originale de langue française, notamment lors de rencontres qui se tiendront à Montréal, en juin.

$ 124 millions pour bonifier l'intégration des assistés sociaux

BERNARD RACINE

QUÉBEC (PC) — Une entente est intervenue entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral afin de permettre une participation plus large des bénéficiaires de l'aide sociale à des mesures d'employabilité.

La nouvelle a été annoncée jeudi par M. Pierre Paradis, ministre de la Main d'oeuvre et de la Sécurité du revenu ainsi que du Travail, lors de la clôture des séances de la Commission des affaires sociales qui étudiait son projet de réforme de l'aide sociale.

Cette entente, qui est entré en vigueur hier 1er avril, prévoit que pour l'exercice financier 1988-89 le gouvernement fédéral injectera $ 62 millions dans les mesures de développement de l'employabilité par le biais des programmes fédéraux.

Si on y ajoute les $ 62 millions que le gouvernement du Québec entend dépenser dans les programmes de développement d'employabilité, c'est un montant global de $ 124 millions qui sera destiné exclusivement aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Cette somme comparée aux $ 59 millions consacrés par Québec à l'employabilité en 1987-88 « reflète notre ferme intention de faciliter la participation d'un nombre grandissant de clients de l'aide sociale à ces programmes », a déclaré M. Paradis.

Le ministre entend rester ferme sur les grands principes de base de la politique qui sont d'accorder la parité et de traiter plus équitablement les plus démunis et d'inciter les personnes considérées aptes à réintégrer le marché du travail.

« Quant aux éléments sous-jacents à ces principes, j'entreprends aujourd'hui une réflexion qui me conduira à proposer des amendements à la politique.

« Tout au cours de cette période de cogitation, j'aurai à tenir compte des suggestions émises par mes collègues députés, des attentes de la population en général dans ce domaine, des commentaires reçus en commission parlementaire par les intervenants et des engagements électoraux du Parti libéral du Québec », a expliqué M. Paradis.

La députée péquiste de Maisonneuve, Louise Harel, a affirmé que plus de 80 % des mémoires déposés devant la commission étaient totalement opposés à la proposition gouvernementale. M. Paradis n'était pas d'accord avec ce fait et a nuancé l'opposition faite à son projet.

« Les intervenants, sans exception, ont fait ressortir un ou des éléments qu'ils considéraient positifs. Des intervenants se sont dit favorables à l'ensemble du projet de politique. D'autres ont donné leur appui à l'un, à deux ou à trois volets de la politique. Très rares sont ceux qui ont dénoncé de façon catégorique les trois programmes proposés », a souligné M. Paradis.

EN BREF...

■ *Le plus heureux des Montréalais*

(PC) — Le Montréalais qui a reçu un nouveau coeur le 7 mars dernier, après avoir été maintenu en vie pendant 21 jours à l'aide d'un coeur artificiel Jarvik-7, a obtenu son congé, hier, de l'Institut de cardiologie de Montréal. L'institution a fait savoir que l'état de santé du jeune homme, qui a célébré son 30e anniversaire de naissance à l'hôpital, est jugé excellent par les médecins. Aucun phénomène de rejet ou d'infection n'a été noté. « Il était très anxieux de rentrer chez lui afin de célébrer Pâques en famille et surtout de retrouver ses deux jeunes enfants », a déclaré une porte-parole de l'Institut de cardiologie.

■ *Ententes internationales du Québec*

(PC) — Le Québec a conclu des ententes en matière de sécurité sociale avec les gouvernements de la Finlande, du Danemark, de la Norvège et de la Suède. C'est ce qu'a annoncé hier la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Louise Robic. La principale mesure prévue aux ententes est de permettre l'addition des périodes de contribution au régime de pension de ces pays et au régime de rentes du Québec. Cette mesure pourait permettre aux personnes de bénéficier d'une pension de retraite, d'invalidité ou de conjoint survivant d'un de ces pays, même si leurs seules contributions à un de ces régimes s'avèrent insuffisantes.

■ *$ 11 millions pour la Place des Arts*

(PC) — La ministre des Affaires culturelles, Lise Bacon, a annoncé jeudi que Québec consacrera $ 11 millions à des équipements scéniques à la Place des Arts, ouverte il y a 25 ans. La salle Wilfrid-Pelletier sera dotée de plateaux mobiles, rendant le montage et démontage des décors plus aisés et plus rapides; certains spectacles lui seront accessibles et la salle deviendra plus rentable. La première partie des travaux consistera à installer dans un agrandissement de 3,000 mètres carrés, sur la face nord de la PDA, des bureaux, des loges et un débarcadère fermé pour le matériel.

■ *Charlevoix: des traversiers payants*

QUÉBEC (PC) — Depuis hier matin, la gratuité n'est plus qu'un souvenir aux services de traversiers qui conduisent à l'Ile-aux-Coudres et à l'Ile-aux-Grues. La Commission des transports du Québec (CTQ) a en effet statué, hier, qu'elle n'est pas compétente pour décréter la gratuité, puisque son mandat est d'appliquer la loi et les règlements. Lors des audiences publiques de la CTQ, la semaine dernière, un fort contingent de représentants de Charlevoix avaient plaidé que le tourisme, qui est la principale industrie de cette région, pourrait baisser si la gratuité n'est pas maintenue Saint-Joseph-de-la-Rive et l'Ile-aux-Coudres. Par contre, les tarifs acceptés hier sont relativement moins élevés qu'ils ne l'étaient avant la gratuité, en 1985.

■ *Plus de 13 millions de réfugiés*

WASHINGTON (AP) — Le nombre de réfugiés dans le monde a augmenté l'année dernière: il a atteint 13.3 millions, contre 11.7 millions en 1986, selon la Commission américaine pour les réfugiés. La plus forte hausse a été enregistrée en Afrique et en Asie, les pays d'Europe de l'Ouest restreignant de plus en plus l'immigration de réfugiés. La plus importante vague de réfugiés (4 millions) a fui la guérilla au Mozambique. Le rapport mentionne la RFA et la Suisse comme pays ayant restreint l'entrée de réfugiés sur leur territoire. Mais la baisse est encore plus forte en Grande-Bretagne, où seules deux personnes se sont vu accorder un droit d'asile le premier semestre de 1987, contre 459 en 1986.

■ *Batteuse de mari*

SHERBROOKE (PC) — Mme Normande Pomerleau, 29 ans, du canton de Shipton, a été accusée hier d'avoir battu son conjoint d'une cinquantaine d'années et d'avoir entravé le travail d'un agent de la paix. L'incident serait survenu dans la nuit de mercredi à jeudi. Selon l'accusation, la femme aurait frappé son conjoint, l'aurait mordu à plusieurs reprises au bras, l'a brûlé avec un mégot de cigarette et même une fois les policiers présents, pendant que l'homme se trouvait dans la voiture de patrouille, elle a tenté encore de le frapper avec un bout de bois, un deux par quatre. Il a fallu pas moins de quatre policiers pour maîtriser la suspecte et lui passer les menottes. Malgré tout, profitant d'un moment d'inattention la femme a réussi frappé au front un policier.

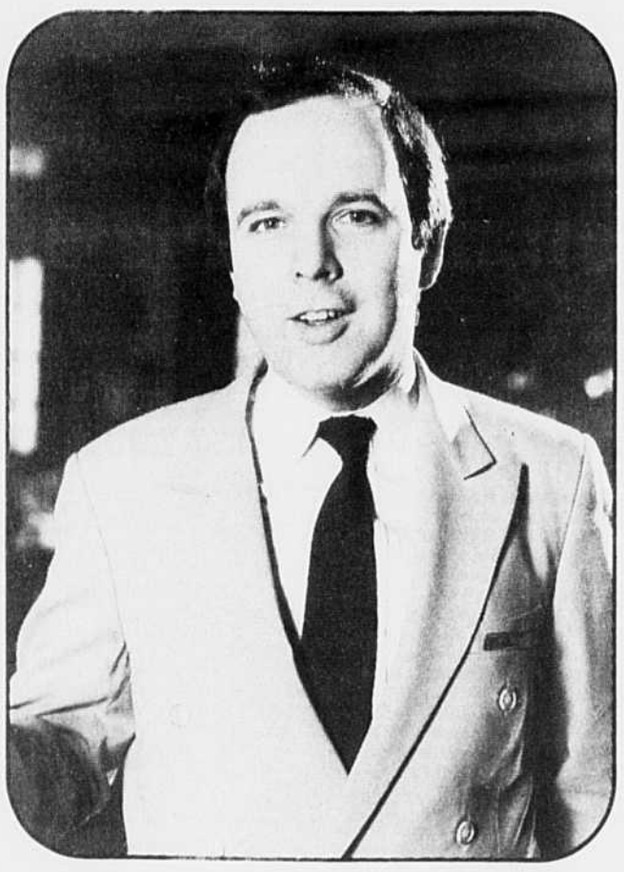

"Ici, je suis capitaine. Je dirige 4 serveurs et un commis. Mais surtout, je conseille la clientèle sur le choix des vins et des plats."

PATRICK THOUROUDE CSN
HÔTEL LE REINE ÉLISABETH
Montréal

"En salle de réveil... Mes patients ont besoin d'une surveillance immédiate et constante."

RITA DE SENNEVILLE CSN
HÔPITAL NOTRE-DAME
Montréal

"Moi, j'ai une attestation d'études collégiales en garderie d'enfants et j'aime les enfants, alors mon p'tit monde est heureux et moi aussi."

PIERRETTE BEAUCHER CSN
GARDERIE CARROSSE-CITROUILLE
Sherbrooke

j'ai la compétence
j'ai le syndicat !

LES MEMBRES DE LA CSN

31 étages, 250 boutiques: feu vert au Centre Eaton

MICHEL C. AUGER

Le Conseil municipal de Montréal a donné le feu vert, jeudi, à la construction du Centre Eaton, un immeuble de 31 étages comprenant des bureaux et 250 boutiques qui s'élèvera sur le site actuel du complexe Les Terrasses.

Ce projet de $ 100 millions s'élèvera au coin des rues Sainte-Catherine et McGill College et sera réalisé par la firme York-Hanover.

Le complexe qui comprendra une galerie marchande de six étages doit ouvrir ses portes en 1990 et prévoit la conservation à cause de sa valeur architecturale de la succursale de la Banque Laurentienne qui est présentement sur le site. Pour conserver à la rue Sainte-Catherine sa perspective actuelle, la tour à bureaux sera érigée à quelque 20 mètres de la rue et elle ne devrait pas bloquer la perspective sur le Mont-Royal qu'on souhaite préserver sur l'avenue McGill College.

Deux conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal, MM. Marvin Rotrand et Sam Boskey, se ont toutefois critiqué la procédure employée, estimant que le Conseil avait besoin de plus amples renseignements pour pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause.

En particulier, M. Boskey a souligné la nécessité de procéder à des tests d'impact de cette tour sur les vents au centre-ville.

Les deux conseillers auraient souhaité s'abstenir, mais cela est impossible en raison des règlements actuels du Conseil, ce qui a forcé M. Rotrand à refuser de voter sur la question.

Le Conseil a également adopté en deuxième lecture le règlement de zonage permettant la construction du Centre Mastercard de la Banque Nationale, rue Viger entre les rues Sanguinet et Saint-Denis. Ce bâtiment de sept étages contiendra surtout des espaces à bureaux, mais aussi des commerces et une garderie. Il s'agit d'un projet de $ 15 millions.

De plus, les conseillers municipaux ont donné leur approbation finale au projet d'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal, projet qui comprend la conservation et la restauration de l'immeuble « New Sherbrooke » situé en face de l'actuel édifice du MBA, un projet de $ 60 millions.

Enfin, le Conseil a adopté des amendements aux règlements municipaux qui permettront la réalisation de la seconde phase du complexe L'Industrielle-Alliance Cie, soit un immeuble de sept étages à l'angle du boulevard Crémazie et de la rue Papineau, un projet de $ 40 millions.

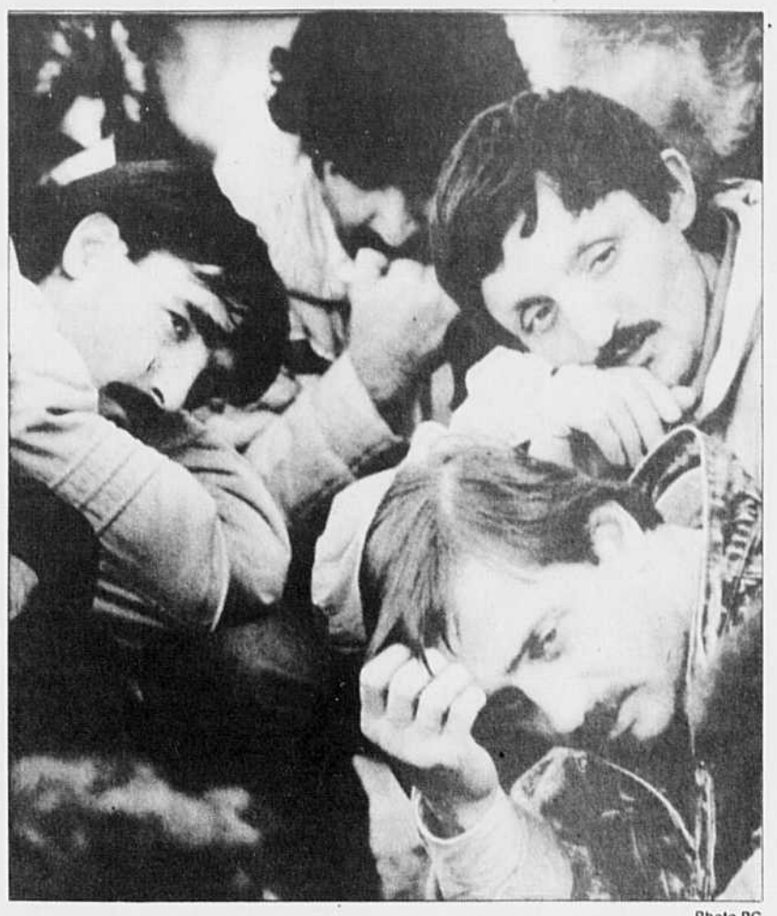

Photo PC

Accroupis devant les bureaux montréalais de l'Immigration, une vingtaine de grévistes de la faim d'origine turque ont attentivement écouté leurs avocats, jeudi, avant de décider de mettre fin à leur mouvement de protestation dans l'espoir que la nouvelle ministre fédérale de l'Immigration, Mme Barbara McDougall, accepte de réviser leurs dossiers.

Répit de Pâques pour les Turcs

CAROLE BEAULIEU

Après deux semaines de rebondissements, les ressortissants Turcs menacés d'expulsion du Canada se réjouissaient hier du répit que leur fournit le long congé de Pâques et la nomination d'une nouvelle ministre de l'Immigration, Mme Barbara McDougall.

Une marche sur Ottawa, prévue pour aujourd'hui, a été reportée à une date indéterminée. La grève de la faim déclenchée jeudi par une vingtaine de ressortissants Turcs a aussi été levée deux heures à peine après son commencement.

Prêts à « jeûner jusqu'à la mort » pour rester au Canada, les Turcs s'étaient installés devant les bureaux montréalais de l'immigration québécoise, rue McGill, dans le Vieux-Montréal. Ils ont accepté de mettre fin à leur moyen de pression, jeudi, après que des avocats leur en aient expliqué l'inutilité dans le contexte actuel.

Selon Me Diane Bélanger, l'arrivée d'une nouvelle ministre pourrait permettre le redémarrage des négociations entre Québec et Ottawa et conduire à une solution « juste et humanitaire » du problème des centaines de familles turques arrivées au Québec il y a 18 mois après avoir été induits en erreur sur les possibilités d'immigration.

Me Bélanger demande que les ressortissants turcs soient acceptés au pays pour considérations humanitaires.

Ministre d'État à la condition féminine, Mme Barbara McDougall a été nommée jeudi ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, poste jusque là occupé par M. Benoit Bouchard. Mme McDougall sera assistée par une nouvelle ministre d'État à l'Immigration, Mme Monique Vézina.

Les deux nouvelles ministres ont laissé entendre jeudi qu'elles suivraient les procédures établies et que la loi serait appliquée « avec humanité ».

Par ailleurs, le Conseil municipal de Montréal a adopté, jeudi, à l'unanimité, une motion d'urgence priant les gouvernements fédéral et provincial « pour des raisons humanitaires » de laisser la quarantaine de ressortissants turcs menacés d'expulsion demeurer en sol canadien.

Selon la responsable des dossiers des communautés culturelles au Comité exécutif de la Ville, Mme Kathleen Verdon, on nage actuellement dans la confusion la plus complète au sujet du statut de ces personnes et il est temps d'obtenir des réponses claires des gouvernements supérieurs.

Pour Mme Verdon, l'initiative du Conseil municipal ne se veut qu'une illustration de plus de la réaction de générosité du public montréalais quant à la situation de ces Turcs.

Quant aux autres revendicateurs du statut de réfugié qui vivent actuellement dans la région de Montréal et dont le nombre dépasserait les 20,000, Mme Verdon constate simplement que « ce sont des gens qui vivent maintenant avec nous » et que leur sort devra être réglé autrement que par de l'improvisation.

Une entente verbale, survenue le 22 mars dernier entre Québec et Ottawa, promettait de régler le problème des Turcs. L'entente s'est toutefois effondrée la semaine dernière.

80 emplois, un succès ?

CAROLE BEAULIEU

L'an 1 de la Société d'investissement jeunesse (SIJ) du Québec se solde par la création d'une douzaine de petites entreprises, à 80 % manufacturières, assurant des emplois à environ 80 jeunes, a appris le DEVOIR.

Ce bilan est qualifié de « succès » par le bureau du premier ministre et de désappointement par le président du comité des jeunes du Parti québécois, M. André Boisclair. Créée au lendemain de l'année internationale de la jeunesse, la Société s'était donné pour objectif la constitution d'un fonds de $ 5 millions.

Il atteint aujourd'hui un million. « Aucun projet n'a été refusé par manque d'argent », affirme l'un des membres du conseil d'administration, Me Poirier. On prévoit relancer bientôt la sollicitation auprès du monde des affaires.

Ce fonds doit soutenir l'esprit d'entreprise chez les jeunes en leur fournissant une aide financière et technique pour lancer une entreprise ou en faciliter l'expansion.

La Société d'investissements jeunesse est gérée par un conseil d'administration d'une quinzaine de membres issus du monde des affaires.

Le déluge du 14 juillet

Rocheleau se fait compréhensif pour les victimes et sort ses griffes pour la ville

MICHEL C. AUGER

Les victimes des inondations du 14 juillet dernier qui ont essuyé un refus dans leur demande d'aide financière auprès du gouvernement du Québec pourront en appeler de cette décision s'ils jugent que leurs ressources « ne leur permettent pas de rencontrer les frais des dommages subis à leurs biens essentiels ».

C'est ce qu'a fait savoir, jeudi, le ministre responsable de la Protection civile Gilles Rocheleau, qui soutient que « personne ne sera brimé à l'intérieur de la qualité de vie qu'il avait avant ».

« Le gouvernement n'est pas une compagnie d'assurances mais celui-ci s'engage à venir en aide à toutes les victimes qui ne pourront faire face seules à l'événement », a déclaré M. Rocheleau par voie de communiqué.

Des quelque 13,000 demandes d'aide financière adressées au Bureau de la protection civile du Québec après les inondations du 14 juillet, moins de 700 ont reçu une demande favorable alors que près de 4,000 dossiers sont toujours en attente.

Dans une lettre datée du 30 mars et expédiée aux citoyens qui ont vu leur réclamation refusée, le directeur de la Protection civile Germain Halley soutient que le programme d'aide « n'est pas conçu pour remplacer les pertes, mais pour permettre à une victime de rencontrer ses responsabilités financières ».

Si une victime estime donc que sa situation financière « ne lui permet pas de rencontrer » la perte de ses biens essentiels, elle peut donc faire appel de la décision initiale du Bureau de la protection civile en signant le formulaire prévu d'ici 30 jours.

Les experts du Bureau rencontreront alors ces personnes pour remplir les documents appropriés.

Par ailleurs, dans une lettre vitriolique au maire de Montréal Jean Doré qu'il a rendue publique jeudi, le ministre Rocheleau s'attaque vivement à une étude réalisée par les services municipaux et qui affirmait que le programme d'aide du Québec était le moins généreux de toutes les provinces canadiennes.

Rappelant d'entrée de jeu à M. Doré qu'il était absent lors du déluge du 14 juillet dernier, M. Rocheleau affirme que « pendant les vacances du maire » le gouvernement provincial déclenchait déjà le processus d'adoption d'un programme d'aide aux victimes.

« Montréal, de son côté, ne songeait qu'à se protéger contre d'éventuelles poursuites en droit civil de ses citoyens en embauchant les experts en sinistres qui lui fourniraient les dossiers pour assurer sa propre défense », affirme le ministre.

Tout ce que la Ville a fait, soutient M. Rocheleau, est de « se prémunir contre les Montréalais » alors que la Charte de la Ville — à l'article 256, alinéa 6 — lui permet d'établir un programme d'aide financière « non pas CONTRE leurs citoyens mais POUR leurs citoyens » dans les cas d'inondations et d'autres sinistres.

L'administration Doré n'a pas cru bon d'établir un programme d'aide aux sinistrés, ce qui surprend d'autant plus M. Rocheleau que « sous le gouvernement de votre prédécesseur, monsieur Jean Drapeau, il était d'usage de se prévaloir de cet article ».

Le ministre Rocheleau conclut en invitant le maire Doré à imiter l'exemple de certaines autres municipalités de la région de Montréal et d'établir son propre programme d'aide aux sinistrés.

Le maire Doré — rejoint hier alors qu'il visitait sa clinique de sang du Vendredi saint avant de regagner l'hôpital où il est toujours traité pour une infection — a affirmé n'avoir pas encore lu la lettre de M. Rocheleau et qu'il y répondrait lors de son retour à l'hôtel de ville, mardi.

Pas d'autre candidat pour le moment

Privatisations: $ 500 millions de bénéfice

NORMAND DÉLISLE

QUÉBEC (PC) — Les 21 privatisations auxquelles s'est livré le gouvernement Bourassa depuis décembre 1985 auront permis des économies d'environ $ 500 millions en fonds publics, estime le ministre qui a dirigé ces opérations, M. Pierre Fortier.

Lors d'une brève rencontre avec la *Presse canadienne* quelques heures après avoir annoncé jeudi deux nouvelles privatisations, M. Fortier a expliqué que le premier ministre Robert Bourassa lui avait demandé récemment de dresser un bilan comptable exact des effets que les privatisations ont eus sur le trésor public.

Ces effets proviennent soit des indemnités versées par le secteur privé qui s'est porté acquéreur des biens gouvernementaux, soit d'économies réalisées parce que l'État n'a plus à appuyer des entreprises déficitaires.

M. Fortier reconnaît cependant que les privatisations, surtout certaines réalisées en début de mandat, n'ont pas toujours connu un succès égal.

« J'ai pris de l'expérience avec le temps », a avoué le ministre Fortier aux 300 Madelinots à qui il était venu annoncer jeudi la privatisation des mines Seleine. Même si le ministre a refusé d'identifier une privatisation dont le succès a pu être mitigé, il ne faut pas être grand clerc pour penser à celle de Quebecair.

Le gouvernement aurait englouti quelque $ 100 millions dans cette compagnie aérienne, sans compter que le service aérien pour les régions éloignées s'est dégradé dans le cadre de la privatisation.

Mais certaines privatisations ont été très avantageuses tant pour le gouvernement que pour l'acquéreur. M. Fortier a précisé à cet égard celle de la compagnie papetière Donohue, que le gouvernement contrôlait par le biais de Dofor.

La vente a rapporté plus de $ 300 millions au trésor public et l'acquéreur, Quebecor, qui édite trois quotidiens et de nombreux hebdomadaires, a réglé ses problèmes d'approvisionnement de papier-journal pour longtemps en acquérant l'usine de Clermont, dans Charlevoix.

Les deux dernières privatisations, annoncées jeudi dernier, ont permis de vendre à la papetière Québec et Ontario (anciennement Quebec North Shore) la scierie des Outardes, sur la Côte-Nord, et de refiler la mine de sel Seleine, aux Iles-de-la-Madeleine, à la Société canadienne de sel, une filiale de la multinationale américaine Morton Thiokol de Chicago.

M. Fortier a par ailleurs confirmé que son gouvernement ne procédera plus à des privatisations majeures d'ici la fin de son mandat. Le programme prévu a été réalisé, a dit le ministre.

Quelques autres privatisations auraient pu être faites, mais les dossiers n'ont pas progressé suffisamment pour qu'on passe aux actes.

Dans ce dernier groupe, on compte des actifs possédés par la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA) ou certaines composantes de la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers (REXFOR).

Même le haut fonctionnaire responsable des dossiers de privatisation au gouvernement, M. Daniel Paillé, a l'intention de réorienter sa carrière dès la fin du mois. Il abandonnera le ministère québécois des Finances pour accepter un nouveau défi qu'il n'a pas voulu préciser. « Je vais me privatiser moi-même », commente-t-il à la blague.

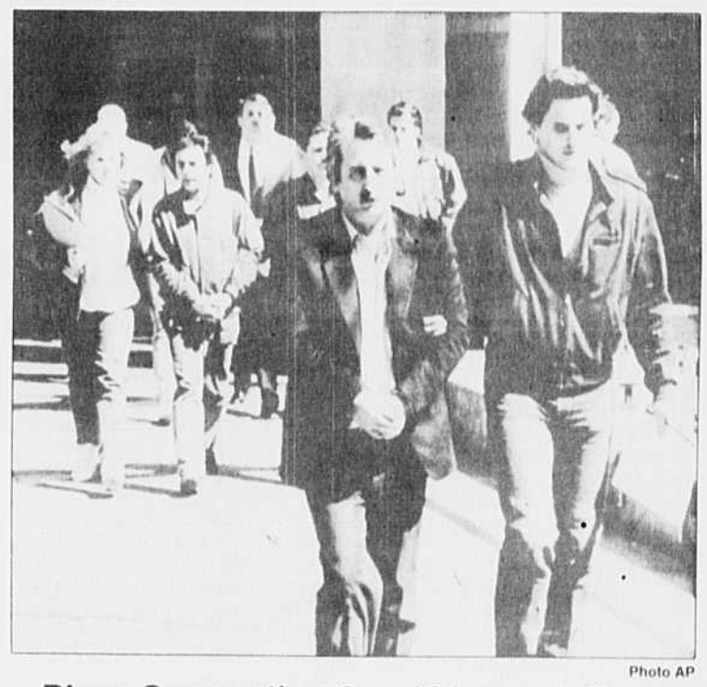

Photo AP

« Pizza Connection 2 »: 101 arrestations

Un kilo d'héroïne italienne contre trois kilos de cocaïne américaine : la « Pizza Connection 2 » faisait du troc, a-t-on appris hier de source policière à Rome au lendemain du démantèlement de ce réseau international par le FBI et les autorités italiennes. Le coup de filet a permis 101 arrestations, 61 en Italie et 40 aux États-Unis (photo ci-haut). L'enquête, menée par toutes les polices italiennes en collaboration avec le FBI et la DEA (agence anti-drogue américaine), a commencé il y a un an. Lorsque tout était prêt des deux côtés de l'océan, les policiers sont passés à l'attaque simultanément, en tenant compte des différences des fuseaux horaires.

PRESTIGE DE LA TABLE

De 30 à 50% d'escompte sur présentation de cette annonce.

Pour Pâques
PORCELAINE de LIMOGES
Incroyable mais vrai!

Forme impératrice de Robert Havilland et C.H. Parlon de Limoges. Inspiré du célèbre service offert en 1855 par l'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie au tsar Alexandre II.
Ce service est l'un des plus représentatifs du génie de Limoges au XIXe siècle.
Service de table de couleur blanche de 12 couverts

- 12 assiettes plates
- 12 assiettes à dessert
- 2 raviers
- 1 plat de service rond
- 1 plat de service creux
- 12 assiettes creuses
- 1 soupière
- 1 saladier
- 1 saucière
- 1 plat de service ovale

Offert pour seulement
Jusqu'à épuisement des stocks
Service à café aussi disponible
980,00$

Le marché Village est ouvert le dimanche, de 10:00 à 18:00. Venez y faire votre marché et profitez de l'occasion pour visiter notre boutique.
À 10 minutes du centre-ville par le pont Champlain, sortie boulevard Taschereau ouest. Vaste stationnement gratuit.
Pour prendre rendez-vous, composez le numéro (514) 466-8725

VENTE DE PÂQUES
• PORCELAINE DE LIMOGES
• ORFEVRERIE • CRISTAL

PRESTIGE DE LA TABLE INC.
7800, boul. Taschereau
Marché Village, Brossard, Québec
J4X 1V7 (514) 671-8137

Vos économies se multiplient. C'est garanti.

9,75%

CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI 5 ANS
intérêts versés annuellement

En vous proposant un CPG, les conseillers de la Fiducie du Québec vous offrent un moyen solide, fiable et garanti de faire fructifier votre argent.

Prime de 0,125% sur nos CPG aux personnes de 60 ans et plus. Faites-en la demande.

Fiducie du Québec

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.
Taux sujet à changement sans préavis.

Anjou: 355-2050 *1-800-361-5808* **Brossard:** 445-3224 *1-800-361-4436*
Chicoutimi: 549-5746 *1-800-463-9657* **Hull:** 777-9119 *1-800-567-6886*
La Salle: 366-1175 *1-800-361-6633* **Laval:** 668-5223 *1-800-361-3803*
Longueuil: 679-2810 *1-800-361-5058* **Montréal:** 286-3225 *1-800-361-2680*
Québec: 647-4742 *1-800-463-5026* **Sainte-Foy:** 653-6811 *1-800-463-4792*
Sherbrooke: 566-5667 *1-800-567-6920*

desjardins

Pâques: comment l'antique célébration du retour à la vie est devenue celle de l'espérance chrétienne

ANNE SAINTE-MARIE

Fêtes du printemps, célébration de la fertilité, hymne au renouveau, depuis la nuit des temps l'homme a rendu grâce au réveil de la nature, à la fin de l'hiver et aux promesses de germination. Dans les vieux cultes agraires du Proche Orient et des pays méditerranéens, les fêtes exprimaient le rythme des saisons et déjà le printemps annonçait la renaissance du dieu.

Pâques ne pouvait pas mieux tomber. Le symbolisme du retour à la vie a pu être repris pour appuyer l'espérance chrétienne, dans la joie de la Résurrection. L'équinoxe du printemps est assimilé à la création du monde; la Résurrection du Christ, printemps chrétien, transforme le monde par une seconde création, toute spirituelle.

Cette correspondance des symboles a pu contribuer à l'enracinement de la religion à travers les cultures de plusieurs pays, où les rites établis se prolongeaient dans les fêtes chrétiennes.

Déjà, en Palestine, les juifs célébraient la Pesach, le « passage », dont les huit jours des Azymes commémorant la sortie d'Égypte des Israélites et la traversée de la Mer Rouge par Moïse. La pâque juive comporte le sacrifice de l'agneau, pris le 10e jour de la première lune et consommé le 14e. Lors de la dernière Cène, Jésus fêtait la pâque juive avec ses disciples avec qui il partageait le repas rituel.

Les fêtes chrétiennes qui prennent leur source de l'Ancien Testament s'inscrivent dans une continuité où le symbole est repris, investi d'une nouvelle signification spirituelle : le Nouveau Testament est l'accomplissement de l'Ancien. La première église a pu reprendre le symbole de l'agneau, évocateur à la fois de la fonction pastorale du Christ et de Son Sacrifice, et le symbole de la lumière, victoire sur le mal.

Fête des Fêtes, Pâques est au coeur de la religion chrétienne, et commande une bonne partie du calendrier liturgique, du Mercredi des Cendres, alors que débute le Carême, à la Pentecôte.

La fixation de la date de Pâques a été un long sujet de controverses. Au début du christianisme, elle coïncidait avec la pâque juive. En 325, le concile de Nicée la fixa un dimanche et la date d'observance varia avec les églises, celle d'Orient et celle d'Occident étant divisées sur cette question. La date adoptée par Rome, au VIe siècle, fut déterminée par Denys le Petit qui avait établi une chronologie de la vie du Christ.

Ainsi fut choisi le premier dimanche suivant la première lune après l'équinoxe du printemps, soit entre le 21 mars et le 22 avril. Dans l'église orthodoxe, restée fidèle au calendrier julien, la fête de Pâques est placée deux semaines plus tard que dans l'église latine.

Les 46 jours de pénitence du Carême, institués par l'église en commémoration du jeûne du Christ, datent des premiers siècles.

Au fil des siècles, l'église catholique précisera les conditions du Carême : tout fidèle de 20 à 60 ans devra observer le jeûne, l'abstinence, et se préparer à la prière. Dans les églises, le caractère austère de cette période est souligné en voilant les croix sur les autels et les visages des saints. Même la musique est réglementée et, au XVIIe siècle, l'église interdit l'opéra durant le Carême, ce qui permit la naissance de l'oratorio.

Le Dimanche des Rameaux marque le début de la Semaine Sainte. Cette fête reprend le geste juif qui célébrait les premières pousses, promesses du printemps, et rappelle l'entrée de Jésus à Jérusalem. Au IVe siècle, on lisait encore l'évangile à l'endroit même où la scène s'était passée. Puis l'église de Rome a repris le rite en ajoutant la bénédiction des rameaux.

Jeudi, Vendredi, Dimanche : trois jours sacrés, saints entre tous, d'où émane tout le mystère de la religion chrétienne, où elle prend toute sa dimension par l'institution de l'Eucharistie, la mort et la résurrection du Christ. Le Jeudi Saint évoque la dernière Cène, la première eucharistie. Ce jour-là, le Saint-Chrême reçoit la bénédiction solennelle. Dans certaines églises, on rappelle aussi le geste d'humilité du Christ, lavant les pieds de ses disciples.

Procession des pénitents, chemin de croix, marches du pardon ont depuis la Crucifixion rappelé le Calvaire. Bien que la Passion ait inspiré tous les arts, les premiers chrétiens hésitèrent longtemps à représenter le Christ mourant sur la croix, car la crucifixion était chez les Grecs et les Romains un supplice infâmant. Les premiers crucifix n'apparurent que vers le Xe siècle, avec un Christ couronné à la physionomie triomphante, puis — le réalisme s'accentuant — nu et souffrant.

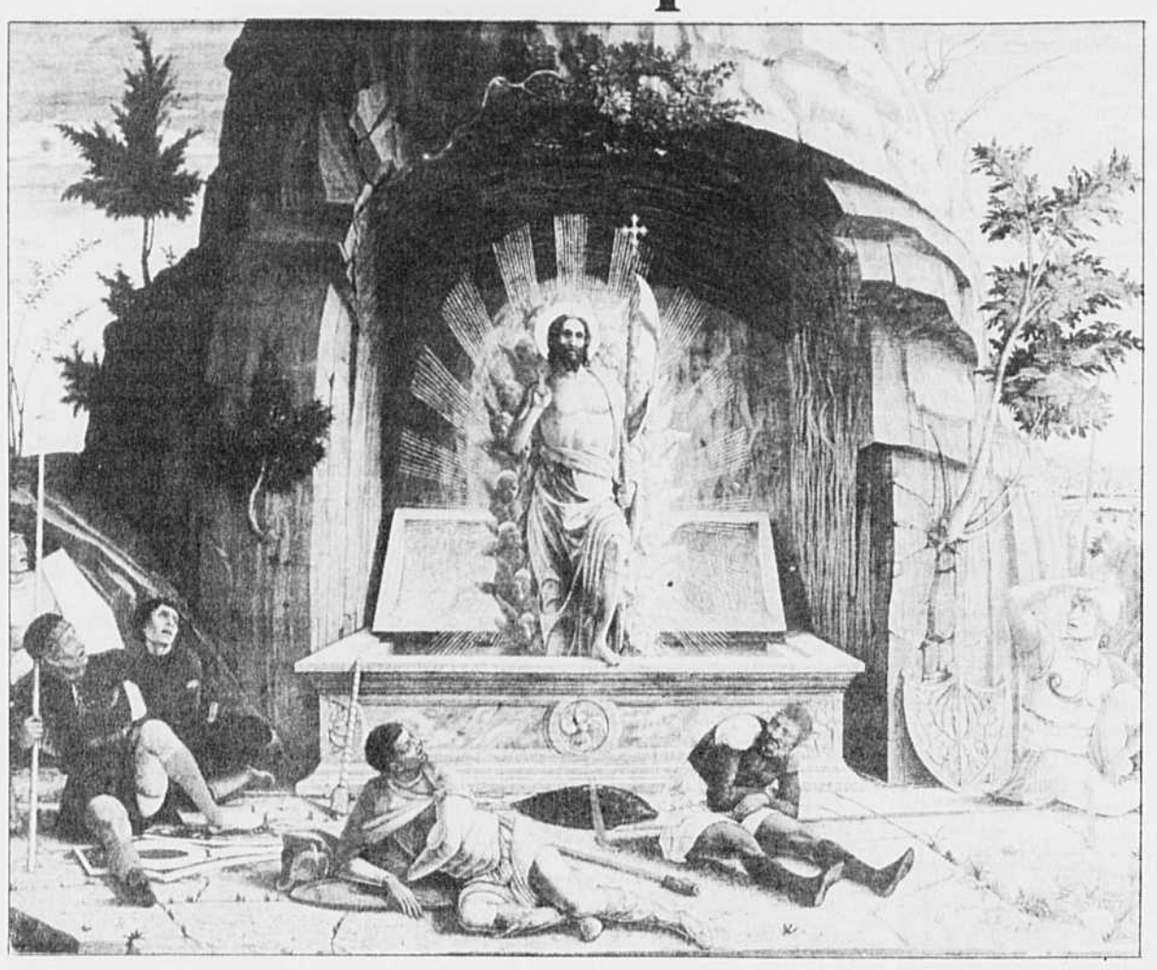

Pâques a inspiré, au XVe et XVIe siècles, la représentation des mystères, ces drames religieux joués sur le parvis des églises. Les confrères de la Passion, première troupe permanente à Paris, interprétaient le Mystère le plus connu et le plus long, celui de la Passion, d'Arnould Créban.

Dès que les chrétiens purent baptiser hors des catacombes, ils construisirent des édifices séparés des églises où les catéchumènes n'avaient pas le droit d'entrer : les baptistères. Une fois par an, le Samedi Saint, les baptêmes y étaient donnés par immersion. Puis, durant la nuit, les chrétiens chantaient des psaumes et des hymnes. C'est le Samedi également que le cierge pascal est béni, puis placé sur le maître-autel jusqu'à l'Ascension pour symboliser la Résurrection.

Enfin, Dimanche, il faut se réjouir, célébrer et, bien sûr depuis le XVIIe siècle, faire ses pâques.

Derrière les modes actuelles, des siècles de symboles

Poule en chocolat, oeufs peints, brioches du carême ... Quelqu'un ira-t-il recueillir l'Eau de Pâques dès le lever du jour ? À la messe, ce dimanche-là, porterez-vous un nouveau chapeau ?

Pour plusieurs, Pâques se distingue des autres dimanches parce qu'il est encadré des congés du Vendredi et du Lundi Saints et par les sucreries offertes aux enfants qui n'ont jamais entendu parler de Carême. Parfois, par un repas un peu spécial, mettant à l'honneur de l'agneau, un jambon ou des oeufs.

L'oeuf, emblème de fécondité, a de tout temps été associé à Pâques; issue de l'ancienne tradition biblique et même des cultes primitifs, la célébration du printemps, de la renaissance de la nature, se prolongeait dans le symbole mystique de la Fête des Fêtes.

Au Moyen-Âge, l'oeuf, considéré « gras », était interdit durant le Carême, d'où sa bénédiction le Samedi Saint et son apparition en grand nombre sur les tables à Pâques. L'omelette pascale, abondamment garnie de lard ou de charcuterie pour bien marquer la fin de la période maigre, était faite d'oeufs « quêtés » ou pondus le Vendredi Saint.

La coutume d'offrir des oeufs peints ou décorés ne remonte qu'au XVe siècle. À cette époque, ils n'étaient pas apportés par un lapin puisque ce dernier fut d'abord associé à Pâques sous forme de civet, étant lui-même un symbole de fécondité. La légende du lapin de Pâques cachant des oeufs colorés dans le jardin nous viendrait, comme le sapin de Noël, d'Allemagne.

Les chocolats de Pâques sont une invention encore plus récente puisque les premières chocolateries ne sont apparues qu'au XVIIIe siècle et que l'industrie ne se développa qu'à partir de 1850. Curieusement, lors de la découverte du chocolat par l'Europe, vers 1615, l'église ne considéra pas qu'il rompait le jeûne, ce qui permit des adoucissements considérables au Carême. Les grandes dames, comme l'a noté... la marquise de Sévigné, s'en faisait servir en pleine église, durant le sermon.

Il faut reconnaître que le clergé a été de plus en plus permissif, lui, qui ne tolérait ni viande, ni graisse, ni oeufs. Au cours des siècles, divers arrangements ont été inventés, tels une aumône particulière qui permettait de consommer du beurre. Il semble même que certains gibiers d'eau, comme la sarcelle, furent autorisés, car ils étaient assimilés à des poissons et il en fut ainsi, grâce à sa queue écailleuse, pour notre castor.

La Cour supérieure récuse un de ses juges

BERNARD MORRIER

Pour avoir formulé certaines remarques donnant l'impression que justice ne serait pas rendue dans une cause pour garde d'enfants, le juge Clément Trudel doit être récusé, vient de conclure un de ses collègues de la Cour supérieure, le juge Lawrence A. Poitras.

A la suite d'un divorce, un père réclamait la garde de ses trois enfants et le juge Trudel, malgré l'opposition des avocats des deux parties, tenait surtout à interroger deux des enfants lors d'une audience publique. Les avocats ayant insisté pour que l'interrogatoire se fasse plutôt dans le cabinet du juge et en l'absence des parents, le juge Trudel avait décrété une suspension de 10 minutes pour s'entretenir avec les parties.

C'est lors de cet entretien, et avant même que le père eut présenté sa preuve, que le juge Trudel aurait déclaré que, pour qu'il octroie la garde des deux enfants au demandeur, ce dernier devait lui prouver que madame était « soit folle ou putain ».

Revenant sur le banc, le juge Trudel, à la demande de l'avocat du père, avait répété les mêmes propos. Aussitôt, une demande de récusation était déposée par le même avocat qui, à ce moment, estimait que « l'honorable juge a préjugé du sort de la cause en indiquant que la mère aura la garde des enfants, à moins qu'on ne lui prouve qu'elle est complètement indigne, soit folle ou putain ». Ce comportement, d'ajouter l'avocat, est suffisant pour que le père perde totalement confiance dans l'objectivité du juge et qu'il devienne profondément convaincu que justice ne lui sera pas rendue.

Le juge Poitras relève d'abord qu'il n'a jamais été question de quelque intérêt personnel du juge Trudel à favoriser l'une ou l'autre partie de nature à donner naissance à une allégation de partialité réelle et que son désir d'interroger les enfants démontre qu'il voulait entendre toute la preuve avant de disposer de la requête. « Mais, de conclure le juge Poitras, il incombe de respecter certaines limites et, malheureusement, par ses remarques lors de l'ajournement, le juge Trudel a créé l'impression que justice ne serait pas faite. »

Le juge Poitras estime donc qu'il est dans l'intérêt public et de l'administration de la justice que le juge Trudel ne se prononce pas par jugement sur le litige qui lui avait été confié.

La deuxième chance du guérisseur fut la bonne

BERNARD MORRIER

Après un délibéré d'une journée et demie, un jury composé de six femmes et six hommes a acquitté un guérisseur de deux graves accusations qui, lors d'un premier procès, l'avaient amené à une sentence de trois ans de prison.

Roland Daigle (64 ans) était accusé d'avoir fraudé, en février 1983, une femme de 55 ans atteinte d'un cancer en phase terminale et de lui avoir causé des lésions corporelles en lui appliquant des cataplasmes sous prétexte de la guérir, ce qui avait occasionné des brûlures au troisième degré à la poitrine et au dos de la patiente.

Mme Rachel Gosselin, une quinquagénaire, avait été emportée par sa maladie un mois plus tard à l'hôpital Notre-Dame.

Le procès présidé par le juge Jean-Guy Riopel constituait une deuxième tentative pour la Couronne de faire condamner Daigle. A l'issue d'un premier procès devant jury, Daigle avait été déclaré coupable et condamné, mais il avait aussitôt soumis son cas à la Cour d'appel qui, il y a quelques mois, renversait le verdict et ordonnait la tenue d'un deuxième procès.

Lors des deux dernières semaines, la Couronne avait amené plusieurs spécialistes de l'hôpital Notre-Dame pour élaborer sa preuve, mais le guérisseur a de toute évidence convaincu le jury de sa bonne foi et de sa compétence en faisant entendre plusieurs personnes qu'il avait soulagées ou guéries au cours des dernières années.

Sitôt le verdict rendu, Daigle n'a pu s'empêcher de sauter au cou de son avocat, tandis que les félicitations fusaient du côté de ses partisans. Le guérisseur, se refusant à tout commentaire, a ensuite quitté la salle d'audience en pleurnichant.

Requête en divorce rejetée

L'alcoolisme ne constitue pas, en soi, de la cruauté mentale

BERNARD MORRIER

Si la cruauté mentale peut être invoquée comme cause de divorce, encore faut-il prouver que celle-ci soit irréversible et que sa cause découle de l'inéluctabilité. Exemple : l'alcoolisme ne constitue pas à proprement parler de la cruauté mentale irréversible.

C'est du moins l'avis que vient d'émettre le juge Jean-Louis Léger, en rejetant une requête en divorce d'une jeune mère de trois enfants.

Mariée depuis 1982, Mme T. avait signifié à son mari, en janvier dernier, une déclaration de divorce et la cause est apparue au rôle de la Cour supérieure le 11 mars. Mme T. apprit alors au tribunal que son mari fait usage de boissons alcooliques et revient de son travail, fréquemment, les facultés affaiblies. De plus, elle se plaint de vulgarités de vocabulaire à son endroit. Appelée à témoigner à l'appui de la requête, une voisine confirme que le conjoint en cause « brosse » tous les jours et traite son épouse de « vache ». Et la preuve est déclarée close.

Dans sa décision d'une page, le juge Léger affirme qu'il n'a jamais su comment et pourquoi le comportement du mari, « pouvait affecter la demanderesse et les enfants ». Se demandant ensuite si la santé de l'épouse est compromise et si l'usage de l'alcool dans les conditions décrites amène une détérioration mentale par voie de traumatisme chez l'épouse, le juge répond dans un premier temps que l'alcoolisme peut créer une vie conjugale difficile « pour un temps passager » qui, par traitement approprié, peut se normaliser. Il dit cependant voir dans la preuve rien à cet effet et pas davantage quant à l'intensité de cet usage d'alcool pouvant rendre impossible la cohabitation des conjoints.

Aussi le juge Léger conclut-il qu'il n'a d'autre option que de rejeter l'action, le seul motif allégué pour soutenir l'échec du mariage et obtenir jugement de divorce, soit cruauté mentale, n'ayant nullement été prouvé.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5
Fax: (514) 934-1246
Télex: 05-268656
Tél.: (514) 934-0272

POUR RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS, CONTACTEZ FRANCINE GINGRAS AU 842-9645

Centre de psychologie Gouin inc.
39 ouest, boul. Gouin
Montréal (Québec) H3L 1H9
(514) 331-5530
Services psychologiques
20 psychologues
Membres de la Corporation professionnelle des psychologues de la Province de Québec

DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE PRÉPARATION DU COLLOQUE
PENSER LE CEGEP AVEC ANDRÉ LAURENDEAU
Cégep André-Laurendeau
EN COLLABORATION AVEC LE DEVOIR
LANCENT UN CONCOURS OUVERT AUX ÉTUDIANTS & ÉTUDIANTES DU COLLÉGIAL
OBJET DU CONCOURS
PRODUIRE UN ESSAI DE 8 À 10 PAGES SUR LA CONTRIBUTION QUE PEUT ENCORE APPORTER LA PENSÉE D'ANDRÉ LAURENDEAU AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION, EN PARTICULIER AU COLLÉGIAL.
Cinq prix allant de $150 à $700
seront remis lors de la cérémonie de clôture du colloque, le 5 novembre 1988.
Les textes des gagnants seront publiés en tout ou en partie par Le Devoir.
Date limite d'inscription: le 15 avril 1988
Date limite de réception des textes: le 3 juin 1988
Les règlements du concours ainsi que les formulaires de participation sont disponibles dans tous les établissements dispensant l'enseignement collégial.
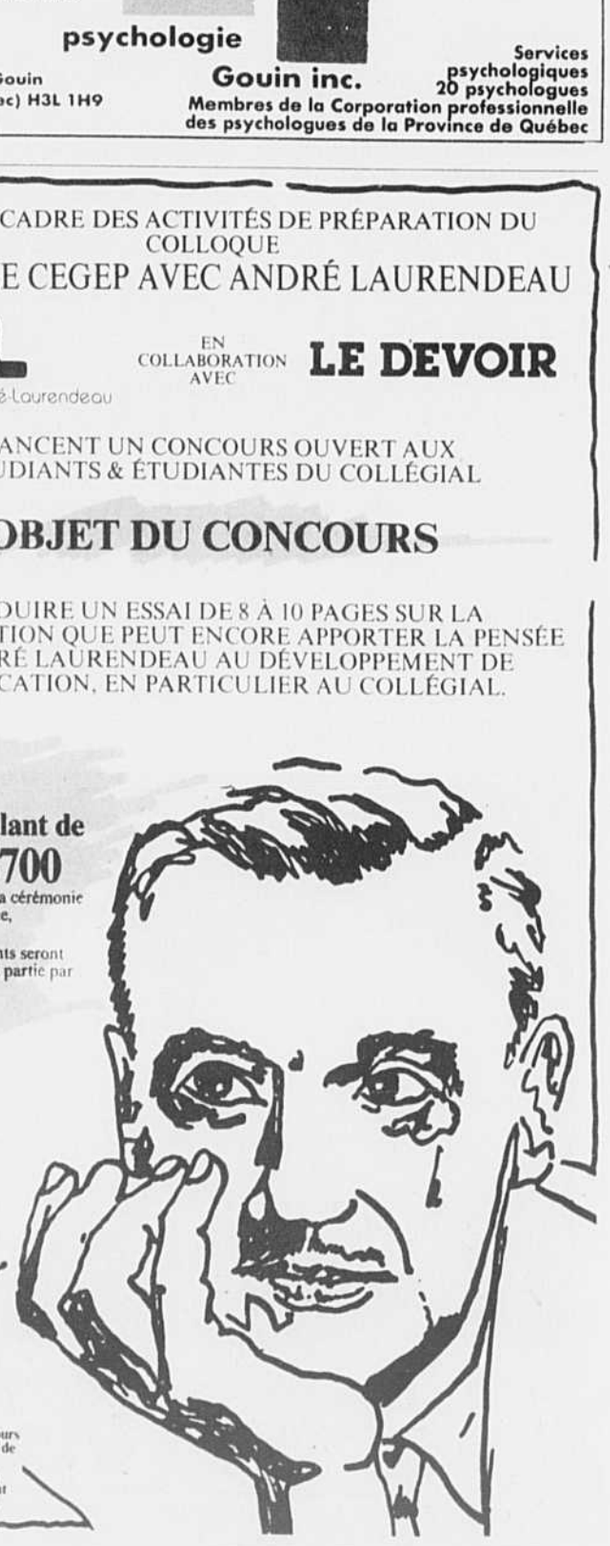

Si l'alcool est devenu un problème
Nous ne promettons pas de miracle, mais...
LA MAISON JEAN LAPOINTE INC.
Centre de réadaptation pour tous problèmes reliés à l'abus d'alcool, de médicaments ou de drogues.
111, rue Normand
Montréal, Qc H2Y 2K6
(514) 288-2611

Université de Montréal
Études arabes
Ce programme de 30 crédits, le deuxième en Amérique du Nord, après celui de Washington, adopte une approche pluridisciplinaire (histoire, islamologie, langue, littérature, science politique, économie, sociologie...) pour saisir le fond de ce monde en effervescene.
Date limite de demande d'admission
Le 30 avril 1988
Renseignements
Programme d'études arabes
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7
Tél.: (514) 343-7327

CAMP DE JOUR DES Champions!
LANGUES: ANIMATION EN ANGLAIS, ANIMATEUR BILINGUES
SITE: TERRAINS SPACIEUX DU COLLÈGE NOTRE-DAME, TOUT PRÈS D'OUTREMONT, À QUELQUES MINUTES DU MONT-ROYAL
PROGRAMME: NATATION, PATINAGE, HOCKEY, GYMNASTIQUE, ARTS PLASTIQUES, SPORTS POUR GARÇONS ET FILLES ÂGÉS DE 4 À 14 ANS
DURÉE: 9 H À 16 H DU LUNDI AU VENDREDI — JUILLET ET AOÛT 88 ACCUEIL ET SURVEILLANCE DE 8 H À 18 H
TRANSPORT: SERVICE D'AUTOBUS PORTE À PORTE (VILLE MONT-ROYAL, VILLE SAINT-LAURENT, OUTREMONT, WESTMOUNT, C.D.N., DOLLARD, N.D.G., HAMPSTEAD) OU PAR VÉHICULE PRIVÉ.
Tél.: 739-3721 — 739-3423

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

L'étau se resserre autour d'Edwin Meese

WASHINGTON (AFP) — L'étau s'est lentement resserré cette semaine autour de M. Edwin Meese, l'Attorney General (ministre de la Justice) des États-Unis, objet d'une enquête sur une affaire de trafic d'influences et lâché par ses principaux collaborateurs.

Les appels à sa démission émanant des démocrates mais aussi depuis quelques jours des républicains se sont multipliés.

M. Meese, ami de longue date du président Ronald Reagan, fait l'objet d'une enquête menée par le procureur spécial James McKay sur la possibilité d'un trafic d'influences impliquant une firme new-yorkaise travaillant pour le Pentagone. L'enquête s'est récemment élargie à une affaire de construction d'oléoduc en Irak, qui ne s'est d'ailleurs jamais concrétisée.

Mardi matin, deux des principaux collaborateurs de M. Meese, MM. Arnold Burns, no 2 du département de la Justice, et William Weld, chef de la division criminelle, ont présenté leur démission-surprise, laissant clairement entendre que les ennuis de leur patron étaient à l'origine de cette décision. Ils avaient été suivis par quatre de leurs collaborateurs.

Jeudi soir, le chef de file républicain de la commission judiciaire du Sénat, M. Strom Thurmond, pourtant partisan déclaré de M. Meese, s'est entretenu avec lui pour l'informer « qu'un certain nombre de personnes au Capitole avait exprimé leur grave préoccupation au sujet des problèmes au département de la Justice ».

Hier, le *New York Times* citant des responsables anonymes du département de la Justice, a indiqué que le numéro 4 du département de la Justice, le Solicitor General (chargé des relations avec la Cour suprême), M. Charles Fried, avait demandé sans succès à M. Meese de se retirer.

M. Fried a souligné hier dans un communiqué qu'il entendait rester à son poste, mais l'ancien juge de la Cour suprême Lewis Powell a indiqué au *New York Times* que le Solicitor General l'avait contacté par téléphone au début de la semaine, « très préoccupé, perplexe, et se demandant ce qu'il devait faire ».

« Charles (Fried) est fermement persuadé que Meese doit partir pour le bien du département », a indiqué de son côté un responsable anonyme de la Justice cité par le quotidien new-yorkais.

Le président Reagan continue quant à lui d'afficher une sérénité exemplaire. Jeudi, la Maison-Blanche a indiqué une fois de plus que le président avait assuré Edwin Meese de son soutien. Ce dernier doit partir la semaine prochaine pour une tournée en Amérique latine et, selon certains analystes de la télévision américaine, la Maison-Blanche pourrait bien espérer que cette absence d'une semaine permette de faire retomber les passions.

Les partisans du départ de M. Meese reconnaissent que jusqu'à présent l'enquête menée par le procureur spécial James McKay n'a toujours pas permis de relever des preuves formelles de son implication directe dans les tentatives de trafic d'influence.

Le Mufti de Jérusalem attaqué à coups de crosse

Deux autres Palestiniens tués en Cisjordanie

JÉRUSALEM (AFP) — Les récentes mesures israéliennes de répression n'ont pas brisé le mouvement de rébellion dans les territoires occupés, où deux Palestiniens ont été tués hier au cours d'affrontements avec l'armée israélienne, estiment les observateurs.

Jamal Tamizi, 20 ans, et Issac Salimieh, 18 ans, ont été tués par des armes à feu à Idna, près de Hébron, lors de violents heurts entre manifestants palestiniens et militaires israéliens à la sortie de la mosquée après les traditionnelles prières du vendredi. Annoncés d'abord de sources palestiniennes, ces décès ont été confirmés par un porte-parole militaire israélien.

Ces deux décès portent à 119 le nombre des Palestiniens tués par des armes à feu depuis le 8 décembre, selon le décompte palestinien.

En outre, le Mufti de Jérusalem, Cheikh Saadeddine al-Alami, 80 ans, la plus haute autorité religieuse musulmane des territoires occupés, a été frappé à coup de crosse par un garde-frontière israélien, hier à Jérusalem, sur l'Esplanade des mosquées, après la prière, a-t-on appris de source palestinienne.

L'incident s'est produit quand le Mufti sortait de la mosquée al-Aqsa où il avait conduit la prière du vendredi. Alors qu'il passait devant un garde-frontière israélien, celui-ci, sans doute énervé par les incidents qui se déroulaient alors sur l'Esplanade, l'a frappé d'un coup de crosse sur la tête qui l'a fait tomber à terre.

Le Mufti a été transporté à l'hôpital Makassed où il était encore en observation hier soir.

À l'annonce de cette nouvelle, les 15,000 employés des Wakfs (biens religieux musulmans) des juridictions musulmanes et des mosquées, ont décidé de faire grève aujourd'hui.

Photo AP

Un lieutenant de la police israélienne est transporté sur une civière après avoir été poignardé à l'estomac par un Arabe.

Alors que depuis plusieurs semaines, la prière du vendredi se déroulait dans le calme à Jérusalem-est, des incidents ont éclaté, hier, dans le secteur arabe de la ville durant lesquels un officier des garde-frontière israéliens a été légèrement blessé d'un coup de couteau.

Par ailleurs, un officier de police israélien, a été légèrement blessé hier à coups de couteau dans la vieille ville de Jérusalem. Son assaillant, un Arabe, a été arrêté, a-t-on appris de sources policières israéliennes.

L'attaque a eu lieu près de la porte des Lions, l'une des voies d'accès empruntées par les pèlerins chrétiens qui ont suivi le traditionnel chemin de croix à l'occasion du Vendredi saint, à Jérusalem.

« Le blocus imposé durant ces trois derniers jours à la Cisjordanie et à Gaza avait pour but de faire comprendre à la population de ces territoires que nous n'hésiterons pas à l'avenir à prendre des mesures plus sévères si cela s'avérait nécessaire », a déclaré hier au quotidien israélien Hadashoth, le ministre israélien de la Défense, M. Yitzhak Rabin.

L'armée israélienne a desserré hier à l'aube l'étau qu'elle avait imposé autour des territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza, dont la population, estimée à plus d'un million et demi de Palestiniens, avait été totalement coupée du monde extérieur durant trois jours consécutifs.

Ces mesures de sécurité, prises à l'occasion de la « Journée de la terre » du 30 mars, reflètent la détermination du premier ministre israélien, M. Yitzhak Shamir, chef du Likoud (droite nationaliste), à recourir aux mesures les plus radicales pour « mettre rapidement un terme » aux émeutes.

Pris en tenaille entre le soulèvement de toute une population déterminée à poursuivre la lutte pour obtenir ses droits politiques, après plus de 20 ans d'occupation militaire, et les pressions des États-Unis, qui s'efforcent d'aboutir à un accord sur le statut définitif de la Cisjordanie et de Gaza avant la fin 1988, M. Shamir affiche une attitude inébranlable, fidèle aux thèses de son parti, et durcit le ton.

« Ceux qui voudront s'attaquer à nous se briseront le crâne sur les remparts de nos citadelles. Que ceux qui s'agitent en ce moment à nos pieds (NDLR : les manifestants palestiniens) sachent qu'ils ne sont pour nous que des sauterelles », affirmait-il jeudi à Hérodion, l'une des dernières places fortes juives du désert de Judée tombée aux mains des Romains vers l'an 135 de l'ère chrétienne.

Ces paroles, prononcées par le premier ministre israélien quatre jours avant l'arrivée en Israël du secrétaire d'État américain George Shultz, attendu à Jérusalem demain, reflètent également sa détermination de rejeter le « plan Shultz » basé sur la formule de la « paix en échange de territoires ».

Le Likoud, contrairement aux Travaillistes dirigés par le ministre des Affaires étrangères Shimon Pérès, refuse toute idée de compromis territorial à l'ouest du Jourdain dans le cadre d'éventuelles négociations de paix avec ses voisins arabes.

« Si M. Shultz fait pression sur le premier ministre pour obtenir une réponse sur son plan de paix, la réponse sera non », ont déclaré hier au quotidien *Maariv*, des sources proches de la présidence du conseil israélien.

Martin Luther King : déjà 20 ans

WASHINGTON (AFP) — Le 4 avril 1968, l'Amérique savoure son printemps naissant quand, à 18 h 01 locales, un coup de feu claque dans une rue de Memphis (Tennessee). Frappé au cou, le pasteur Martin Luther King, 39 ans, prix Nobel de la paix et leader incontesté du mouvement pour l'égalité raciale, s'écroule sur la balustrade du 1er étage du Lorraine Motel. Les États-Unis entrent dans une des semaines les plus dramatiques de leur Histoire.

La mort de l'apôtre de la non-violence est annoncée une heure plus tard à l'hôpital Saint-Joseph où il a été transporté et opéré d'urgence. Dans les minutes qui suivent, à Washington, une bande de jeunes Noirs emmenés par l'un des plus violents des leaders noirs, Stokeley Carmichael, ancien président de l'organisation des étudiants non violents, commence à se répandre dans les rues en criant : « Fermez les boutiques, Martin Luther King est mort ». Au fil des minutes, la bande grossit, les vitrines commencent à voler en éclat, quelques incendies s'allument. L'émeute commence.

À la Maison-Blanche, le président Lyndon Johnson, qui a annoncé quatre jours plus tôt qu'il ne demanderait ni n'accepterait le renouvellement de son mandat, annule son départ pour Hawaï où il devait partir le soir même présider une réunion sur le Vietnam. Il s'adresse au pays pour condamner le meurtre brutal et demander le calme.

Mais rien n'y fait. Le 5 avril, les pillages reprennent de plus belle, gagnant le centre de la capitale alors qu'ils s'étaient la veille limités aux quartiers noirs. Les incendies se multiplient, certains à peine à 500 mètres de la Maison-Blanche.

L'émeute s'étend à Chicago et à d'autres villes d'Amérique. La police est complètement débordée et parfois, à Chicago notamment, les pompiers doivent s'abriter contre les coups de feu de tireurs embusqués.

Photo AP

Martin Luther King

Dans l'après-midi, Lyndon Johnson ordonne l'intervention des troupes fédérales. Des éléments de la 82ème division aéroportée, qui sauta sur la Normandie au jour J du débarquement et fit la bataille des Ardennes, débarquent à Washington et gardent les points stratégiques. Le maire de la capitale, Walter Washington, décrète le couvre-feu de 17 h 30 à 06 h 30.

Le 6 avril, les émeutes gagnent Baltimore, le 9 Kansas City. Au total, 125 villes sont touchées à des degrés divers dans 28 États, de New York à la Californie et du Michigan à la Floride.

Le bilan est lourd : 46 tués dont 41 Noirs, les trois-quarts dans les quatre villes les plus atteintes, Washington, Chicago, Baltimore et Kansas City. 2,600 blessés dont près de la moitié à Washington. 21,000 arrestations, le plus souvent pour pillage. 55,000 soldats et gardes nationaux envoyés en renfort des forces de police.

Le 9 avril, Martin Luther King est enterré dans le cimetière de South View à Atlanta, en Géorgie, où il repose aujourd'hui. Derrière le cercueil posé sur un simple chariot tiré par deux mules, près de 100,000 personnes suivent le convoi funèbre jusqu'à l'église baptiste Ebenezer dont il était le pasteur.

L'assassin, James Earl Ray, 47 ans, repris de justice évadé un an plus tôt d'un pénitencier du Missouri, n'est capturé que le 8 juin, alors que l'Amérique est sous le choc d'un autre assassinat, celui de Robert Kennedy, abattu à Los Angeles le 5 juin. Il est arrêté par la police britannique à l'aéroport londonien d'Heathrow, en possession d'un passeport canadien au nom de Ramon George Sneyd, alors qu'il arrive de Lisbonne avec l'intention de se rendre à Bruxelles.

Le 10 mars 1969, devant le tribunal de Memphis, James Earl Ray, qui avait jusque-là protesté de son innocence, plaide coupable et est condamné automatiquement à 99 ans de prison. Il met du même coup fin au procès et à la possibilité de révélations au cours des débats.

Dès le lendemain du crime, le ministre de la Justice Ramsey Clark avait affirmé sa conviction que l'assassin avait agi seul. La Justice américaine a toujours maintenu ce point de vue et aucun démenti sérieux n'a jamais été apporté à sa thèse.

Mais personne non plus n'a jamais expliqué où et comment Ray, petit malfaiteur en rupture de ban, avait trouvé l'argent qui lui permit de s'enfuir au Canada après son crime, de s'y faire établir un faux passeport et de voyager ensuite en Europe, à l'abri du besoin.

Ambassadeur US rappelé de Ryad

WASHINGTON (AFP) — L'ambassadeur des États-Unis en Arabie saoudite, M. Hume Horan, a été rappelé et va changer d'affectation, a indiqué hier Mme Phyllis Oakley, porte-parole du département d'État.

Mme Oakley s'est refusée à donner les raisons du rappel de M. Horan, qui était en poste à Ryad depuis six mois seulement et se trouve actuellement à Washington pour consultations.

« Il a été jugé qu'il était dans l'intérêt national des États-Unis qu'il s'en aille maintenant, a-t-elle dit. Le secrétaire d'État lui conserve toute sa confiance », a-t-elle ajouté sans autres précisions.

Selon un responsable du département d'État qui a requis l'anonymat, M. Horan a été rappelé à cause d'un conflit de personne avec le roi Fahd. Son rappel a été décidé à Washington, sans que Ryad l'ait demandé.

Panama : fin de la grève

PANAMA (AFP) — L'opposition au Panama a décidé de mettre lundi prochain un terme à la grève illimitée qu'elle avait déclenchée le 21 mars pour obtenir le départ pour l'exil de l'homme fort du pays, le général Manuel Antonio Noriega, a-t-on appris hier de source patronale.

Selon un membre de la Croisade civique, rassemblement de la plupart des mouvements et partis d'opposition au Panama, le patronat a décidé la réouverture des commerces et des entreprises bien que la grève n'ait pas atteint son but.

Selon cette source, qui a requis l'anonymat, la grève avait été très largement suivie dans les premiers jours après son lancement puis la détermination des grévistes avait peu à peu faibli, et mercredi dernier, plusieurs chanes de supermarchés avaient rouvert leurs portes.

L'opposition avait présenté la grève, suivie dans les premiers jours à plus de 90 %, comme « la dernière jusqu'au départ de Noriega ».

L'Église catholique au Panama et l'administration américaine réclament elles aussi le départ en exil du général Noriega, commandant en chef des forces armées.

Une grave crise secoue le Panama depuis le 25 février, date de la destitution du président Eric Delvalle qui avait tenté de « remercier » le général Noriega.

Selon le membre de la Croisade civique, cette dernière devrait expliquer lundi aux travailleurs les données de la situation et la possibilité d'organiser de nouvelles protestations.

Pour sa part, le gouvernement a réussi en fin de semaine à payer quelque 130,000 militaires et fonctionnaires avec de l'argent qu'ont versé dans les caisses de l'État, au titre de l'impôt sur les sociétés, les compagnies, américaines pour la plupart, qui opèrent au Panama.

L'octroi inattendu de ce ballon d'oxygène au gouvernement a poussé jeudi soir la Maison-Blanche à demander aux compagnies américaines concernées de verser les sommes dues au gouvernement de Panama sur des comptes au nom de l'ancien président Delvalle, que les États-Unis continuent de considérer comme le chef de l'État légitime.

MAÎTRISE EN GESTION DE PROJET

Objectif :
Former des administrateurs capables d'une vision systématique et globale des projets et ayant une bonne connaissance des techniques analytiques. Les finissants seront appelés à administrer des projets d'envergure de la phase d'étude de faisabilité jusqu'à la terminaison du projet.

Exigences particulières :
Baccalauréat ou l'équivalent dans un domaine tel que l'administration, le génie, l'architecture, les sciences, les sciences appliquées, ou dans un domaine connexe. Deux ans d'expérience pratique pertinente récente.

Demandes d'admission :
Les demandes d'admission pour la session automne doivent parvenir au plus tôt aux bureaux des registraires des six institutions offrant le programme et mentionnées ci-dessous.

Renseignements supplémentaires :
Université du Québec à Chicoutimi, tél. : (418) 545-5282 (*)
Université du Québec à Hull, tél. : (819) 595-2357
Université du Québec à Montréal, tél. : (514) 282-4274 (*)
Université du Québec à Trois-Rivières, tél. : (819) 376-5081 (*)
Université du Québec à Rimouski, tél. : (418) 723-1568
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, tél. : (819) 762-0971

Le programme est dispensé également à Québec pour les étudiants de la région (418) 657-2485, poste 2854. Il est offert à temps partiel dans tous les établissements mentionnés et à temps plein à Montréal (UQAM), à Québec et à Trois-Rivières (UQTR) et à Chicoutimi (UQAC).

Université du Québec

Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Colloque
Du cégep à l'université: pour une formation générale équilibrée

Avec la participation de monsieur Claude Ryan, ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Atelier 1
La formation générale et les sciences.

Atelier 2
La formation générale et les sciences sociales.

Atelier 3
La formation générale et les lettres - sciences humaines.

Le vendredi 8 avril 1988
de 13:00 à 18:00
à l'amphithéâtre D-0305
pavillon 3200, rue Jean-Brillant

Invitation aux professeurs et aux étudiants des universités et des cégeps.

Entrée libre

Renseignements
343-7641

Le conseil d'Etat des
CHEVALIERS DE COLOMB INC.

LES OEUVRES CHARITABLES DES CHEVALIERS DE COLOMB DU QUÉBEC 1987-1988

LISTE DES GAGNANTS — 26 MARS 1988

1er prix:	Maison Bonneville «Modèle Jessika» Valeur: 52 500 $	**No: 1668705**	**D. Morin** 63 de Lorimier L'Assomption J0K 1G0
2e prix:	Oldsmobile Regency 98 Brougham Sedan - 1988 Valeur: 30 575 $	**No: 0391564**	**Alain Caron** 426 Fraserville Rivière-du-Loup G5R 4A5
3e prix:	Chrysler - Le Baron Coupé Premium - 1988 Valeur: 22 000 $	**No: 0132360**	**Jacques Lemay** 4194 Père Marquette Shawinigan G9N 6S8
4e prix:	Argent comptant 20 000 $	**No: 0490025**	**Jocelyne Ricard** C.P. 1563 Senneterre J0Y 2M0
5e prix:	Ford T-Bird 1988 Valeur: 18 780 $	**No: 1612088**	**Henry P. Brosseau** 61 Garneau St-Pie de Bagot J0H 1E0
6e prix:	Honda Berline Civic - 1988 Valeur: 13 625 $	**No: 0481526**	**Clément Gagnon** C.P. 906 Trois-Rivières G9A 5K2
7e prix:	Camionnette Toyota - 1988 Valeur: 12 050 $	**No: 1666909**	**Yvette Cardinal** 1861 Notre-Dame Trois-Rivières G9A 4Y4
8e prix:	Moto Honda Shadow 1100 - 1988 Valeur: 7 630 $	**No: 1224062**	**Jacques Couture** 499 Provencher Laurierville G0S 1P0
9e prix:	Manteau de vison Dark-ranch noir Valeur: 4 340 $	**No: 1763154**	**Omer Blanchet** 256 Chassé Asbestos J1T 2B2

FÉLICITATIONS AUX HEUREUX GAGNANTS ET NOS REMERCIEMENTS LES PLUS SINCÈRES À LA POPULATION POUR SON ENCOURAGEMENT ET LA RÉUSSITE DE CETTE CAMPAGNE.

CARRIERES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

NOTRE RUBRIQUE

CARRIERES ET PROFESSIONS

a été spécialement créée pour établir un lien entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 2,65$ la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

La date limite pour la réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant la parution.

Pour renseignements et réservations, contactez

Francine Gingras à 842-9645

LE DEVOIR
211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec H2Y 1X1

Centrale de l'enseignement du Québec

AVOCATE OU AVOCAT
(Poste régulier)

Fonction

Plaidoirie devant les tribunaux administratifs et supérieurs.

Exigences

- Membre du Barreau du Québec depuis au moins 5 années
- Expérience de plaidoirie devant les tribunaux administratifs et tribunaux supérieurs
- Maîtrise des langues française et anglaise (parlées et écrites)

Lieu de travail

- Montréal

Présentation des candidatures

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de service et leur curriculum vitae (qui seront traités confidentiellement) avant le 11 avril 1988 à:

Jean St-Denis, Avocat
Centrale de l'enseignement du Québec
1415, Jarry Est
Montréal, Québec
H2E 1A7

GREFFIER MUNICIPAL

Une municipalité importante de la Communauté urbaine de Montréal requiert les services d'une personne au poste de greffier.

RESPONSABILITÉS

La personne titulaire planifie, organise, dirige et contrôle les activités relatives au Service du greffe et exécute les tâches prévues à ce poste selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes.

Cette personne prépare les avis de convocation et les ordres du jour, assiste aux séances du conseil, dresse les résolutionis et les procès-verbaux, rédige les règlements municipaux et la correspondance du service.

Lors d'élections municipales, cette personne agit à titre de président d'élections selon la loi.

Elle est responsable de la garde et de la conservation des archives et documents municipaux et veille à l'application de la Loi sur l'accès à l'information.

QUALIFICATIONS

La personne recherchée doit posséder une bonne connaissance du milieu municipal. Une licence en droit constitue un atout important. L'initiative, le dynamisme, l'esprit d'analyse et de synthèse, le souci de la recherche et des aptitudes pour la communication écrite et orale sont des qualités recherchées.

TRAITEMENT

Sera déterminé en fonction des qualifications de la personne choisie.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le ***15 avril 1988*** *à:*

DOSSIER 1405
LE DEVOIR
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal (Québec) H2Y 3S6

LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES EST À LA RECHERCHE

D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) D'ÉCOLE
POUR LA POLYVALENTE CURÉ-MERCURE À SAINT-JOVITE

FONCTIONS:

L'emploi de Directeur d'école secondaire (D.S. cl. 2) comporte la responsabilité de la gestion, tant au point de vue administratif que pédagogique, de l'ensemble des programmes et des ressources d'une école d'enseignement secondaire, conformément aux responsabilités définies par la commission. Cet emploi comporte en outre la responsabilité de s'assurer que l'école se donne une orientation propre ou un projet éducatif et d'établir les relations avec la communauté desservie par l'école et plus particulièrement la participation avec les parents au Comité d'école et avec les membres du Conseil d'orientation, s'il y a lieu, conformément à la Loi sur l'instruction publique.

QUALIFICATIONS REQUISES:

— Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié;
— Huit (8) années d'expérience pertinente;
— Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le Ministre de l'éducation; — ou —
— Occuper un emploi de directeur-adjoint d'école.

TRAITEMENT:

Selon le Règlement sur les conditions d'emploi des Directeurs d'école des Commissions scolaires pour catholiques.

Les personnes handicapées qui possèdent les qualifications requises sont invitées à postuler.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae complet avant 16 h 00, le 8 avril 1988 au:

Directeur des Services du personnel
Commission scolaire des Laurentides
13, rue Saint-Antoine
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS (Québec)
J8C 2C3

LE CENTRE MARIE-VINCENT
recherche un(e)

DIRECTEUR GÉNÉRAL DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'ÉTABLISSEMENT

Le CENTRE MARIE-VINCENT est un centre qui offre des services de réadaptation à des jeunes présentant des problèmes d'adaptation psycho-sociale. Ces services sont dispensés

soit à l'interne, à soixante-dix-neuf (79) fillettes de 6 à 12 ans

soit à l'externe, à une cinquantaine de jeunes garçons et filles de 6 à 15 ans

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous l'autorité du conseil d'administration, le (la) titulaire du poste participe étroitement à la définition des orientations, des objectifs et des stratégies de l'établissement. Il (elle) assume la gestion interne et la réalisation des décisions du conseil d'administration.

QUALIFICATIONS REQUISES

La personne recherchée est un cadre supérieur qui, en plus de détenir un diplôme universitaire de second cycle en sciences humaines ou de l'administration, possède une expérience de dix (10) années dont au moins cinq (5) au niveau d'un poste de direction supérieure

Une bonne connaissance du réseau de la Santé et des Services sociaux et de la problématique des enfants abusées constitue un atout supplémentaire

RÉMUNÉRATION

Selon les normes du ministère de la Santé et des Services sociaux, classe 18 (46 519 $ - 62 051 $)

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au **plus tard** *le 15 avril 1988, 17h00 au*

COMITÉ DE SÉLECTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
OU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
CENTRE MARIE-VINCENT
840 Côte Vertu
Ville St-Laurent Québec H4L 1Y4

Tu vends des **FORMULES D'AFFAIRES** depuis plusieurs années sur la RIVE-SUD de MONTRÉAL.

Tu aimes tes clients, ils te le rendent bien.

Tu es ambitieux et tu aspires à devenir ton propre patron.

Nous t'offrons **"la" formule...**

Ça t'intéresse... une **ASSOCIATION HORS-PAIR,** fais parvenir ton C.V. avant le 22 avril 1988 à:

J.-GUY MOQUIN
PRÉSIDENT

FORMULES D'AFFAIRES
MAGOG-ORFORD INC.
1650, Boulevard Industriel, Magog, QC J1X 4V9
1-800-567-2722 FAX: (819) 847-1373

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

CONSEILLÈRE-CONSEILLER
Service de l'admission à la profession

Ce poste temporaire (4 à 8 mois) vous appellera, sous l'autorité de la directrice du Service de l'admission à la profession et secrétaire adjointe, à planifier, organiser, coordonner, diriger et contrôler, dans les limites de vos attributions, des activités relatives à: l'admission à la profession des candidates hors Québec; l'application des articles 38, 39, 40 et 41 de la Loi sur les infirmières et infirmiers, des articles 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 97 de la Charte de la langue française et des règlements qui en découlent; la collaboration à la gestion des activités du service; la collaboration aux activités du service aux étudiantes; la connaissance des dossiers prioritaires de l'O.I.I.Q.; toute autre tâche que la directrice du service peut vous confier.

Membre en règle de l'O.I.I.Q., vous possédez un diplôme de deuxième cycle en sciences infirmières, et/ou l'équivalent en sciences administratives, et comptez au moins cinq années d'expérience en soins infirmiers incluant une expérience diversifiée en soins infirmiers, en enseignement, en expérience clinique et en administration des soins infirmiers. À votre connaissance des lois régissant la corporation professionnelle, vous alliez celle du fonctionnement du MSSS et MEQ et de l'informatique. En outre, vous maîtrisez l'anglais parlé et écrit et vous vous exprimez aisément en public. Vous jouissez d'une autonomie de fonctionnement à l'intérieur des politiques et procédés établis et vous êtes responsable des dossiers qui vous sont confiés.

Nous vous proposons une rémunération de classe 3, située entre 37 878 $ et 53 070 $.

Si les défis que comporte ce poste vous intéressent, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae **avant le 20 avril 1988** à:

Madame Georgette Guy
Services des ressources humaines
4200, boul. Dorchester ouest
Montréal (Québec) H3Z 1V4

UNIVERSITY OF REGINA
DEPARTMENT OF FRENCH

Le Département de français de l'Université de Regina met en concours deux postes à temps plein au rang de chargé de cours ou de professeur adjoint, le premier menant à la permanence, le second pour une période d'un an mais pouvant éventuellement mener à la permanence, les conditions budgétaires le permettant.

POSTE MENANT À LA PERMANENCE:

Fonctions: Enseignement de la langue; possibilité d'enseignement de la littérature française contemporaine.

Exigences: Doctorat ou doctorat en voie d'achèvement; activité de recherche dans le domaine de la littérature française contemporaine; le(la) canditat(e) sera de langue maternelle française ou possédera un niveau élevé de compétence dans la langue française.

Salaire: Selon l'expérience et les qualifications

Date d'entrée en fonctions: 1er juillet 1988

Date de clôture des candidatures: 15 avril 1988

POSTE D'UN AN:

Fonctions: Enseignement de la langue

Exigences: Doctorat ou doctorat en voie d'achèvement; activité de recherche en linguistique appliquée à l'enseignement du français langue seconde et à l'étude de la langue française au Canada; le(la) candidat(e) sera de langue maternelle française ou possédera un niveau élevé de compétence dans la langue française

Salaire: Selon l'expérience et les qualifications

Date d'entrée en fonction: 1er juillet 1988

Date de clôture des candidatures: 15 avril 1988

Conformément aux exigences de la loi canadienne, cette annonce s'adresse en premier lieu aux citoyen(ne)s canadien(ne)s ainsi qu'aux résidents permanents.

Les candidat(e)s sont prié(e)s d'envoyer leur curriculum vitae et de faire parvenir directement trois lettres d'appréciation à:

Dean D. de Vlieger
Faculty of Arts
University of Regina
Regina, Sask.
S4S 0A2

UNE ÉCOLE PRIVÉE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL
1re à 5e secondaire (filles)

est à la recherche d'un(e)

directeur(trice) des services pédagogiques

EXIGENCE

Le ou la candidat(e) devra s'engager dans un projet éducatif chrétien.

QUALIFICATIONS

- compétence en gestion et animation pédagogiques
- expérience dans une tâche de direction ou dans une tâche similaire.

HABILETÉS

- aptitudes pour un leadership dynamique
- capacité de travailler en équipe
- disponibilité pour accomplir cette responsabilité éducative
- bonne santé physique et psychologique.

TRAITEMENT

À déterminer

INSCRIPTION

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le **9 avril 1988** à:

Direction du personnel
C.P. 639
Succursale Outremont, Qc.
H2V 4N6

REPRÉSENTANTS EN TÉLÉMARKETING

Endroit: Montréal
Possibilité de gain pour la première année 40K et plus

Produit... Haute technologie, technologie de la transmission d'information

Territoire Québec

Qualifications... 3 à 5 années d'expérience de ce territoire, comptes importants
Historique de succès
Capacité de transiger avec haute direction
Beaucoup d'assurance, bonne élocution, raffiné
Parfaitement bilingue; français/anglais
Autonome, motivé à améliorer son revenu

Action... Pour une réponse immédiate, envoyer votre c.v. par Télécopieur à:
Directeur des ventes et du marketing
TRANS-LUX CORPORATION LIMITED
416-624-0883
ou téléphonez au
416-624-2311

L'initiative engendre le succès

Le Collège Universitaire de Hearst recherche un(e) professeur(e) à plein temps

Professeur(e) en Informatique

Fonctions: Cette personne aura des tâches d'enseignement et de recherche dans un milieu universitaire. Elle enseignera à des étudiant(e)(s) qui aspirent au baccalauréat ès arts (3 ans et 4 ans) dans les disciplines suivantes: administration des affaires, humanités, sciences sociales et sciences de l'éducation.

Exigences: Maîtrise ou l'équivalent

Exigence linguistique: Une excellente connaissance du français est exigée avec préférence accordée aux candidat(e)(s) bilingues.

Date d'entrée en fonction: le 1er août 1988

Salaire: Selon l'échelle salariale en vigueur (minimum de 31 580 $ en 1987-1988).

Le Collège Universitaire de Hearst, affilé à l'Université Laurentienne de Sudbury, est une institution d'enseignement universitaire francophone du nord-est de l'Ontario.

Faire parvenir votre demande accompagnée de votre curriculum vitae avant le **16 avril 1988,** à:

Jean-Pierre Bergevin, directeur des études
Le Collège Universitaire de Hearst
C.P. 580
Hearst (Ontario)
P0L 1N0

UNIVERSITÉ LAVAL — **Faculté des sciences sociales**

POSTE DE PROFESSEUR ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL

POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET

Conditions d'engagement et traitement selon la convention collective en vigueur à l'Université Laval.

FONCTIONS

Enseignement dans les programmes offerts par l'École de service social au 1er cycle et aux études avancées. Recherche en service social. Encadrement d'étudiants et direction de thèses de doctorat et de mémoires de maîtrise en service social.

Le candidat sera choisi en fonction de l'excellence de son dossier et devra répondre aux exigences suivantes:

- Doctorat en service social ou le doctorat dans une discipline connexe.
- Priorité accordée aux candidats et candidates possédant une formation en service social.
- Une expérience pertinente d'enseignement et de pratique professionnelle en service social.
- Capacité de recherche et de diffusion des connaissances.

REMARQUES

Conformément à la convention collective (art. 3.3.17) à compétence égale, priorité sera accordée à une candidate dans le respect des droits de la personne.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: le 1er juin 1988.

DATE DE CLÔTURE DU CONCOURS: le 22 avril 1988.

Faire parvenir un curriculum vitae en joignant la liste des publications à:

Élaine Carey-Bélanger, directrice
École de service social
Faculté des sciences sociales
Université Laval, Québec, G1K 7P4

JUVÉNAT NOTRE-DAME DU ROSAIRE
165, rue Notre-Dame
Champlain, G0X 1C0

DIRECTEUR(TRICE) D'ÉCOLE DEMANDÉ(E)

Une institution privée confessionnelle catholique, reconnue d'intérêt public (100 garçons, secondaire I et II, la plupart pensionnaires) sollicite une candidature pour un poste de responsable à Champlain, près du Cap-de-la-Madeleine.

FONCTIONS:
— Admission des élèves
— Supervision pédagogique générale
— Enseignement à temps partiel
— Le (la) candidat(e) devra être dynamique, apte à travailler en équipe avec le directeur du pensionnat, les responsables des services financiers et de la pastorale, ainsi qu'avec le corps enseignant. Il (elle) accordera sa collaboration au Comité des parents.

CRITÈRES:
— Être légalement qualifié(e)
— Expérience d'au moins cinq (5) ans dans l'enseignement
— La Scolarité sera considérée
— Être disposé(e) à se présenter en entrevue

SALAIRE: Selon les conventions collectives et la politique de gestion des cadres scolaires

ENTRÉE EN FONCTION: 1er juillet 1988

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

André Roberge,
75, rue Thuney
Cap-de-la-Madeleine (Québec)
G8T 2N7

Délai d'application: 15 jours à compter de la parution de cette offre d'emploi.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Qui sera le colistier de Bush?

WASHINGTON (AFP) — Le monde politique américain se livre déjà au petit jeu des devinettes pour tenter de trouver qui sera candidat à la vice-présidence aux côtés de M. George Bush sur le « ticket » républicain en vue de l'élection présidentielle de novembre prochain.

D'ores et déjà assuré d'obtenir l'investiture de son parti à la convention républicaine de la Nouvelle-Orléans en août, le vice-président Bush a tout son temps pour choisir un colistier et déclare qu'il est encore trop tôt pour y songer.

Alors d'autres y songent pour lui. Ainsi, l'ex-président Richard Nixon lui conseille, dans un éditorial à paraître demain dans le *Sunday Times*, de Londres, de choisir l'actuel secrétaire général de la Maison-Blanche Howard Baker.

Ce dernier, originaire du Tennessee et ancien chef de file des républicains au Sénat, pourrait aider M. Bush à emporter les États du Sud lors de l'élection et son secours serait précieux par la suite dans les rapports avec le Congrès. Mais M. Baker ne semble guère enthousiasmé par cette idée.

M. Nixon estime que la formule idéale pour un candidat à la présidence est de choisir comme colistier son principal rival lors des primaires, comme l'avaient fait John Kennedy avec Lyndon Johnson en 1960 et le président Ronald Reagan avec M. Bush en 1980.

Mais cette année, note-t-il, la rivalité de M. Bush et du sénateur Robert Dole a été si vive qu'on peut douter que les deux hommes puissent jamais travailler en harmonie.

M. Dole, qui vient d'abandonner la course à l'investiture, a déclaré qu'il souhaitait garder son poste de chef de file des républicains au Sénat dans la prochaine législature.

Un nom qui revient souvent est celui du gouverneur de Californie, M. George Deukmejian, dont le choix pourrait permettre à M. Bush de gagner le plus important État de l'Union en novembre. Mais les républicains de Californie s'y opposent car, si M. Deukmejian quittait son poste, il serait remplacé par un démocrate.

D'autres gouverneurs sont considérés comme des choix possibles par M. Bush, comme MM. Jim Thomson (Illinois), Carroll Campbell (Caroline du Sud), Thomas Kean (New Jersey), ou les anciens gouverneurs Lamar Alexander (Tennessee) et Richard Thornburgh (Pennsylvanie).

Quelques noms de femmes sont avancés, bien que nombre d'observateurs doutent que M. Bush ait assez d'audace pour proposer la vice-présidence à une femme. Certains imaginent la séduisante Elizabeth Dole, épouse du sénateur Dole, ancienne secrétaire aux Transports et originaire du Sud, sur le « ticket ».

Le processus de paix au Proche-Orient

La balle est dans le camp de l'OLP, estime Washington

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis considèrent que « la balle est dans le camp de l'OLP » en ce qui concerne sa participation au processus de paix que tente d'engager le secrétaire d'État George Shultz au Proche-Orient, selon un haut fonctionnaire du département d'État.

L'OLP doit accepter les « paramètres de base », c'est-à-dire la reconnaissance des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU et doit renoncer la violence et au terrorisme, a précisé hier ce haut fonctionnaire qui a souhaité garder l'anonymat. Sa participation la conférence internationale de paix prévue par le plan américain serait alors « envisageable », a-t-il ajouté.

Le chef de l'OLP Yasser Arafat a à plusieurs reprises indiqué que son organisation reconnaissait toutes les résolutions des Nations unies, incluant celles du Conseil de sécurité mais aussi celles de l'Assemblée générale qui appellent notamment à la création d'un État palestinien.

Pour ce haut fonctionnaire, cette position est « inacceptable », car, a-t-il dit, personne ne sait vraiment ce qu'elle signifie. Toutes ces résolutions mises ensemble, a-t-il estimé, s'annulent mutuellement et sont par nature partisanes vis-à-vis d'Israël. « C'est une position de propagande », a-t-il dit, ajoutant que les États-Unis ne la prenaient pas « au sérieux ».

Si M. Arafat déclarait qu'il acceptait les conditions définies par les États-Unis, ce serait une autre affaire, selon lui.

Dans la situation actuelle, pour ce qui concerne la représentation palestinienne, l'approche des États-Unis est « de faire avancer les négociations », a ajouté ce haut fonctionnaire.

Dans l'intervalle, le ministre italien des Affaires étrangères, M. Giulio Andréotti, a qualifié « d'importants », hier à Rome, les efforts de l'administration américaine au Proche-Orient, tout en rappelant la position italienne notamment sur la participation nécessaire de l'OLP aux négociations.

M. Andreotti, à l'issue d'un entretien de près de deux heures jeudi après-midi, a « apprécié » le fait que « le secrétaire américain soit personnellement très engagé pour trouver un point de rencontre entre les différentes positions ».

M. Shultz, arrivé dans la matinée à Rome, a été reçu à déjeuner par le président Francesco Cossiga. Il devait encore s'entretenir dans l'après-midi avec le ministre de la Défense Valerio Zanone, puis être reçu ce matin au Vatican par le pape Jean Paul II, avant un nouvel entretien avec M. Andreotti.

Demain, après avoir assisté à la messe pascale place Saint Pierre, il devait partir pour Jérusalem et reprendre une « navette » au Proche-Orient qui doit le mener également à Damas, Amman, Ryad et Le Caire.

Exprimant « l'appréciation » italienne pour le récent message du président Ronald Reagan aux pays de la Ligue arabe sur la nécessité de sortir du statu quo dans le conflit israélo-arabe, M. Andreotti a ajouté que « c'est un problème que personne n'a su résoudre depuis des années ».

Le ministre italien a souligné les « difficultés » que doit affronter l'initiative américaine, entre « l'attitude du gouvernement israélien qui ne paraît pas disponible à examiner toute idée de rétrocession » des territoires occupés, les « difficultés sur le front arabe », et le fait « que l'OLP ne soit pas impliquée dans le processus de négociation ».

M. Shultz a rappelé à ce sujet à M. Andreotti qu'il s'était entretenu récemment avec deux personnalités palestiniennes membres du Conseil national palestinien (CNP), ce dont le ministre italien s'est félicité.

Malgré ces difficultés, l'Italie « encourage » donc l'initiative américaine comme étant la seule qui puisse à l'heure actuelle redonner espoir aux populations des territoires occupés, a dit en substance le ministre italien.

20 rebelles kurdes tués dans de nouveaux heurts

MARDIN, Turquie (AFP) — Vingt rebelles indépendantistes kurdes et trois militaires turcs — dont un officier de gendarmerie — ont été tués, et douze militaires blessés, hier lors d'un accrochage près de Nusaybin et Midyat (province de Mardin, sud-est de la Turquie), a annoncé le ministre turc de l'Intérieur, M. Mustafa Kalemli.

Durant la bataille, de 9 h00 locales à 18 h 0 dans une région montagneuse, « les forces de l'ordre ont encercle les terroristes », a indiqué M. Kalemli à l'agence semi-officielle turque Anatolie en y voyant une preuve que les « forces de l'ordre sont très puissantes dans cette région ».

L'officier a été tué lorsque l'hélicoptère qui le transportait s'est écrasé. Quatre des militaires blessés ont été grièvement touchés, a-t-il précisé.

Il s'agit de l'accrochage le plus meurtrier et le plus important des onze incidents qui ont opposé les forces de l'ordre et les militants armés du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, marxiste-léniniste) depuis la levée de la loi martiale en Anatolie orientale, le 19 juillet dernier, soulignent les observateurs.

Depuis cette date, les huit provinces de l'Anatolie de l'est et du sud-est à population majoritairement kurde, et où le PKK est très actif, sont soumises à l'état d'urgence.

Un nouveau « super-gouverneur » civil doté de pouvoirs d'exception, M. Hayri Kozakcioglu, a ete nommé en juillet dernier pour le sud-est du pays par le gouvernement de M. Turgut Ozal. M. Kozakcioglu, responsable des huit provinces soumises à l'état d'urgence (Bingol, Diyarbakir, Elazig, Hakkari, Mardin, Tunceli, Siirt et Van), est chargé de la coordination de la lutte contre la guérilla kurde.

Selon un bilan non officiel, 74 séparatistes kurdes ont été tués par les forces de l'ordre depuis la nomination de M. Kozakcioglu.

Toujours selon un bilan non officiel, plus de 1,000 personnes (militaires et policiers, civils et rebelles) ont trouvé la mort depuis le début des opérations armées de la guérilla kurde en août 1984.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

UQAM *Le savoir universitaire, une valeur sûre!*

PROFESSEUR RÉGULIER EN PHYSIOLOGIE

« Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. »

Poste accessible aux femmes et aux hommes

Fonctions et cadre de travail :
- Activités d'enseignement :
  - BIO 3600 Physiologie animale
  - BIO 4570 Zoophysiologie I
  - BIO 5570 Zoophysiologie II
  - BIO 5071 Physiologie expérimentale
  - BIO 6100 Physiologie comparée des adaptations
- Recherche
- Services à la communauté

Date d'entrée en fonction : 1er août 1988

Exigences :
- Doctorat en physiologie Expérience post-doctorale requise
- Expérience de recherche en santé et sécurité au travail
- Expérience en enseignement
- Capacité d'intégration au département

Traitement : Selon la convention collective SPUQ-UQAM

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae en français, daté et signé **avant le 25 mai 1988** à :

Monsieur Jean Gingras, directeur
Département de sciences biologiques
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
C.P. 8888, Succursale « A »
Montréal (Québec)
H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

Université de Montréal

Professeur à plein temps

Le **Département de linguistique et philologie** cherche un professeur adjoint en philologie française et romane.

Fonctions
Enseignement aux trois cycles; recherche en philologie française et romane, notamment ancien français et ancien espagnol.

Exigences
Ph.D. dans la spécialité; formation en philologie hispanique; expérience d'enseignement et publications souhaitables.

Traitement
Selon la convention collective.

Entrée en fonction
Entre le 1er juin et le 1er septembre 1988.

Les candidats doivent acheminer leur curriculum vitae avant le 25 avril 1988 à:

M. le Directeur
Département de linguistique et philologie
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Conformement aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cet avis de concours s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

CLSC ST-MICHEL

Le C.L.S.C. St-Michel est la recherche d'un(e)

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Le C.L.S.C. dessert une population de plus de 65,000 personnes dans un territoire délimité au **sud** par la rue Bélanger nord, à l'**est** par la rue Iberville (est), au **nord** par le boul. Industriel (voie ferrée) et à l'**ouest** par la 25ième avenue.

RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité du Conseil d'administration du C.L.S.C., le(la) titulaire du poste est responsable de l'administration de l'établissement, de l'application et du développement des programmes et activités en regard de la mission définie par le Conseil d'administration, le tout en conformité avec la loi et ses règlements existants, de même que des politiques et des directives émises par le Conseil d'administration.

EXIGENCES

- Détenir un diplôme de 2ième cycle en service social, sciences de la santé ou sciences administratives.
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins sept (7) ans dans le réseau des affaires sociales, dont au moins trois (3) ans dans un poste de gestion publique.

HABILITÉS

- Propension au travail communautaire
- Ouverture au milieu et aux groupes ethniques
- Créativité
- Leadership

RÉMUNÉRATION

Selon les normes en vigueur au Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) - (classe provisoire 19).

INSCRIPTION

Vous devrez faire parvenir:

- Votre curriculum vitae détaillé
- Votre plan de carrière
- Un bref exposé sur le thème suivant:

"Comment entrevoyez-vous faire usage de vos habilités personnelles dans l'exercice de cette fonction?"

Faire parvenir votre offre de services et les documents pertinents avant 17 heures, le **18 avril 1988, à**

Monsieur Jean-Guy Lemay
Président du Conseil d'Administration
Case Postale 175
Succursale Bourassa
Montréal, Qc
H2C 3E9

Université de Montréal

Professeur à demi-temps

La **Faculté de théologie** cherche un professeur régulier à demi-temps en exégèse biblique.

Fonctions
Enseignement aux trois cycles en exégèse biblique (Ancien Testament: Pentateuque et livres historiques); recherche dans sa discipline, avec la préoccupation de former des chercheurs; tutorat d'étudiants en rédaction de mémoire ou de thèse.

Exigences
Doctorat ou Ph.D. en études bibliques ou un/des diplôme(s) jugé(s) équivalent(s); aptitudes à l'enseignement; orientation particulière pour la recherche; expérience de l'enseignement, de préférence au niveau universitaire; formation spécialisée dans l'exégèse de l'Ancien Testament, formation de base en orientalisme et en archéologie; connaissance de quelques langues sémitiques.

Traitement
Selon la convention collective.

Entrée en fonction
Le 1er août 1988.

Les candidats doivent acheminer leur curriculum vitae, une copie de leurs diplômes et le nom de trois personnes pour références avant le 30 avril 1988 à:

M. André Charron
Doyen
Faculté de théologie
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Conformement aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cet avis de concours s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

DÉJEUNERS *les petits* DU **DEVOIR**

Le citoyen face à la justice et aux grandes institutions de l'État

La qualité des services donnés aux citoyens par l'État s'améliore-t-elle ou se détériore-t-elle?

Les gens de couleur, les hommes politiques, les femmes et les policiers sont-ils de fait égaux devant la loi?

Les médias et les tribunaux ont-ils traité l'affaire Gosset de façon juste?

Voilà quelques-unes des 30 questions posées aux résidents de la communauté urbaine de Montréal et dont les réponses sont au menu du *prochain petit déjeuner du DEVOIR*.

le mercredi 6 avril de 8h00 à 9h15
au restaurant ILE DE FRANCE
801, de Maisonneuve ouest

Sur la base des résultats d'un sondage exclusif réalisé par CREATEC +, M. Yves Dupré, de la maison BAZIN, DUMAS, DUPRÉ ET SORMANY, proposera une analyse sous l'angle des communications. M. Pierre-Marie Lagier, criminologue consultant et chargé de cours à l'UQAM, agira comme personne-ressource.

Réservez dès mardi en appelant M. Gabriel Hudon au 844-3361. Le nombre de places est limité et le prix d'entrée de 25 $ vous donne droit sans frais supplémentaires au dossier complet, informatique et écrit.

Les petits déjeuners du Devoir sont conçus et réalisés par
LE DEVOIR et BAZIN, DUMAS, DUPRÉ, SORMANY COMMUNICATEURS-CONSEILS
en collaboration avec
CREATEC+ *recherche marketing*

AVIS PUBLICS

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

QC, District de Montréal. No: 500-02-008858-883. Dossier: Z242-009. LES IMMEUBLES FRANCANA LTÉE vs: MOHAMMED NAGHDI. Le 14-4-88 à 12:00 heures au 2170 Ste-Catherine Ouest à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de MOHAMMED NAGHDI "RESTAURANT MC ROY'S", savoir: 1 four micro onde de marque Litton, 1 lot de tables carrés, 1 lot de chaises et autre biens et meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 30/03/88.

QC, District de Montréal. No: 500-32-006455-879. Dossier: E-815. GEMMA TANGUAY -vs- GÉANT DU MATELAS INC. Le 13-4-88 à 12:00 heures au 7212 rue St-Hubert à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de GÉANT DU MATELAS INC., savoir: 2 mobiliers de cuisine, 1 mobilier de chambre et autres biens & meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 30/03/88.

QC, District de Montréal. No: 500-02-000416-888. ENTREPRENEURS CHOMEDEY INC -vs- JEAN-GUY DAUPHINAIS. Le 13-4-88 à 10:30 heures au 1915 rue Georges Vermette # 5 à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de JEAN-GUY DAUPHINAIS, savoir: 1 four micro-onde Sharp, 1 t.v. couleur, 1 radio t.v. Emerson, 1 laveuse et 1 sécheuse Kenmore et meubles & articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: RÉJEAN CHAILLÉ, huissier. Montréal, ce 30/03/88.

QC, District de Montréal. No: 500-02-015836-872. CIE DE CHAUFFAGE PIERREFONDS INC -vs- COMPAGNIE REMAX. Le 13-4-88 à 12:30 heures au 5765 rue Monkland à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de COMPAGNIE REMAX, savoir: 2 dactylos, 1 photocopieur, 1 bureau de secrétaire et 1 filière à 2 tiroirs. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 30/03/88.

QC, District de Montréal. No: 500-02-033439-873. Dossier: RBR/38375. STÉFANE FOUMY -vs- PIERRE AIRD. Le 13-4-88 à 13:00 heures au 1160 rue St-Mathieu # 1006 à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de PIERRE AIRD, savoir: 1 t.v. couleur, 1 cablo-sélecteur, 1 répondeur téléphonique, 1 système de son complet, 2 enceintes acoustique et meubles & articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 30/03/88.

QC, District de Terrebonne. No: 700-02-002641-877. C.S.S.T. -vs- ROMUALD LACHANCE. Le 12/04/88 à 12:00 heures au 675 Abbé Pierre, Terrebonne, district de Terrebonne, seront vendus les biens et effets de ROMUALD LACHANCE, consistant en: 1 automobile Camaro Z28 de couleur rouge immatriculée F-878-650, 1 camion Custom Deluxe 30, 6.2 litres diesel, etc... effets divers. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: DANIEL JETTÉ, 879-1007. Pelletier & Ass., huissiers. Montréal, ce 29/03/88.

QC, District de Longueuil. No: 505-27-003941-847. PERCEPTEUR DES AMENDES -vs- GÉRARD BEAUCHAMP. Le 13/04/88 à 10:00 heures au 6622 Des Écores, Montréal, dit district de Montréal, seront vendus les biens et effets de GÉRARD BEAUCHAMP, consistant en: 1 voiture de marque Ford, modèle FMT 1981 de couleur rouge, no plaque KAL 274, 1 set de cuisine en bois brun 4 chaises, 1 table, 1 VHS Realistic et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: MARTIN LATRAVERSE, 879-1007. Pelletier & Ass., huissiers. Montréal, ce 29/03/88.

QC, District de Montréal. No: 500-02-009203-881. Elias Jiit, p. demanderesse; -vs- Thelma Cohen, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12/04/88 à 10:00 heures. Au 3292 Charles Best, à Chomedey, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Thelma Cohen, saisis en cette cause, consistant en: T.V. Candle et controle & acc., automobile Buick 1982 licence Ead081 & acc. 1 VRC VHS RCA & controle & acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-6317, huissier, Sylvain Trudel, 288-6317. Montréal le 2 avril 1988.

QC, District de Montréal COUR MUNICIPALE. No: 874718994. Ville de Montréal, p. demandeur, -vs- Daniel Gingras, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 6 avril 1988 à 12:30 heures. Au 4027, Martial # 5, Montréal-Nord district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Daniel Gingras, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 20" Sanyo, 1 sécheuse à linge Viking, 1 laveuse à linge Viking et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: Daniel Fleurent, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 23 mars 1988.

QC, District de Montréal. No: 500-02-036546-872. Fiducie Canadienne Italienne, p. demandeur, -vs- Antonio Verillo, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 12 avril 1988 à 12:00 heures. Au 7039 rue Garnier à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Antonio Verillo, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur, 1 vidéo VHS JVC, 1 congélateur et autre meubles & articles de maison. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 286-7175, huissier, François Bourque, 286-7175. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal. No: 500-02-033439-873. Dossier: RBR/38375. STÉFANE FOUMY -vs- PIERRE AIRD. Le 13-4-88 à 13:00 heures au 1160 rue St-Mathieu # 1006 à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de PIERRE AIRD, savoir: 1 t.v. couleur, 1 cablo-sélecteur, 1 répondeur téléphonique, 1 système de son complet, 2 enceintes acoustique et meubles & articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 30/03/88.

QC, District de Montréal. No: 500-02-000416-888. ENTREPRENEURS CHOMEDEY INC -vs- JEAN-GUY DAUPHINAIS. Le 13-4-88 à 10:30 heures au 1915 rue Georges Vermette # 5 à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de JEAN-GUY DAUPHINAIS, savoir: 1 four micro-onde Sharp, 1 t.v. couleur, 1 radio t.v. Emerson, 1 laveuse et 1 sécheuse Kenmore et meubles & articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: RÉJEAN CHAILLÉ, huissier. Montréal, ce 30/03/88.

QC, District de Montréal. No: 500-02-015836-872. CIE DE CHAUFFAGE PIERREFONDS INC -vs- COMPAGNIE REMAX. Le 13-4-88 à 12:30 heures au 5765 rue Monkland à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de COMPAGNIE REMAX, savoir: 2 dactylos, 1 photocopieur, 1 bureau de secrétaire et 1 filière à 2 tiroirs. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 30/03/88.

QC, District de Montréal. No: 500-02-033439-873. Dossier: RBR/38375. STÉFANE FOUMY -vs- PIERRE AIRD. Le 13-4-88 à 13:00 heures au 1160 rue St-Mathieu # 1006 à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de PIERRE AIRD, savoir: 1 t.v. couleur, 1 cablo-sélecteur, 1 répondeur téléphonique, 1 système de son complet, 2 enceintes acoustique et meubles & articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 30/03/88.

QC, District de Terrebonne. No: 700-02-002641-877. C.S.S.T. -vs- ROMUALD LACHANCE. Le 12/04/88 à 12:00 heures au 675 Abbé Pierre, Terrebonne, district de Terrebonne, seront vendus les biens et effets de ROMUALD LACHANCE, consistant en: 1 automobile Camaro Z28 de couleur rouge immatriculée F-878-650, 1 camion Custom Deluxe 30, 6.2 litres diesel, etc... effets divers. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: DANIEL JETTÉ, 879-1007. Pelletier & Ass., huissiers. Montréal, ce 29/03/88.

QC, District de Longueuil. No: 505-27-003941-847. PERCEPTEUR DES AMENDES -vs- GÉRARD BEAUCHAMP. Le 13/04/88 à 10:00 heures au 6622 Des Écores, Montréal, dit district de Montréal, seront vendus les biens et effets de GÉRARD BEAUCHAMP, consistant en: 1 voiture de marque Ford, modèle FMT 1981 de couleur rouge, no plaque KAL 274, 1 set de cuisine en bois brun 4 chaises, 1 table, 1 VHS Realistic et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: MARTIN LATRAVERSE, 879-1007. Pelletier & Ass., huissiers. Montréal, ce 29/03/88.

QC, District de Montréal. No: 500-02-009203-881. Elias Jiit, p. demanderesse; -vs- Thelma Cohen, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12/04/88 à 10:00 heures. Au 3292 Charles Best, à Chomedey, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Thelma Cohen, saisis en cette cause, consistant en: T.V. Candle et controle & acc., automobile Buick 1982 licence Ead081 & acc. 1 VRC VHS RCA & controle & acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-6317, huissier, Sylvain Trudel, 288-6317. Montréal le 2 avril 1988.

QC, District de Montréal COUR MUNICIPALE. No: 874718994. Ville de Montréal, p. demandeur, -vs- Daniel Gingras, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 6 avril 1988 à 12:30 heures. Au 4027, Martial # 5, Montréal-Nord district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Daniel Gingras, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 20" Sanyo, 1 sécheuse à linge Viking, 1 laveuse à linge Viking et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: Daniel Fleurent, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 23 mars 1988.

QC, District de Montréal. No: 500-02-036546-872. Fiducie Canadienne Italienne, p. demandeur, -vs- Antonio Verillo, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 12 avril 1988 à 12:00 heures. Au 7039 rue Garnier à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Antonio Verillo, saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur, 1 vidéo VHS JVC, 1 congélateur et autre meubles & articles de maison. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 286-7175, huissier, François Bourque, 286-7175. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal. No: 500-02-033439-873. Dossier: RBR/38375. STÉFANE FOUMY -vs- PIERRE AIRD. Le 13-4-88 à 13:00 heures au 1160 rue St-Mathieu # 1006 à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de PIERRE AIRD, savoir: 1 t.v. couleur, 1 cablo-sélecteur, 1 répondeur téléphonique, 1 système de son complet, 2 enceintes acoustique et meubles & articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 30/03/88.

QC, District de Terrebonne. No: 700-02-002641-877. C.S.S.T. -vs- ROMUALD LACHANCE. Le 12/04/88 à 12:00 heures au 675 Abbé Pierre, Terrebonne, district de Terrebonne, seront vendus les biens et effets de ROMUALD LACHANCE, consistant en: 1 automobile Camaro Z28 de couleur rouge immatriculée F-878-650, 1 camion Custom Deluxe 30, 6.2 litres diesel, etc... effets divers. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: DANIEL JETTÉ, 879-1007. Pelletier & Ass., huissiers. Montréal, ce 29/03/88.

QC, District de Longueuil. No: 505-27-003941-847. PERCEPTEUR DES AMENDES -vs- GÉRARD BEAUCHAMP. Le 13/04/88 à 10:00 heures au 6622 Des Écores, Montréal, dit district de Montréal, seront vendus les biens et effets de GÉRARD BEAUCHAMP, consistant en: 1 voiture de marque Ford, modèle FMT 1981 de couleur rouge, no plaque KAL 274, 1 set de cuisine en bois brun 4 chaises, 1 table, 1 VHS Realistic et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: MARTIN LATRAVERSE, 879-1007. Pelletier & Ass., huissiers. Montréal, ce 29/03/88.

QC, District de Montréal. No: 500-02-045443-855. LA CONCORDE CIE D'ASS. GÉNÉRALES -vs- PIERRE LATRIMOUILLE & ALS. Le 12/04/88 à 10:00 heures au 30 Manseau, Outremont, district de Montréal seront vendus les biens et effets de PIERRE ET LIONEL LATRIMOUILLE, consistant en: 1 Midland LMR Mobile Radio modèle 700-625B et 1 NPC Power Supply Regulated modèle 108-R-A, série 8-207216, 1 aspirateur électrique série 1152, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: LUC VALADE, 879-1007. Pelletier & Ass., huissiers. Montréal, ce 30/03/88.

QC, District de Montréal. No: 500-02-008858-883. Dossier: Z242-009. LES IMMEUBLES FRANCANA LTÉE -vs- MOHAMMED NAGHDI. Le 14-4-88 à 12:00 heures au 2170 Ste-Catherine Ouest à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de MOHAMMED NAGHDI "RESTAURANT MC ROY'S", savoir: 1 four micro onde de marque Litton, 1 lot de tables carrés, 1 lot de chaises et autre biens et meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 30/03/88.

QC, District de Montréal. No: 500-32-006455-879. Dossier: E-815. GEMMA TANGUAY -vs- GÉANT DU MATELAS INC. Le 13-4-88 à 12:00 heures au 7212 rue St-Hubert à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de GÉANT DU MATELAS INC., savoir: 2 mobiliers de cuisine, 1 mobilier de chambre et autres biens & meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 30/03/88.

QC, District de Montréal. No: 500-02-000416-888. ENTREPRENEURS CHOMEDEY INC -vs- JEAN-GUY DAUPHINAIS. Le 13-4-88 à 10:30 heures au 1915 rue Georges Vermette # 5 à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de JEAN-GUY DAUPHINAIS, savoir: 1 four micro-onde Sharp, 1 t.v. couleur, 1 radio t.v. Emerson, 1 laveuse et 1 sécheuse Kenmore et meubles & articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: RÉJEAN CHAILLÉ, huissier. Montréal, ce 30/03/88.

QC, District de Montréal. No: 500-02-015836-872. CIE DE CHAUFFAGE PIERREFONDS INC -vs- COMPAGNIE REMAX. Le 13-4-88 à 12:30 heures au 5765 rue Monkland à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de COMPAGNIE REMAX, savoir: 2 dactylos, 1 photocopieur, 1 bureau de secrétaire et 1 filière à 2 tiroirs. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 30/03/88.

QC, District de Montréal. No: 500-02-033439-873. Dossier: RBR/38375. STÉFANE FOUMY -vs- PIERRE AIRD. Le 13-4-88 à 13:00 heures au 1160 rue St-Mathieu # 1006 à Montréal, dit district, seront vendus les biens et effets de PIERRE AIRD, savoir: 1 t.v. couleur, 1 cablo-sélecteur, 1 répondeur téléphonique, 1 système de son complet, 2 enceintes acoustique et meubles & articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHÈQUE VISÉ. Informations: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 286-7175. Montréal, ce 30

AVIS PUBLICS

Qc, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 165163305, 852333915, 852333926, 857254952, 861186362, 861186373. CAUSES NO: 442355233, 442467723, 442781076, 443078834, 455408505, 455493581, 455553221, 456517121, 457992710. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — PIERRE RONEL, partie défenderesse. INTERVENTION: 17978. PRENEZ AVIS que le 14 avril 1988 à 11:00 heures, au: CENTRE DE REMISAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE, au 150 rue Duke à Montréal, dit district, sera vendu par autorité de Justice, le véhicule de PIERRE RONEL, saisi dans le cadre de l'OPÉRATION SABOT. Description du véhicule: un véhicule de marque Chevrolet Camaro Z28 1981 de couleur noir, immatriculé CXX340 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: GÉRARD MIGNAULT, huissier, de l'étude: Paquette & ass., huissiers (no. tél.: 284-1148). Montréal, le 28 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No: 464702895. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- CHARLES PIERRE JEAN CLAUDE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 avril 1988 à 11:00 heures. Au: 2573, Perron # 305, Longueuil dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CHARLES PIERRE JEAN CLAUDE, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur RCA 26", 1 table en bois ovale avec 6 chaises, 1 vaisselier en bois, 2 enceintes accoustiques et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROCK BEAUDIN, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

Qc, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 850215730. CAUSES NO: 850287233, 852133726, 862063996. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — CLAUDE DUHAIME, partie défenderesse. INTERVENTION: 17947. PRENEZ AVIS que le 14 avril 1988 à 11:00 heures, au: CENTRE DE REMISAGE DU GARDIEN JUDICIAIRE, au 150 rue Duke à Montréal, dit district, sera vendu par autorité de Justice, le véhicule de CLAUDE DUHAIME, saisi dans le cadre de l'OPÉRATION SABOT. Description du véhicule: un véhicule de marque Chrysler Newport 1979 de couleur bleu, immatriculé EFV619 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: GÉRARD MIGNAULT, huissier, de l'étude: Paquette & ass., huissiers (no. tél.: 284-1148). Montréal, le 28 mars 1988.

ERRATUM

Qc, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-038677-87-3. C. POP. LAJEUNESSE — VS — DAME JOCELYNE GROULX. Le 05/04/88 à 12:00 heures. Au: 9390 Lajeunesse, Fourrière municipale de la ville de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JOCELYNE GROULX, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Hyundai. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHÈQUE VISÉ. Renseignements: 288-0211. De l'étude: Villeneuve, Miller, huissiers. Montréal le 22ième jour mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-27-000566-879. PERCEPTEUR DES AMENDES, p. demanderesse, -vs- MCCORMICK KATHLEEN, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 avril 1988 à 10:00 heures. Au: 20, St-Louis Beaconsfield district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de KATHLEEN MCCORMICK, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Zenith, 1 radio am/fm Realistic, 1 télécouleur Zenith système 3, 1 système de son Aurex et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Kirkland, COUR PROVINCIALE. No: 520-32-000579-870. RUBINO GIOVANNI, p. demanderesse, -vs- DUROCHER DENIS, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 avril 1988 à 10:30 heures. Au: 2816, J.T. Rathwell Ville Lachine district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DENIS DUROCHER, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 24" Magnavox, 1 vidéo cassette VHS Toshiba, 1 amplificateur tuner Yamaha et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DI FIORE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-032372-877. DOSSIER: DC301519. MONA ABDEL NOUR, p. demanderesse, -vs- FATHY SALEM, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 15 avril 1988 à 12:00 heures. Au: 870, Gray Circle Ville St-Laurent district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FATHY SALEM, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Mercedes 1975 modèle 280 S, immatriculé JTV254 et accs, 1 automobile de marque Jaguar Daimler 1979 de couleur jaune, immatriculé EKV383 et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-025521-860. DOSSIER: RP PLAC. ROBERT MCGREGOR INC. ET ALS, p. demanderesse, -vs- 2325-1036 QUÉBEC INC., p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 avril 1988 à 14:00 heures. Au: 835, Jean-Talon ouest Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 2325-1036 QUÉBEC INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 enseigne lumineuse Counta, 1 lot d'environ 60 tables de restaurant, 1 lot de 200 chaises de restaurant et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-02-019848-873. DOSSIER: GESTION VESTIS INC., p. demanderesse, -vs- SOYALIMENTS INC., p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 avril 1988 à 12:00 heures. Au: 105, Valiquette Ste-Thérèse district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL FAURE, saisis en cette cause, consistant en: 1 piano en bois massif, 2 causes et 1 fauteuil beige rosé, 1 armoire style chinois, 1 table ronde et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: JACQUES PLANTE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-27-007538-871. PERCEPTEUR DES AMENDES, p. demanderesse, -vs- BÉLANGER RÉAL, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 avril 1988 à 10:00 heures. Au: 1940, Duff Court # 109, Ville Lachine district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RÉAL BÉLANGER, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Hitachi 20", 1 vidéo cassette Beta et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DI FIORE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 457942833, 457621146. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- CHARTRAND MICHELINE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 avril 1988 à 13:30 heures. Au: 7177 Des Érables Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHELINE CHARTRAND, saisis en cette cause, consistant en: 1 piano en bois naturel, 1 pompe à eau naturelle et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: FRANÇOIS TAILLEFER, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 862747900. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- GIRALDEAU MICHEL, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 avril 1988 à 10:00 heures. Au: 1002, Olympia # 6, Deux-Montagnes district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL GIRALDEAU, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque AMC Spirit 1980 de couleur brun, immatriculé CPT082 et accs, 1 vidéo VHS Electrohome noir, 1 télécouleur 20" Toshuba et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: JACQUES PLANTE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 458316530. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- BODDEN NORMAND O, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 avril 1988 à 12:00 heures. Au: 125, Lyette # 31, Ville LaSalle district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de NORMAND BODDEN, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son Fisher et accs, 1 cassette Deck et accs, 2 enceintes accoustiques Sony et accs, 1 télécouleur 14" Emerson et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DI FIORE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 172694012. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- BÉLANGER DENIS, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 avril 1988 à 14:00 heures. Au: 8890, Basile Routier Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DENIS BÉLANGER, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur RCA, 1 amplificateur Akai, 2 haut-parleur, 1 meuble de bois style antique et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: FRANÇOIS TAILLEFER, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 662661. DOSSIER: 78260102. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- SYLVESTRE JEAN MINCIUS, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 avril 1988 à 11:00 heures. Au: 8388, 14ème avenue Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN MINCIUS SYLVESTRE, saisis en cette cause, consistant en: 1 unité murale beige, 1 ensemble de salon 3 mrx, 3 tables à café, 1 congélateur 24 pi.cu. et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARC MILORD, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 872284313. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- GHATT SELWIN, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 avril 1988 à 12:00 heures. Au: 387, Bergevin # 3 Ville LaSalle district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GHATT SELWIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 caméra 35 mm de marque EM, 1 télécouleur 20" Admiral, 1 vidéo cassette Beta, 1 amplificateur Pioneer et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DI FIORE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 871376170. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- ALVAREZ HERBERT DANIEL, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 avril 1988 à 10:00 heures. Au: 5885 Jeanne Mance # 1, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ALVAREZ HERBERT DANIEL, saisis en cette cause, consistant en: 1 camionnette GMC de couleur blanche 1981, immatriculé JGT968 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: ROBERT BÉLAND, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-27-002883-876. PERCEPTEUR DES AMENDES, p. demanderesse, -vs- MCCORMICK KATHLEEN, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 avril 1988 à 10:00 heures. Au: 20 St-Louis Beaconsfield district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de KATHLEEN MCCORMICK, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Oldsmobile 1971 de couleur gris, immatriculé CLK762 et accs, 1 télécouleur Zenith et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 500-27-007256-870. PERCEPTEUR DES AMENDES, p. demanderesse, -vs- LAURENT FRED, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 avril 1988 à 11:00 heures. Au: 710, 26ème avenue # 204, Ville Lachine district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FRED LAURENT, saisis en cette cause, consistant en: 1 divan en tissus bleu, 1 causeuse bleu, 1 bibliothèque en bois, 1 vidéo cassette VHS et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DI FIORE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-14-000581-883.
"ENCAN JUDICIAIRE"
VENTE SAMEDI,
LE 9 AVRIL 1988 à 9:00 heures.
AU 7282 rue Christophe Colomb, à Montréal, district de Montréal.
ANTIQUITÉS
Secrétaire, St-Louis, Bibliothèque, Vaisselier, Luge, Lit de bois, Appareil T.S.F., Outils, Livres d'époque, Articles divers.
ÉQUIPEMENTS ET PIÈCES D'ÉLECTRONIQUE DOMESTIQUES ET INDUSTRIELS
Inventaire complet de pièces d'électronique, Téléphones et équipements, Vérificateurs électroniques divers (tester), Transfomateurs, Amplificateurs, Appareil émeteurs récepteurs, etc...
MACHINERIE, OUTILS
Tour à métal et acc., Perceuse fixe, Plieuse à métal, Outils ass., etc..
MEUBLES ET APPAREILS MÉNAGERS ET ÉLECTRONIQUES
Syntonisateur AM-FM, Radios, Tables tournantes, Téléviseurs, Réfrigérateur, Lave-vaisselle, Broyeur à déchet, Fauteuils, Table de travail, Lit d'eau, etc..
Voiture de marque "MERCURY MARQUIS 1979"
N.B.: Visite le 8 avril de 14:00 à 20:00 heures. Conditions, argent comptant ou chèque visé. Informations: 286-7121 (M. René Noel) de l'étude BABIN, BOURDAGES, DÉCOSTE, NOEL, LACHANCE, huissiers.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 505-27-003293-850. PERCEPTEUR DES AMENDES, p. demanderesse, -vs- GAREAU JACQUES, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 avril 1988 à 10:00 heures. Au: 1930, Du Tremblay Longueuil dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JACQUES GARCEAU, saisis en cette cause, consistant en: 1 lave-vaisselle Hotpoint, 1 télécouleur Sanyo, 1 coffre d'outil Beach, 1 balayeuse Electrolux, 1 bar-b-q au gaz et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARIO ADAM, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-32-008004-840. DOSSIER: FE848. NORMAN S. KESSNER, p. demanderesse, -vs- CLARK MARGARET, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 avril 1988 à 10:00 heures. Au: 8135 Langelier St-Léonard district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARGARET CLARK, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 20" Belcor, 1 divan 2 places, 1 fauteuil 1 place, 1 lecteur de cassette et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MICHEL DI FIORE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 854468823. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- JOLICOEUR MARC, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 avril 1988 à 13:00 heures. Au: 7251, De La Roche Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARC JOLICOEUR, saisis en cette cause, consistant en: 1 vidéo VHS Akai, 1 télécouleur Hitachi et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: FRANÇOIS TAILLEFER, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Kirkland, COUR PROVINCIALE. No: 520-32-001285-873. FINKELSTEIN SHIRLEY, p. demanderesse, -vs- PROVOST ROSE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 avril 1988 à 10:00 heures. Au: 1748, Millar, Ville St-Laurent district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROSE PROVOST, saisis en cette cause, consistant en: 1 radio cassette Realistic, 1 télécouleur, 2 fauteuils fleuries, 3 armoires de bois et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 602692. DOSSIER: 39233347. VILLE DE MONTRÉAL, p. demanderesse, -vs- BRUNELLE PIERRE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 avril 1988 à 10:00 heures. Au: 6345, Gérard Morisset Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRE BRUNELLE, saisis en cette cause, consistant en: 1 chaine stéréophonique Lloyd's et accs, 1 magnétoscope VHS, 1 convertisseur Jerrold, 1 four micro-onde et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARC MILORD, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Longueuil, COUR PROVINCIALE. No: 505-27-010778-869. PERCEPTEUR DES AMENDES, p. demanderesse, -vs- LOIGNON RENÉ CLAUDE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 avril 1988 à 15:00 heures. Au: 4344, Garnier # 2, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RENÉ CLAUDE LOIGNON, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Ford Fairmount 1978 de couleur brun, immatriculé EAK147 et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARC MILORD, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE No: 500-27-021204-864. PERCEPTEUR DES AMENDES, p. demanderesse, -vs- VALIQUETTE MICHEL, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 avril 1988 à 12:00 heures. Au: 5901, St-André Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL VALIQUETTE, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur 18" Citizen, 1 amplificateur Technics, 1 récepteur am-fm Technics, 1 table tournante Technics, 2 enceintes accoustiques et accs. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: MARC MILORD, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 80(4)
Dans l'affaire de la faillite de:
LA BOUTIQUE PANTAPULL INC., corps politique dûment incorporé, ayant son siège social au 4307, boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux (Qc) H9A 2A4
Faillie
AVIS est par les présentes donné que LA BOUTIQUE PANTAPULL INC. a fait cession de ses biens le 21 mars 1988 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 14 avril 1988 à 15h30, au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest, Basilaire 00, Tour Ouest, Chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.
DATE DE MONTRÉAL, ce 31 mars 1988.
CLAUDE LUSSIER, c.a. Syndic
LUSSIER, TULL & ASSOCIÉS
625, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 300
Montréal (Qc) H3B 1R2
Tél.: (514) 878-4545

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Article 80(4)
Dans l'affaire de la faillite de:
HANI SARDI, représentant, domicilié au 4469, rue Dumas, Pierrefonds (Qc) H9A 2T9 et faisant affaires sous la raison sociale de «Sardi Sports Enr.», au 4313, boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux (Qc) H9H 2A4
Failli
AVIS est par les présentes donné que HANI SARDI a fait cession de ses biens le 21 mars 1988 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 14 avril 1988 à 15h45, au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest, Basilaire 00, Tour Ouest, Chambre 07, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.
DATE DE MONTRÉAL, ce 31 mars 1988.
CLAUDE LUSSIER, c.a. Syndic
LUSSIER, TULL & ASSOCIÉS
625, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 300
Montréal (Qc) H3B 1R2
Tél.: (514) 878-4545

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No: 500-27-002883-876. PERCEPTEUR DES AMENDES, p. demanderesse, -vs- MCCORMICK KATHLEEN, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 avril 1988 à 10:00 heures. Au: 20 St-Louis Beaconsfield district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de KATHLEEN MCCORMICK, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Oldsmobile 1971 de couleur gris, immatriculé CLK762 et accs, 1 télécouleur Zenith et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No: 500-27-002883-876. PERCEPTEUR DES AMENDES, p. demanderesse, -vs- MCCORMICK KATHLEEN, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 avril 1988 à 10:00 heures. Au: 20 St-Louis Beaconsfield district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de KATHLEEN MCCORMICK, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule de marque Oldsmobile 1971 de couleur gris, immatriculé CLK762 et accs, 1 télécouleur Zenith et accs et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT —OU— CHÈQUE VISÉ. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, DE L'ÉTUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 30 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR PROVINCI

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Benoit Lauzière

Rédacteur en chef: Paul-André Comeau

Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Albert Juneau, Paule Beaugrand-Champagne

Directeur de l'information: Jacques Chabot

Directeurs adjoints: Guy Deshaies, Pierre Godin

Directeur des services administratifs: Gabriel Hudon

LOGIQUE ET OBSESSIONS

COUP sur coup, un important remaniement ministériel et une nouvelle intervention de l'ancien premier ministre du Canada au sujet de l'accord du lac Meech : le congé pascal s'est préparé dans la fièvre à Ottawa. Dans les deux cas, les conséquences réelles se distilleront au cours des prochaines semaines, même si certaines évidences s'imposent dès maintenant.

Remaniement à saveur électorale ? Impossible de ne pas en arriver à cette première conclusion. À l'égard des deux dossiers qui devraient constituer l'ossature de sa prochaine campagne électorale, le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, a avancé ses pions. En appelant au cabinet l'ambassadeur du Canada en France, le chef du gouvernement mise évidemment sur la personnalité et la feuille de route de M. Lucien Bouchard. À preuve, l'opposition a immédiatement tiré à boulets rouges sur celui qui a déjà milité au sein du Parti québécois, qui a été de la campagne du OUI en 1980 et qui a fait merveille à Paris. Après l'accord du lac Meech, la stratégie conservatrice se précise : l'arrivée de M. Bouchard constituera une autre preuve de cette réconciliation dans l'honneur et la justice, promise et annoncée par M. Mulroney.

Dossier du libre échange ? Il fallait un bon ténor pour vendre les avantages de cet accord canado-américain, surtout au Canada anglais où se concrétisent les résistances les plus sérieuses. De tout le personnel à la disposition du premier ministre, le Terre-Neuvien John Crosbie ne pouvait mieux convenir. Populiste à l'occasion, bagarreur et orateur enlevant, M. Crosbie prend la relève de Mme Carney au bon moment.

Quant aux autres mouvements au sein du gouvernement, rien de très spectaculaire à signaler, si ce n'est le « rescapage » de M. Benoît Bouchard au moment où il menaçait de se laisser piéger au ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Le premier ministre ne pouvait se permettre de voir l'un de ses ministres majeurs au Québec perdre popularité et crédibilité au moment où il espère y conserver une représentation appréciable.

L'intervention de M. Pierre Elliot Trudeau devant le Sénat relève d'un tout autre ordre et s'inscrit dans un registre différent. On ne s'attendait certes pas à un changement d'attitude de la part de l'ancien premier ministre fédéral. Il a poursuivi son combat avec le même talent, la même hargne, la même superbe.

On doit reconnaître à M. Trudeau une constance dans sa démarche politique. Il se fait l'apôtre inconditionnel d'un fédéralisme fortement centralisé, le défenseur d'une politique de bilinguisme envisagée comme élément unificateur. Ces postulats lui permettent de structurer son opposition à l'accord intervenu entre les premiers ministres des gouvernements provinciaux et le chef du gouvernement d'Ottawa. Cette construction logique captive l'auditeur. Elle s'entoure d'artifices, elle cède à de tenaces obsessions qui martèlent depuis 40 ans une interprétation univoque de la société québécoise.

Artifices de forme ? M. Trudeau recommande d'en appeler au peuple lui-même et de faire porter la prochaine élection sur ces accords Meech-Langevin. Déjà, s'il faut en croire M. Trudeau, les gouvernements de MM. Hadfield et Pawley auraient subi la sanction populaire pour avoir signé l'accord en question. Comme si, en 1984, les électeurs canadiens avaient servi une raclée aux libéraux pour signifier leur opposition au rapatriement de la Constitution !

Tenaces obsessions ? Son refus viscéral de la notion de « société distincte » s'inscrit en ligne droite dans son interprétation du Québec d'avant la Révolution tranquille : une société distincte à la québécoise pourrait brimer libertés civiles et droits individuels. Et de là, les exagérations à peine voilées qui laissent apparaître le spectre de l'État totalitaire. Toujours cette ombre du fascisme qui rejoindrait le Québec dans ses fondements intimes. Toujours ces visions apocalyptiques où perce la hantise d'une forme d'immortalité, comme cette référence à la Grèce antique.

Là où M. Trudeau a sans doute porté le coup le plus dur à cette tentative de réinsérer le Québec dans l'ensemble constitutionnel, c'est en proposant d'en référer immédiatement à la Cour suprême. Le conseil était à peine téléguidé que déjà le premier ministre du Nouveau Brunswick, M. McKenna, se voyait gratifié du titre de « grand Canadien ». À Ottawa comme à Québec, on doit avoir mal accueilli cette ultime parade. On va sans doute profiter du congé pascal pour réserver des places sur les avions à destination de Fredericton...

Message received clear and loud. Thank you and over.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

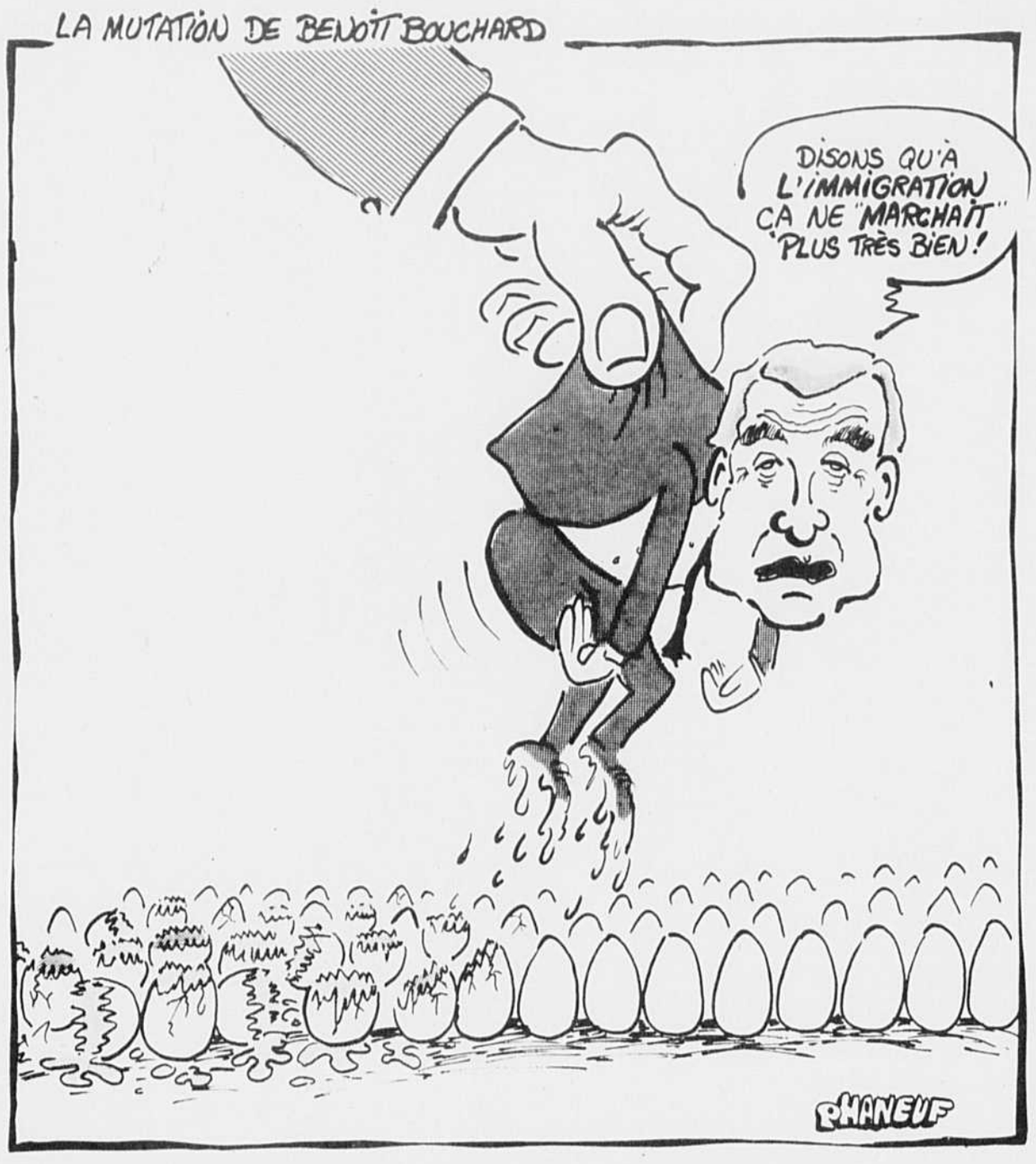

Le bras long de Pretoria

L'ASSASSINAT sauvage de Dulcie September fait, selon toute probabilité, partie de l'offensive générale déclenchée depuis quelques mois par les services secrets sud-africains contre les militants de l'African National Congress (ANC). Les dénégations doucereuses de M. « Pik » Botha, le ministre sud-africain des affaires étrangères, ne changeront rien à cette évidence. Elles sont d'ailleurs contredites par des déclarations récentes du ministre sud-africain de la défense, M. Magnus Malan, selon lequel « il n'y a pas de différences entre l'ANC et toute autre organisation terroriste d'inspiration soviétique ».

Ce qu'il y a de nouveau avec ce meurtre, c'est qu'il a été commis dans un pays européen. Jusqu'à ces derniers mois, les agents secrets de Pretoria, en vertu d'une entente tacite conclue entre services de l'ombre, évitaient en effet de frapper leurs ennemis dans les pays occidentaux et concentraient leurs coups contre les exilés réfugiés dans les États frontaliers de l'Afrique du Sud. C'est ce pacte qui vient d'être déchiré.

La volonté sud-africaine, d'exercer un prétendu « droit de suite » dans tous les pays de la planète, illustre le durcissement intervenu à Pretoria depuis quelques mois. Les récentes émeutes noires expliquent ce phénomène, mais il prend surtout sa racine dans la montée de l'influence des formations politiques blanches les plus conservatrices, voire carrément néo-nazies.

Résultat : désormais, tous les coups sont permis n'importe où, y compris chez Mme Thatcher, dont on sait pourtant l'opposition à des sanctions trop strictes; y compris en France, où M. Chirac ne passe pas non plus pour un fanatique du boycottage.

Voici dorénavant Paris face à un nouveau terrorisme d'État, dont on connaît parfaitement le commanditaire. Espérons que M. Pasqua, ou son successeur, sera aussi efficace contre ce nouveau fléau que la France l'a été contre le terrorisme national et probablement proche-oriental. Espérons aussi que les autorités politiques oseront nommer les responsables du meurtre de Dulcie September et leur demander les explications qui s'imposent. Cela n'a pas toujours été malheureusement le cas, notamment après l'assassinat, l'an dernier, de l'avocat des opposants algériens en France, M. Mecili...

Pour le reste, il est à craindre que le climat électoral ne transforme l'assassinat de lundi en une affaire franco-française. M. Mitterrand a déjà fait savoir qu'il « s'est préoccupé auprès du gouvernement des conditions dans lesquelles a pu être exécuté l'attentat ». Quant à M. Marchais, toujours aussi peu soucieux de faire dans le détail, il a mis en cause pêle-mêle le premier ministre, son gouvernement et le président de la République, qui auraient « le sang de Dulcie September sur les mains ». Rien de moins...

— LE MONDE

La langue en « fast food »

MME LISE BACON est rayonnante depuis jeudi. Elle a enfin obtenu de son chef et ami, le premier ministre, d'être délestée du dossier linguistique, le plus épineux du gouvernement libéral depuis 28 mois. Ainsi qu'elle le souhaitait vivement, elle se consacrera entièrement aux Affaires culturelles ; elles exigent un ministre à plein temps, dit-elle avec raison. Au même titre, d'ailleurs, que l'application de la charte de la langue française : un pédiatre, le Dr Guy Rivard, député de l'arrière-ban depuis décembre 85, écope en quelque sorte de la loi 101. Il en est fort heureux, le 29ème membre du saint des saints ministériel.

Le mini-mini remaniement de M. Bourassa est fort habile et symbolique à plusieurs égards. Mais il ne résoud aucun problème que ce soit. Tout au plus, un changement de responsable peut, pour un temps du moins, alléger les tensions et susciter une réflexion renouvelée. Il permet aussi de gagner du temps, une denrée rare et précieuse en politique, et dont le premier ministre sait user avec grande finesse et un brin de cynisme, au grand dam de ses détracteurs.

On l'a dit et répété, Mme Bacon a fait du mieux qu'elle a pu pour remplir la commande contradictoire du chef libéral sur le plan linguistique. Tenter de respecter l'essentiel de la loi 101 tout en permettant l'affichage commercial bilingue, ce n'était pas une sinécure. Seule une ministre complètement dévouée à M. Bourassa pouvait s'esquinter autour de la quadrature du cercle, en ayant l'air de croire à cette mission impossible. D'autant que le chef du gouvernement, au gré de confidences, de ballons d'essai et de mises au point successives, loin d'aider sa ministre à sortir de l'impasse, l'y a embourbée avec une étonnante persistance.

D'autres que Mme Bacon auraient jeté la serviette plus tôt. Par exemple, quand M. Bourassa, en décembre 86, a laissé tomber le projet de loi 140 regroupant les organismes linguistiques. Ou quand, vingt fois plutôt qu'une, le chef étalait ses états d'âme comme s'il n'y avait pas une ministre responsable de ce qui reste de la charte du Dr Camille Laurin. Bravement, pendant des mois, avec huit autres ministres et trois députés (dont le Dr Rivard), elle a patiemment fait le tour du jardin linguistique, jonché de mines et d'épines.

Gilles LESAGE

▲ Lettre de Québec

Le comité Bacon a remis son rapport - éventail de scénarios et d'hypothèses sur les sujets en litige, et pas seulement l'affichage - en novembre dernier. Cinq mois après, le conseil des ministres ne l'a pas encore étudié, cependant que le chef du gouvernement continue de valser. Un jour, il projette de soumettre les PME à des programmes de francisation ; le lendemain, il confie qu'il sait exactement ce qu'il fera, dès que sera rendu le jugement de la Cour suprême sur l'affichage. Mais il garde pour lui ce secret d'Etat, « le secret de Fatima », rigole doucement son plus fidèle conseiller.

C'est dans cet étrange contexte que Mme Bacon, fort heureuse de ne plus servir de « fast food » quotidien de la presse, tire la langue et la donne au chat en chef. A vrai dire, le maître de l'esquive linguistique aurait dû la garder pour lui, cette patate chaude. Mais il savait fort bien que l'un ou l'autre de la vingtaine de députés qui se croient « ministrables » depuis 28 mois serait fort aise de se mesurer à l'hydre à sept têtes. Mais qui choisir quand on a ainsi l'embarras du choix?

D'abord un député de la région montréalaise, là où LE problème se pose avec acuité. Mais pas de l'ouest de l'île, déjà sur-représenté, tandis que l'est ne compte pas un seul représentant au conseil des ministres. Mais qui ? Le jeune député de Saint-Louis, M. Jacques Chagnon, l'ambitieux ancien président de la Fédération des Commissionms d'écoles ? Le député de Bourget, M. Claude Trudel, ancien conseiller de M. Bourassa première version ? Impossible. Le premier est un propagandiste du bilinguisme ; le second préfère qu'on ne touche pas à la loi 101. Au surplus, les deux sont identifiés au « gang » de Bourassa, de sorte que, quoi qu'ils disent et fassent, ils auraient été perçus comme la voix de leur maître.

Il fallait donc quelqu'un de neutre, si peu commis en fait que, après deux ans et demi dans l'arène politique, on ne puisse dire avec certitude de quel côté il loge. Quelqu'un qui ait fait sa marque professionnelle et se soit acquitté avec sérieux et application des tâches obscures d'un adjoint parlementaire. Quelqu'un enfin qui soit si heureux d'être ministre qu'il fasse preuve de la plus extrême prudence et se présente comme le rassembleur de vues inconciliables.

Cet homme, c'est évidemment le Dr Rivard, député de Rosemont. On sait depuis jeudi que sa discrétion n'aura d'égale que l'ardeur de M. Bourassa à continuer de se hâter le plus lentement qui soit dans toutes les directions linguistiques qui soient.

Le message est clair. Ceux qui veulent des décisions linguistiques claires et limpides devraient retourner dare-dare dans le West-Island. Ceux qui attendent un remaniement d'envergure doivent en faire leur deuil. Pas de remue-ménage ou de courant d'air. Pas de solos tragiques. Le « fast food », la manne à la presse, c'est l'affaire du chat en chef. De lui seul.

LETTRES AU DEVOIR

■ Les instruments

POURQUOI M. D'Iberville Fortier dénonce-t-il comme humiliant pour les autres le difficile et héroïque combat que mène le Québec français pour défendre sa langue, alors qu'il passe totalement sous silence le combat parallèle que mène le Canada anglais, avec un même objectif de dignité et avec les mêmes armes de la loi et de la réglementation, pour défendre sa culture devant la menace américaine ?

Le Québec français se défend. Il se défend parce qu'il est menacé, terriblement menacé. Et son combat est d'autant plus beau qu'il a choisi de le mener avec toute la modération qu'il a su donner à la loi 101, et qu'il n'y entre pas, bien au contraire, la moindre touche de mépris pour l'adversaire.

Et malgré ça, dites-vous, le Canada anglais se sentirait vexé, froissé, humilié ? Mais comment expliquer ce nouvel état d'âme sinon par le fait qu'habitué depuis toujours, pour sa langue, à la part du lion, il trouve aujourd'hui intolérable la moindre limitation apportée à ses ambitions, à ses habitudes et à son confort.

Jusqu'à maintenant, on pouvait se demander si Alliance-Québec n'était pas l'instrument du gouvernement fédéral. Aujourd'hui, on est en droit de se demander si ce n'est pas le gouvernement fédéral qui est l'instrument d'Alliance-Québec.

— GUY BOUTHILLIER
Mouvement Québec français
Montréal, le 23 mars.

■ Merci, Raymond Laplante

LA FÉDÉRATION des Unions de familles et l'Union de familles de Cartierville-Bordeaux doivent beaucoup à Raymond Laplante. Il avait fondé cette dernière au début des années 60, sous le nom de Sainte-Odile.

Les comités d'école n'existaient pas à l'époque, et le comité Famille-école allait jouer un rôle important pendant nombre d'années. Les usagers du parc-école Sainte-Odile ne soupçonnent pas tout le travail que M. Laplante et son équipe avaient abattu pour obtenir cet aménagement.

L'esprit d'entraide caractéristique des Unions de familles s'est concrétisé dès le début sous forme d'un service de gardiens et gardiennes, qui fonctionne toujours. Raymond Laplante était homme de pensée et excellent communicateur, mais il savait se montrer soucieux des besoins concrets des jeunes familles.

La Fédération a largement bénéficié de ses dons, qu'il s'agisse de la politique familiale ou de la croisance de l'organisation. Elle lui doit l'adhésion du Mouvement familial du Saguenay-Lac-St-Jean, qui renforça notablement sa dimension provinciale.

Merci, M. Laplante, d'avoir inspiré tant de militants oeuvrant dans les organismes familiaux. La solidarité des familles, vous avez travaillé avec dévouement et efficacité à la forger.

— JEAN-MAURICE LAMY
L'Union de familles de Cartierville-Bordeaux
Montréal, le 21 mars.

■ Totalitaire

À L'OCCASION du projet de loi 107 le professeur de philosophie Paul Drouin du cégep Édouard-Montpetit relance le Mouvement laïque dans la guerre sainte contre l'école confessionnelle en paroissant de toutes les chartes des droits et libertés.

Et que dire, dans un système scolaire universellement non confessionnel, de l'atteinte aux droits et libertés de tous ceux pour qui la foi, la doctrine et les valeurs de civilisation chrétiennes s'intègrent à leur façon de vivre ?

Comme s'il allait de soi qu'en régime démocratique on puisse enlever à 92.5 % de la population, à des communautés historiques, des droits à la liberté de conscience et au libre choix confessionnel, exercés et reconnus constitutionnellement depuis 121 ans.

Comme si ce rêve de nivellement totalitaire devait dispenser le Mouvement laïque québécois de s'occuper réellement de ses affaires et de bâtir à son tour ses propres écoles.

— EUGÈNE LAVOIE
Hull, le 25 mars.

■ Bleus au coeur

LE DOCUMENTAIRE *Les bleus au coeur* de Suzanne Guy, présenté aux Beaux Dimanches, était d'un réalisme bouleversant. Les témoignages des détenues de Tanguay n'en étaient que plus émouvants puisque leurs vécus ne pouvaient pas nous être inconnus et l'injustice qu'elles soient en prison nous dévoile l'absurdité et l'incompétence du système judiciaire pour ce qui est du comportement de l'être humain.

Le plus inacceptable est le rôle de la société sur la misère affective et émotionnelle de ces êtres humains. Le système judiciaire et économique qui se perpétue dans la misère humaine.

Venant d'un milieu familial qui ne leur a rien donné il faut que la société les écrase davantage en les condamnant et les emprisonnant. De quel droit s'agit-il ? Ne sont-elles pas déjà assez condamnées ? L'une d'entre elles dit : « J'ai trois choix dans la vie : la prison, la folie ou la mort. »

Quand la société va-t-elle assimiler les notions psychologiques dans sa relation avec l'être humain et ainsi éliminer ce système carcéral démentiel et attardé ?

Est-ce que la société va être un jour à l'écoute de cette autre dimension de l'être humain que sont les émotions, les traumatismes et les inhibitions ?

— NORMAND J. LAROCHE
Hull, le 21 mars.

■ Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prière de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

■ TNT

LE PRODIGIEUX *melting pot* américain a englouti l'an dernier 543,000 immigrants. Avec une population 40 fois moindre, la « société distincte » s'apprête à en accueillir 30,000 (35,000 en 89) et, si la loi n'est pas changée, au moins 12,000 « revendicateurs du statut de réfugiés ».

On aimerait bien que les « apôtres de l'amour universel » qui viennent de pousser le délire jusqu'à comparer la déportation des Turcs à celle des Acadiens (pauvre Gérald !) nous disent comment notre société tricotée serrée, qui a assimilé à peine la moitié des Italiens venus ici, le quart des Grecs et des Portuguais, et qui va jusqu'à défendre aux Anglais d'afficher dans leur langue sous prétexte que ça menace notre identité, va faire pour digérer une telle dose de cheval sans y perdre son âme ?

Et surtout sans échouer dans un interminable cauchemar à la LePen-Désir ? (Déjà SOS-Racisme est en piste, avec deux manifs au passif pour une simple bavure policière et du *shadow-boxing* indécent sur le Père Harvey).

Dans certains milieux, on manipule des kilos de TNT avec une inconscience, un insouciance et une candeur à faire peur.

— JACQUES NOËL
Charlesbourg, le 23 mars.

■ Pas de boubou macoute chez les Anglais

LE GOUVERNEMENT de M. Bourassa ne daigne pas permettre que des enquêteurs de l'Office de la langue française aillent constater de visu si les clients sont abordés en français ou en anglais dans les magasins de l'ouest de Montréal.

Ce gouvernement n'a démontré aucun scrupule à laisser des agents provocateurs usurper des avis compromettants chez des médecins ou encore à encourager des agents enquêteurs à harceler des assistés sociaux : on est forcé d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

Certains groupes de notre société bénéficient de traitements dégradants par rapport à d'autres qui, par leur participation systématique aux campagnes de financement du Parti libéral, jouissent d'une protection inacceptable.

— JACQUES BRISSON
Montréal, le 22 mars.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= $3.25 par semaine
le samedi seulement = $1.00
Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 149$ par année, 81$ 6 mois, 42$ 3 mois

Livraison par la poste:
Édition quotidienne au Canada = 155$ par année, 85$ 6 mois, 45$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

La réforme de l'aide sociale

« Inaptes » mais « employables »

ANALYSE

JEAN FRANCOEUR

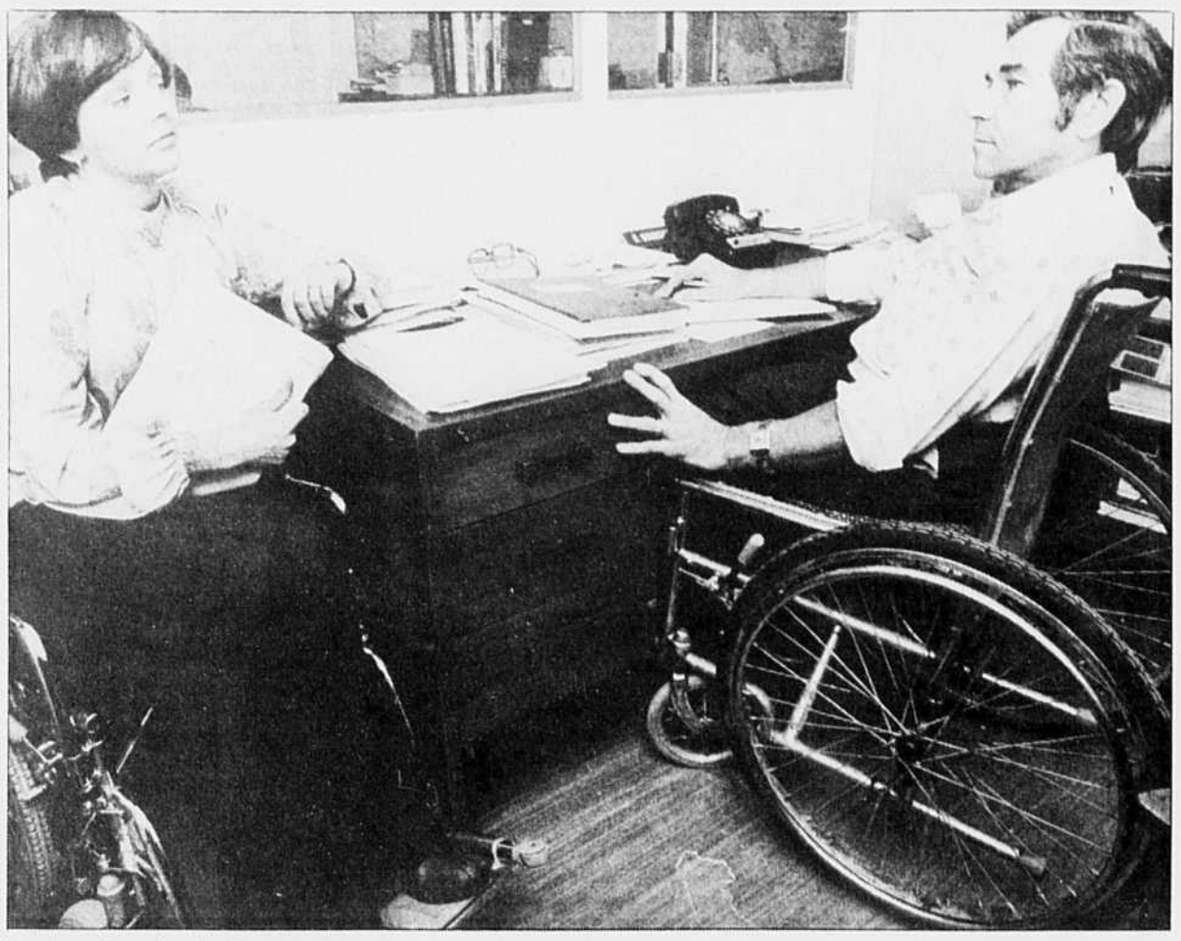

Des handicapés physiques au travail

À VUE DE NEZ, la réforme de l'aide sociale, rien de plus simple. Il suffit, dans un premier temps, d'identifier les personnes incapables de travailler et de les mettre à l'abri du besoin.

Ce programme portera le nom de « Soutien financier ».

Selon la définition qu'en donne le ministère, le programme s'adressera aux personnes dont l'état de santé physique et mental est « altéré de façon significative pendant une période relativement longue et qui, pour ces raisons, sont et demeurent dans l'impossibilité de subvenir à leurs besoins ».

Dans le document qui fait actuellement l'objet d'une consultation en commission parlementaire, le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Paradis, propose de hausser les prestations de ces personnes de manière à couvrir tous leurs besoins, et même d'arrondir cette somme en y ajoutant $ 25 par mois et une exemption de gains de travail d'une valeur de $ 100.

Qui dit mieux ?

Trois grandes catégories

Mais les choses se compliquent dès qu'on y regarde de plus près.

C'est ainsi que l'Association des centres d'accueil du Québec (ACAQ), dans un mémoire soumis à la commission, souligne plusieurs difficultés reliées à l'application de ce premier volet de la réforme.

Non pas que l'ACAQ condamne la démarche de M. Paradis. Elle se dit, au contraire, « très satisfaite » des orientations proposées, lesquelles permettront au régime québécois d'occuper une place de choix « parmi les systèmes les plus avancés » au monde.

Mais il se trouve que cette réforme ne tient pas compte suffisamment des caractéristiques des personnes visées par le programme « Soutien financier ». Cette clientèle est loin d'être homogène. L'ACAQ y distingue trois grandes catégories dont les besoins sont différents :

— il y a d'abord les personnes qui, en raison de la gravité de leur déficience, sont absolument incapables de travailler. Elles sont dites *non productives et non compétitives* ;

— il y a ensuite les personnes chez qui la déficience, surtout physique, entraîne des incapacités moins importantes. Ces personnes, avec le recours de moyens adaptés à leurs conditions, peuvent éventuellement atteindre un niveau de fonctionnement suffisant pour leur permettra d'accéder à un emploi régulier (même si le processus d'adaptation peut se révéler très long dans certains cas) ;

— il y a enfin les personnes capables de travailler malgré leur handicap, mais qui ne pourront jamais satisfaire aux exigences d'un emploi régulier ni accéder à une autonomie financière complète. Ces personnes, qui pour la plupart ont des déficiences intellectuelles ou des troubles mentaux, sont dites *productives mais non compétitives*. On observe pourtant chez elles, soutient l'ACAQ, une motivation croissante à occuper un emploi.

Les lacunes

C'est en pensant aux besoins de chacun de ces trois groupes, et cela, dans un contexte d'intégration sociale, que l'Association des centres d'accueil a fait l'examen des mesures proposées.

À cet égard, l'ACAQ souligne les lacunes suivantes :

— la définition que le document donne de l'« inaptitude au travail » ne tient aucun compte des personnes du troisième groupe, productives mais non compétitives ;

— la réforme ne comporte aucune mesure permanente de subvention à l'emploi, ni aucune formule de rémunération adaptée à ces mêmes personnes ;

— des barèmes d'allocations proposés ne prévoient que des montants insuffisants pour les personnes qui sont engagées dans un processus de réadaptation et vivant en foyer de groupe ou en pavillon ;

— le plafond de la réserve permise ($ 1,500) est nettement trop bas pour les personnes qui s'apprêtent à s'installer dans la communauté ; il les empêche notamment de bénéficier d'un héritage de parents immédiats ou même d'un gain à la loterie...

Il importerait, selon l'ACAQ, de mieux circonscrire le groupe à qui s'adresse le programme « Soutien financier ». À l'heure actuelle, il serait relativement facile de démontrer que la quasi-totalité de la clientèle des centres de réadaptation y est admissible.

Ainsi, les personnes dites productives mais non compétitives, c'est-à-dire capables d'accomplir un certain nombre de tâches mais sans satisfaire à toutes les normes d'un emploi régulier, pourraient être tentées de s'enfermer dans un état de dépendance et de ne jamais utiliser les capacités, même réduites, qu'elles possèdent.

C'est le contraire qu'il faut souhaiter. L'ACAQ suggère donc que la définition de l'inaptitude au travail ne s'applique qu'aux personnes non productives (et encore là, il ne faut pas fermer la porte aux possibilités que laissent entrevoir les progrès de la science et de la technologie).

Ce choix, évidemment, ne serait pas sans conséquence pour les autres personnes qui n'ont que des déficiences physiques légères, des troubles de santé mentale passagers ou une déficience intellectuelle peu accentuée. Ces personnes ne peuvent subvenir à leurs besoins par le seul travail. De plus, elles ne sont « employables » que si l'on crée des postes adaptés à leur condition.

Aussi ne faudrait-il pas réduire les bénéfices que ces personnes retireraient du programme « Soutien financier », par exemple en les reclassant sans plus de façon dans l'autre volet de la réforme, le programme APTE (« Actions positives pour le travail et l'emploi »). Ce serait tuer dans l'oeuf toute velléité de faire la preuve de son employabilité.

Il s'en suivrait un recul important, compte tenu de l'ensemble des mesures mises en oeuvre depuis quelques années pour faciliter l'accès au travail à des milliers de personnes handicapées. On retournerait au point zéro.

L'Association des centres d'accueil y va d'une suggestion : adapter le programme APTE aux besoins des personnes qui sont non compétitives à cause d'un handicap physique ou mental. Mais les adaptations nécessaires sont si nombreuses qu'on peut se demander s'il s'agit toujours du même programme !

En outre, il serait absurde de confiner ces personnes à la participation, toute leur vie durant, à des mesures d'amélioration de leur employabilité.

Sur la même longueur d'onde

Aussi l'ACAQ propose-t-elle d'y ajouter un programme de rémunération adapté, basé sur le salaire habituellement versé pour un travail donné et tenant compte de la contribution de la personne à l'entreprise. Ce programme s'appliquerait dès lors qu'une personne aurait atteint son fonctionnement optimal.

Une telle mesure de subvention à l'emploi aurait l'avantage de permettre à des personnes handicapées d'améliorer leur situation financière sans les limiter aux barèmes — ni leur imposer les stigmates — de l'aide sociale.

À dire vrai, le document de M. Paradis répond déjà à certaines des inquiétudes exprimées par les centres d'accueil de réadaptation.

Ainsi, il est dit clairement que les personnes inscrites au programme Soutien financier « qui désireraient améliorer leur sort et leurs chances d'occuper un emploi » auront accès « aux mesures de développement de l'employabilité intégrées au programme APTE ».

« Il est d'autant plus pertinent de prévoir cette éventualité, ajoute le document, que la technologie moderne permet de contourner certaines déficiences fonctionnelles et de favoriser l'accès à des postes de travail adaptés ».

On y précise même que ces personnes n'en conserveraient pas moins les avantages du programme Soutien financier, notamment le montant des prestations et la carte-santé.

L'ACAQ et le ministre seraient donc sur la même longueur d'onde. Ce qui permet d'entrevoir une solution au problème des personnes « inaptes » qui sont tout de même « employables ».

La sympathie

Daniel LATOUCHE

▲ À propos

CERTAINES choses ne changent jamais et pourraient nous servir à ajuster nos montres politiques.

C'est le cas de l'article annuel de *L'Actualité* vantant les mérites de Toronto et nous annonçant que c'est là que cela se passe. Voilà, c'est maintenant fait avec le numéro d'avril.

Et que dire de cette tradition des libéraux fédéraux de tout mettre en oeuvre pour rompre les liens avec la nouvelle réalité politique québécoise. Après le lac Meech et l'Accord de libre-échange, on aurait pu croire qu'ils allaient bientôt manquer de pieds à se mettre dans la bouche. Hé bien non ! Ils se sont trouvés un septième pied gauche, gracieuseté du Commissaire aux langues officielles.

Des gens bien, ces libéraux fédéraux

D'abord, pendant que tout le monde s'indignait à droite et à gauche, eux réfléchissaient à la question. Imaginez : une semaine pour lire un rapport identique aux rapports précédents, sauf pour l'insulte que l'on connait. On va leur payer des cours de lecture rapide à ces gens.

Donc, pendant que l'Assemblée nationale du Québec y allait d'une déclaration unanime, ces Messieurs Dames réfléchissaient. Il faut dire que leur chef était en tournée quelque part en Ontario et ne pouvait donc être rejoint.

Ce sont des gens bien, ces libéraux fédéraux. Pas question d'une déclaration instinctive, d'un coup de tête ou d'un peu d'émotion. Surtout pas des députés du Québec ! Pensez-y donc : ils pourraient avoir l'air de vrais péquistes ou pire encore de libéraux provinciaux.

Bon, ils se décident. Ils vont parler. Qui choisissent-ils d'envoyer au front ? Mais nul autre que ce grand défenseur de la langue française au Québec, ce combattant de la loi 101 : M. Warren Allmand. N'écoutant que la sourde colère qui gronde en lui, ce dernier s'empresse de déclarer qu'il comprend ceux qui se sentent humiliés au Québec et que, de toute façon, le reste du rapport de M. Fortier est très très bien.

Il faut dire à leur décharge que c'est cette semaine que M. Trudeau a décidé d'aller leur rendre visite à Ottawa.

Pendant ce temps les Conservateurs ne cessent de brouiller les cartes. Ce parti fait vraiment tout de travers. Pendant que son aile québécoise se demande s'il faut brûler D'Iberville Fortier après ou avant lui avoir arraché les ongles publiquement, le reste du même parti s'interroge encore sur l'acceptabilité d'avoir du français sur les boîtes de Corn Flakes.

Pendant que le premier ministre avoue sa sympathie pour les méthodes utilisées par Israël pour ramener le calme dans les territoires occupés, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en profite pour lire la loi de l'émeute aux organisations juives canadiennes.

Une semaine, on annonce que l'Agence spatiale ne décollera pas de son aire de lancement et trois jours plus tard on annonce son alunissage à Montréal pour dans deux mois.

Pendant que le parti songe à retenir les services à plein temps d'une firme d'avocats pour se défendre des accusations d'irrégularités qui continuent de s'accumuler, le caucus québécois, société distincte s'il en est une, se permet de voter des mesures d'assainissement des moeurs électorales qui feraient rougir les péquistes.

Et pendant ce temps, les conservateurs réussissent à conserver l'appui d'un tiers de l'électorat. Voici même que des sondages les placent en tête à égalité avec leurs adversaires.

Qu'est-ce que ce parti peut bien avoir pour que tant de gens soient toujours disponibles pour leur donner le bénéfice du doute. Personne, mais absolument personne ne les donne pour battus aux prochaines élections. Les chiffres sont pourtant formels. Si des élections fédérales avaient lieu aujourd'hui, les libéraux de John Turner remporteraient 60 % des sièges.

Ces chiffres ont beau être connus, même les libéraux sont incapables d'en tenir compte et ne se gênent pas pour mettre en cause la capacité de leur chef à les conduire à la victoire. Et pourtant, c'est fait. La victoire libérale, elle est là entre les colonnes de tous les sondages.

Une seule chose sépare les conservateurs de l'anhilation électorale, une seule chose les maintient encore en vie malgré toute attente.

Ce quelque chose d'indéfinissable, c'est la sympathie.

Avez-vous déjà vu une bande de désorganisés plus sympathiques et moins enclins à se prendre pour d'autres ?

Des obsédés de l'humilité

D'habitude lorsqu'un parti est en chute libre dans les sondages, il a tendance à se réfugier derrière l'arrogance et à s'enrober dans un faux sentiment de supériorité. Ce fut le cas du PQ après 1982.

Les conservateurs quant à eux sont demeurés des obsédés de l'humilité. Probablement qu'ils ne sauraient même pas, surtout ceux du Québec, comment être baveux. Trop compliqué !

Jusqu'à la fin, ils seront restés égaux à eux-mêmes et Dieu sait que ce « eux-mêmes » est loin d'être reluisant.

Bref, ils se prennent pour des politiciens, pas plus. Non seulement ne donnent-ils pas de leçons à personne, mais ils sont toujours disponibles pour en recevoir. C'est rare et c'est peut-être pour cela que les sondages et les scandales n'arrivent pas à nous les rendre méprisables.

C'est une denrée rare la sympathie, comme le respect d'ailleurs.

Le défi des néo-démocrates québécois

Le NPD-Québec doit rompre ses liens avec les néo-démocrates fédéraux

LIBRE OPINION

LUC PROVOST

membre de l'exécutif du NPD-Québec de l'Université de Montréal et membre-fondateur de la Fédération des jeunes néo-démocrates du Québec

Le chef du NPD-Québec, M. Roland Morin

L'ENTRÉE en scène de Jacques Parizeau au Parti québécois pourrait bien permettre aux néo-démocrates du Québec de faire une percée extrêmement importante sur l'échiquier politique. Une percée qui pourrait annoncer le début d'une ère nouvelle en politique québécoise.

Exaspérés par le vide créé par un Parti québécois incapable de se relever de la défaite référendaire, quelques 12 000 sociaux-démocrates se sont graduellement regroupés au sein du NPD depuis 1985 pour préparer une alternative politique. Historiquement boudé par la gauche, ce train venu de l'Ouest devenait tout à coup un véhicule permettant de voir le bout du tunnel.

La vulnérabilité du Parti québécois

En échange d'une contribution au développement du parti sur la scène fédérale, le NPD mettait à la disposition des sociaux-démocrates d'ici des moyens pour construire un parti authentiquement québécois. Si beaucoup de travail a été accompli depuis pour jeter les bases d'une action politique nouvelle au Québec, les néo-démocrates ont encore beaucoup à faire.

Pour accéder aux ligues majeures, nous, les néo-démocrates du Québec, devrons faire en sorte que les structures et le discours de notre parti soient plus attrayants aux désillusionnés du PQ, qui hésitent toujours à se joindre à nous. Avec Jacques Parizeau dans la mêlée, il est plus facile de se convaincre de la nécessité de répondre positivement aux défis qui se présentent à nous.

Faire de la question nationale un enjeu électoral n'a rien de bien sorcier au Québec. C'est un thème qui, inexorablement, préoccupe les sociaux-démocrates québécois. Nul doute que la cohorte d'irréductibles, qui assiste Monsieur pour éliminer toute trace d'hérésie au sein du PQ, réussira à replacer cette question dans les manchettes. Les démissions des uns et l'applaventrisme des autres auront bien sûr facilité la tâche.

Le problème — et c'est très grave — est que les Québécois ont déjà débattus de cette question par rapport à une problématique péquiste. Et on connait la suite. Pourquoi reprendre le même chemin ? Force nous est de constater, comme les jeunes péquistes démissionnaires l'ont fait, que le discours ne prend plus. Démodé, passéiste, voilà ce qui en est.

De surcroît, si on a reproché aux péquistes de la première heure d'avoir choisi une voie ambigüe pour accéder à la souveraineté, que penser d'une stratégie parizeauiste de promotion de l'indépendance du Québec qui, dans un même souffle, défend un traité de libre-échange signé par Ottawa ? De qui donc M. Parizeau est-il le nouveau messie ?

Autre problème — et certes pas le moindre — devant la nouvelle vedette du parti québécois : qui achetera l'idée que ce parti est engagé dans la voie de la social-démocratie ? Certainement pas les syndiqués du secteur public et les centrales syndicales québécoises. Comment l'aspirant au trône et ses valets pourront-ils faire oublier la fin du régime Lévesque, auquel ils ont tous activement contribué ?

En définitive, M. Parizeau est une cible de choix, et son retour au Parti québécois constitue un stimulant inespéré pour un nouveau parti cherchant à se définir, à gauche, une plate-forme politique collant à la réalité.

Nous avons déjà en banque des prises de positions qui démontrent clairement notre volonté de défendre les intérêts du Québec. Nous nous sommes prononcé contre l'accord du Lac Meech et pour l'application intégrale de la loi 101. Ce sont là des acquis importants, mais insuffisants pour espérer promouvoir une vision nouvelle du Québec.

À la croisée des chemins

Pour être crédible, nous devrons compter sur nos propres moyens. Par conséquent, il faut, dans les meilleurs délais, se départir de nos liens organiques avec les néo-démocrates fédéraux. Si ces liens nous ont été salutaires pour démarrer la machine, ils risquent maintenant de gêner notre développement au Québec.

Pour peu que l'on s'ouvre les yeux, les failles de la thèse péquiste sont évidentes. Les libéraux n'ont rien d'autre que la grisaille politique à offrir. Il y a donc une marge de manoeuvre importante pour espérer contribuer à la construction d'un nouveau projet de société au Québec. Un parti solidement ancré dans la tradition social-démocrate et clairement identifié à la cause québécoise a toutes les chances de réussir cette ambition.

Les néo-démocrates du Québec sont à la croisée des chemins. Le Québec est prêt pour entendre quelque chose de nouveau. Il s'agit donc d'ouvrir les portes à tous les sociaux-démocrates d'ici qui veulent se mettre à l'ouvrage. C'est ça notre véritable défi.

Crise en sciences humaines

LIBRE OPINION

FRÉDÉRIC BASTIEN

Étudiant en sciences humaines au cégep Montmorency

ON NE se lasse pas de parler d'éducation au Québec. La question de l'éducation revient constamment au centre de l'actualité québécoise. Avec le 20e anniversaire de la création des cégeps, c'est sur l'enseignement collgial que se focalise le débat. L'enseignement des sciences humaines au secteur général est la cible de nombreuses critiques et plusieurs facteurs expliquent les problèmes auxquels il fait face.

L'un des plus fondamentaux est celui de la clientèle. De lui découlent tous les autres. Il y a une dizaine d'années, la population étudiante du Québec était beaucoup plus importante qu'aujourd'hui. Ceci permettait des critères d'admission beaucoup plus rigoureux. Avec la diminution du nombre d'étudiants,les administrateurs de plusieurs cégeps, plus soucieux de conserver leur clientèle que de maintenir la qualité de l'enseignement, ont diminué sensiblement leurs critères d'admission.

Évidemment, on ne pouvait diriger ces nouveaux venus en sciences pures ou en sciences de la santé, concentration beaucoup trop exigeante et demandant beaucoup trop de pré-requis pour ce nouveau genre d'étudiants. On les a donc dirigés vers les sciences humaines tout en incitant grandement l'élite étudiante à se diriger vers les sciences pures ou les sciences de la santé. Résultat : les sciences humaines sont devenues le quasi dépotoir de l'enseignement collégial.

La qualité des cours de sciences humaines en a pris un sérieux coup. Les enseignants se sont retrouvés devant le dilemme suivant, à savoir continuer à donner autant de théorie qu'avant avec des taux d'échecs vertigineux (certains professeurs parlent de 90 %) ou couper dans la matière théorique pour adapter leurs cours au changement de clientèle.

Chacun y est allé de sa médecine personnelle, la majorité optant toutefois pour la deuxième solution. Il en résulte désormais une lenteur d'apprentissage absolument effarante, tel ce cours de politique internationale où, après trois heures de d'explications, les étudiants ne comprenaient toujours pas la différence entre Juifs et Palestiniens.

Ceux qui souffrent le plus de cette situation sont les étudiants sérieux optant pour les sciences humaines. Les orienteurs et les professeurs du secondaire les découragent fortement de choisir cette voie, ce qui dévalorise passablement les sciences humaines. Plusieurs ne résistent pas à ces pressions et s'orientent en sciences pures.

On ne saurait tolérer plus longtemps pareille situation. Personne, pas même en sciences humaines, ne peut se permettre de gaspiller ainsi deux années d'apprentissage.

La grande marche du pardon conduite par un nonagénaire

MARIE LAURIER

À 90 ans, Mgr Alfred Lalime, de Saint-Hyacinthe, accordait son pas au rythme de son grand âge, en ouvrant ou fermant la longue marche du pardon qui a réuni hier plus de 2,000 personnes dans la rues de Montréal, « inondées ainsi de la grâce du Seigneur », se plaisait-on à rappeler en cours de route.

Ce petit homme rempli d'humour et de vitalité a prouvé qu'il avait encore bon pied, bon oeil et bonne oreille, même s'il craignait avoir le vertige. « Mon ange gardien me protège depuis toujours. Dans la vie, il faut se contenter de peu et ne jamais s'arrêter », a déclaré le doyen des marcheurs en arrivant sur le parvis de la basilique Notre-Dame après avoir parcouru les 14 kilomètres de ce 15e pèlerinage du Vendredi saint.

Même s'il y avait un rassemblement de foi semblable dans son patelin, comme d'ailleurs dans plusieurs autres villes du Québec où on a dénombré quelque 40,000 marcheurs, le nonagénaire a préféré venir à Montréal pour mieux se concentrer et prier et c'est bien malgré lui qu'il est devenu une « vedette ». « Ici je pensais me fondre dans la foule et conserver mon anonymat, car à Saint-Hyacinthe je suis spectaculaire et connu comme Barrabbas dans la Passion, si bien que je n'aurais pas pu prier à mon goût », confiait-il au DEVOIR. Fort en verve, il a rappelé les faits d'arme de sa longue carrière de professeur, de curé, de « prêtre sans prétention et sans ambition sinon que celle de servir Dieu ». Il a mentionné avoir enseigné la théologie à l'ancien premier ministre Daniel Johnson et avoir travaillé comme aumônier à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe. « Vous savez, je suis encore très actif comme directeur spirituel de nombreuses associations », a-t-il précisé en les énumérant avec fierté.

Mgr Alfred Lalime

Favorisé par une température clémente et ensoleillée, parti dès 7 h du matin depuis l'église Sainte-Madeleine-Sophie-Barat dans le nord de la ville jusqu'à la basilique Notre-Dame pour l'Office du Vendredi saint de 15 heures, avec arrêt dans quatorze églises et viatique (beignets et café) à Notre-Dame-du-Rosaire, Mgr Lalime a prié pour « la conversion du monde » et « pour les jeunes ».

Ceux-ci étaient moins nombreux que d'habitude cette année à s'associer à cette manifestation de foi organisée depuis quinze ans par Omer Désautels, frère de Saint-Gabriel qui s'est exclamé que la marche du pardon allait générer « une retombée de grâces pour la ville de Montréal ». Si les jeunes et même les adultes étaient moins nombreux que d'habitude au ralliement originel qui a lieu chaque année depuis 1973, cela s'explique sans doute par la décentralisation des marches puisque cette coutume devient de plus en plus populaire dans différents secteurs de la métropole et de sa périphérie.

Une quinzaine de marches du pardon avaient lieu un peu partout au Québec selon le modèle de celle que le frère Désautels lançait il y a quinze ans pour essaimer un peu partout en province, en Ontario et même en Europe.

Mme Claire Meloche, de la paroisse Saint-Alphonse d'Youville, ne manquerait pour rien au monde ce rendez-vous du Vendredi saint auquel elle participe depuis neuf ans. « C'est comme si je faisais un pèlerinage à Sainte-Anne-de-Beaupré, nous confiait-elle. J'ai besoin de ce ressourcement de spiritualité et je suis venue prier pour quatre membres de ma famille qui sont malades. »

Des cérémonies marquant l'anniversaire de la mort du Christ ont eu lieu un peu partout dans le monde, notamment à Rome où le pape Jean-Paul II a présidé au Chemin de croix et confessé des pénitents. Il a porté une grande croix de bois jusqu'au Colisée, dans cet immense amphithéâtre romain qui a vu le martyre des premiers chrétiens. Le lieu était éclairé par de puissants projecteurs et par les flammes s'élevant de vasques placées sous les arcades. Plusieurs milliers de pèlerins recueillis, un cierge à la main, ont suivi des yeux la lente marche du Pape.

Chacune des quatorze stations du Chemin de croix a inspiré une méditation écrite par le théologien suisse Hans Urs von Balthasar. Il a rappelé que le Christ entrevoyait la catastrophe imminente qui devait toucher « Jérusalem et l'histoire d'Israël ». « Nous nous trouvons ici confrontés à une dureté incompréhensible du dessein divin constatée déjà par saint Paul », a commenté M. Urs von Balthasar.

Plus tôt à Saint-Pierre de Rome, le Saint-Père avait confessé onze personnes, dont deux étudiants, un Californien et un Nigérien, une Madrilène et un homme d'affaires hollandais avec sa fille. Il a aussi célébré une liturgie de la parole en présence d'une dizaine de milliers de fidèles, dont de nombreux pèlerins étrangers qui l'on vu se déchausser pour aller adorer la croix de l'autel de la Confession.

Parmi les différentes intentions de prières, celle en portugais portait sur les Juifs. Elle demandait que « le Seigneur qui avait jadis parlé de leurs pères, les aide à progresser toujours dans l'amour de son nom et dans la fidélité de son alliance ».

Photo AP

Pieds et mains cloués à une croix, Lucila Reyes, âgée de 29 ans, a simulé, hier, pour la 12e fois la crucifixion du Christ dans un petit village situé au Nord de Manille. Plusieurs autres crucifixions du genre ont eu lieu au cours de la Semaine Sainte aux Philippines, où la religion catholique domine largement.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Souffrance

« Ceux de notre unité se sont vite ravisés, mais autour de nous à l'hôpital et dans nos milieux respectifs, même moi à la communauté, nous sentions la crainte derrière les questions. »

Il y a présentement une douzaine de sidéens à l'Hôtel-Dieu, plusieurs d'entre eux sont au département des maladies infectieuses, les autres au département de soeur Charbonneau.

Une fois la première panique et les pires craintes passées, restaient les préjugés et le rejet, car si le sida est aujourd'hui diagnostiqué chez les hétérosexuels, il a d'abord été identifié aux homosexuels. Il n'en fallait pas plus pour que s'installent les idées préconçues. « Effectivement la quasi totalité de nos patients atteints du sida sont, jusqu'à présent, des homosexuels et c'est d'ailleurs là tout le drame. Car, en plus de leur maladie, ils vivent souvent d'importants problèmes familiaux et sociaux. Ils se sont toujours sentis rejetés à cause de leur option sexuelle et voilà que cette maladie en faisait presque des pestiférés », commente la religieuse.

Cette dernière se souvient au tout début lorsque ces malades étaient complètement abandonnés par leurs familles : « Bien souvent, seul leur compagnon de vie les accompagnait jusqu'à la fin. »

Pour les familles, explique soeur Charbonneau, le choc est souvent brutal. Non seulement, précise-t-elle, apprennent-ils la mort prochaine d'un fils ou d'un frère, mais en plus ils découvrent souvent son homosexualité du même coup.

« Aujourd'hui les familles visitent davantage les patients atteints du sida. Les campagnes d'information ont contribué à diminuer les craintes. Mais les parents que je rencontre à l'hôpital se sentent souvent désemparés, ils se croient responsables et vivent beaucoup de révolte. »

Si comme infirmière Françoise Charbonneau dit approcher les sidéens de la même façon que ses patients cancéreux, qui selon elle, connaissent les mêmes angoisses et autant de souffrances, comme religieuse elle se dit concernée par la situation particulière des sidéens.

« C'est sans doute à ce niveau, que mon implication comme religieuse se manifeste concrètement dans mon travail. Je cherche à me rapprocher de ces malades qui sont rejetés de l'ensemble de la société. Je crois d'ailleurs, que tout au long de leur histoire, les communautés religieuses ont cherché à répondre à des besoins auxquels personne ne répondait. »

Elle dit y voir aussi une occasion unique de mettre sa foi à l'oeuvre, de même que les charismes de sa communauté : compassion et tendresse. « Le contact avec ces malades me permet de vivre davantage à l'image de Jésus, qui sans juger ou condamner, aimait les gens au-delà de leur comportement. »

Seule religieuse sur cette équipe de travail, Françoise Charbonneau s'est d'ailleurs intéressée et a collaboré aux activités d'un comité d'aide aux malades atteints du sida.

Formé par une travailleuse sociale, un prêtre, un médecin, une relationiste et une religieuse, ce comité soumettait tout récemment à Québec le projet d'implantation d'un foyer d'accueil pour les patients sidéens qui doivent ou peuvent quitter l'hôpital, mais qui ne peuvent vivre seuls.

« Les cancéreux vivent parfois ce problème au sortir de l'hôpital, car les centres d'accueil refusent de les prendre si leur état requiert beaucoup de soins, mais pour les sidéens le problème est encore plus criant. »

Au-delà des préjugés, c'est la souffrance qui prévaut sur cet étage, où se côtoient sidéens et cancéreux. « Une souffrance qui a transformé ma vie, explique soeur Charbonneau. Je crois qu'en fait, ces patients m'ont apporté plus que je ne leur ai donné. Ils m'ont d'abord appris à vivre 24 heures à la fois et à savourer le plaisir d'une belle journée qui passe. C'est tout mon sens de la vie qui s'en est trouvé transformé. » Et Françoise Charbonneau parle de la maladie, celle qui nous renvoie à nous-mêmes et à l'essentiel. « Perdre tous ses cheveux quand on a la santé c'est abominable, mais c'est un détail, quand on sait que la chimiothérapie nous tient en vie. Dès lors, toute notre hiérarchie des valeurs est à revoir. »

Et la vie spirituelle de tous ces patients qui tutoient la mort chaque jour ? « Très présente, répond-elle, et de façon encore plus marquée chez les sidéens. Peut-être parce qu'ils ne disposent que de peu de temps. C'est peut-être parce qu'ils ont souvent été repoussés par la société, mais j'ai parfois l'impression que Dieu a toujours fait partie de leur vie, comme s'il était le seul à pouvoir les accepter. Bien sûr ils ne sont pas pratiquants, mais je crois que l'Église de la charité fraternelle précède l'Église sacramentelle, et qu'ils y participent. »

Peut-être parce qu'elle est religieuse, elle dit recevoir beaucoup de confidences : les patients se confient beaucoup à elle. « Ils me parlent de leur vie, de leurs craintes. Ils reviennent souvent à leur homosexualité, mais personnellement j'essaie de les connaître sous tous leurs autres aspects; de leur démontrer qu'ils sont d'abord et avant tout des êtres humain avec tout ce que cela comporte de bonté et de limites. »

◆ Façade

sident d'Alliance Québec, Royal Orr, voit la décision de M. Bourassa de dégager Mme Bacon du dossier de la langue comme un pas dans la bonne direction.

« Dans le contexte actuel, il était clair que Mme Bacon était débordée par l'ampleur de la tâche. Le fait d'attitrer un ministre à temps plein sur la loi 101, ça peut vouloir dire que M. Bourassa désire être plus attentif aux questions linguistiques », a commenté M. Orr.

Sans connaître M. Rivard, M. Orr se dit très encouragé que ce dernier s'affiche comme un « rassembleur » en affirmant vouloir « jeter des ponts entre les communautés francophones et anglophones ».

Par ailleurs, Alliance Québec ne croit pas qu'il ne s'agisse que d'une stratégie de la part de M. Bourassa pour apaiser la tension qui grandit dans la communauté anglophone. « On est conscient que c'est M. Bourassa qui a le dernier mot, mais la présence de M. Rivard pourrait signifier une ouverture d'esprit face à ce dossier », estime M. Orr.

Reste à voir ce que le ministre se montrera capable de faire pour y arriver, a-t-il ajouté.

Du côté de la Société Saint-Jean Baptiste (SSJB), on laissera le temps au ministre Rivard de faire ses preuves avant de se prononcer. Toutefois, Mme Nicole Boudreau, présidente de la SSJB, croit que l'attitude attentiste de M. Rivard ne laisse présager rien de bon.

M. Rivard a annoncé lors de sa nomination que les journalistes ne devaient pas s'attendre dans les prochaines semaines à de « grandes déclarations susceptibles de jeter la confusion dans un dossier aussi complexe et aussi délicat ». Bourassa a appuyé ses dires en ajoutant que le débat devait retrouver un minimum de sérénité.

« Quelque soit la personne qui occupe ce poste, tout ce que nous demandons c'est d'être ferme et d'appliquer la loi. À mon avis, la pire position, c'est l'attentisme », estime M. Boudreau, qui termine une tournée nationale destinée à sensibiliser la population au respect de la loi 101.

D'après Mme Boudreau, une incertitude face au dossier de la langue se fait sentir de façon marquée partout au Québec, même en région.

Par ailleurs, le fait que M. Bourassa n'ait pas nommé une personnalité « vedette » à ce poste, démontre bien que le premier ministre entend rester au front et ne pas changer son orientation, croit-elle.

Pour M. Guy Bouthillier, porte-parole du Mouvement Québec Français, ce changement de garde a bel et bien l'allure d'une facade. « D'apparence neutre, on est porté à croire que M. Rivard laissera transparaître les idées de M. Bourassa », a-t-il ajouté, précisant qu'en deux ans, M. Rivard ne s'était jamais fait remarqué comme député à l'Assemblée nationale.

Quant à ces ambitions « d'unifier » le Québec, M. Bouthillier n'y voit qu'une manière de calmer les tensions, mais sur la base du bilinguisme. « Ce n'est qu'un changement de ministre, pas de politique. Ce n'est pas cela qui va sauver la loi 101 », a-t-il déploré.

◆ Vertu

« Je lui ai demandé de faire le bilan de toutes les initiatives et de toutes les résolutions du dernier congrès conservateur tenu à Montréal dans le domaine de la déontologie, du financement des formations politiques pour formuler des recommandations précises au conseil des ministres », a déclaré le premier ministre Mulroney après la cérémonie d'assermentation à la résidence officielle du Gouverneur général.

Depuis plusieurs semaines, particulièrement dans la presse anglophone, on présente M. Bouchard comme le sauveur de l'équipe conservatrice, un qualificatif qu'il n'apprécie guère.

Même s'il rejette tout autant les titres de Monsieur Net et de lieutenant politique au Québec, il semble qu'il assumera une part grandissante des responsabilités d'abord dévolues à Marcel Masse, actuel ministre de l'Énergie. D'ailleurs, il n'a pas manqué de se lancer immédiatement dans un grand plaidoyer en faveur d'un contrôle de la moralité politique semblable à celui en vigueur au Québec.

« Il faut que cette révolution, peut-être le plus grand legs que nous ait laissé M. Lévesque et qui a consisté à transformer les moeurs électorales et la vie publique au Québec, se transpose à Ottawa », a lancé jeudi ce partisan de la campagne du OUI lors du référendum de 1980.

« Je connais le Québec, j'aime les gens du Québec. Les Québecois sont des travailleurs essentiellement honnêtes, ils détestent la malhonnêteté où qu'elle se trouve. Il faut transposer cela en politique, que la véritable image et la réalité du Québec passe dans la politique fédérale », a-t-il ajouté avec vigueur.

Invité à expliquer comment il pouvait concilier son passé indépendantiste et son rôle actuel sur la scène fédérale, il a rétorqué qu'il était canadien et en était fier.

Lucien Bouchard a ajouté: « Je dois prouver qu'il est possible d'être à la fois un vrai canadien et un vrai québécois, d'assumer les deux dans l'intérêt du Québec et du Canada. »

« Beaucoup de gens ont voté oui pour négocier une nouvelle entente avec le Canada, a-t-il dit. Depuis que les Québécois ont décidé démocratiquement que leur futur serait à l'intérieur de la fédération, je pense que c'est notre devoir comme canadiens et comme québécois francophones de s'assurer que cela fonctionne. »

Reste que Lucien Bouchard, un avocat de 49 ans, n'a pas de siège aux Communes et dame le pion à une cinquantaine de députés du Québec qui ont patiemment fait leurs classes depuis septembre 84.

M. Mulroney ne croit pas que ses députés d'arrière-ban seront indisposés par la nomination d'un ministre non élu. Cependant le chef libéral John Turner n'a pas manqué de souligner l'ironie de la situation. Le gouvernement conservateur a la plus grande majorité de l'histoire et il doit aller chercher un nouveau membre pour le cabinet à l'extérieur de ses rangs.

« Je suis très désolé pour les députés qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école avec M. Mulroney », a-t-il lancé. Pour les néo-démocrates, la nomination d'un ministre non élu est anti-démocratique.

Mais l'opposition ne pourra pas utiliser cette arme bien longtemps si on se fie aux propos de M. Mulroney. Celui-ci a confirmé qu'il envisageait la possibilité de tenir une élection partielle pour permettre à M. Bouchard d'être présent au Parlement.

« C'est dans son intérêt et celui du gouvernement de l'avoir en Chambre. Bien sûr, cela impliquerait la tenue d'une élection partielle. Je pense que dans quelques jours je serai en mesure de vous répondre avec plus de précision là-dessus », a-t-il déclaré.

M. Bouchard a pour sa part précisé que cela aurait lieu le plus tôt possible. « Le premier ministre prendra une décision à son retour de vacances », a-t-il dit en précisant qu'il voulait briguer les suffrages au Québec.

Le premier ministre ne cache pas beaucoup le caractère électoraliste de son remaniement. Pour lui, cela permet de resserrer son équipe avant d'entamer le dernier tour de piste.

Cette opération risque d'amener un changement de ton sinon d'orientation dans plusieurs dossiers, surtout ceux de l'immigration, de la privatisation et du commerce.

En effet, le départ des deux ministres responsables de l'immigration, MM. Benoit Bouchard et Gerry Weiner (multiculturalisme), semble montrer que le gouvernement veut gagner un certain momentum dans ce dossier qui est devenu très chaud depuis 10 jours.

Ce sont deux femmes qui en héritent, Mme McDougall et Mme Monique Vézina. Cette dernière quitte son poste de ministre d'État aux Transports pour celui de ministre d'État à l'Immigration. La députée de Rimouski aura la responsabilité de négocier avec Québec pour trouver une solution.

A part un changement de ton, l'arrivée du coloré John Crosbie dans le dossier du libre-échange ne devrait pas provoquer de grands bouleversements.

◆ Turner

pour que son parti ne rejette pas l'Accord du lac Meech.

Il sera plus difficile à John Turner de livrer la marchandise alors que son prédécesseur, Pierre Elliott Trudeau, a lancé un appel à la rébellion contre le rapatriement du Québec, demandant au Sénat et aux premiers ministres libéraux des provinces, en particulier Frank McKenna du Nouveau-Brunswick, de rejeter l'Accord et de « l'envoyer à la poubelle ».

Le test du leadership, auquel le chef conservateur veut acculer son homologue libéral, représente, selon le sénateur Lowell Murray, un défi personnel pour John Turner. Questionné par LE DEVOIR au sujet de cette lettre, le ministre responsable des relations fédérales provinciales a dit que si M.Turner ne livre pas la machandise, « il faudra se demander qui dirige le parti libéral du Canada ».

Il a été impossible hier d'obtenir des commentaires du bureau de M.Turner et on ne sait pas si le chef libéral a profité d'un souper intime en compagnie des 60 sénateurs libéraux et de M. Trudeau lui-même, mercredi soir, pour demander aux membres de la Chambre haute de respecter la discipline du parti libéral du Canada.

Jeudi au Sénat, pendant trois heures, le ministre Lowell Murray a répondu aux critiques des adversaires de l'Accord du lac Meech, en particulier celles de M.Trudeau. Il trouve « ridicule » d'avancer que la reconnaissance du caractère distinct de la société québecoise met en péril les droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés. Il ne voit donc pas la nécessité, comme l'a demandé M. Trudeau, de référer cette clause de l'entente constitutionnelle à la Cour suprême du Canada.

« La clause de la société distincte n'altère en rien les droits des minorités au Québec, a dit M.Murray. L'Accord du lac Meech constitue un gain net pour les anglo-Québecois et les minorités linguistiques de l'extérieur du Québec ».

Devant seulement 25 sénateurs, sur 97, le porte-parole du gouvernement a commenté l'apparition de M.Trudeau la veille . . . « C'est ce même monsieur Trudeau qui nous a dit au mois de mai (1987) que la loi constitutionnelle de 1982 aurait pu durer mille ans, même avec l'isolement du Québec. Nous sommes convaincus, a ajouté M.Murray, que l'Accord du lac Meech est un acte essentiel de réconciliation nationale et pour lequel le gouvernement Mulroney a reçu un mandat des électeurs canadiens en 1984 ».

Le comité plenier du Sénat a maintenant entendu une trentaine de témoins et, dès la reprise des travaux après Pâques, le gouvernement veut lancer le débat final sur son adoption. S'il en juge par l'accueil que les sénateurs libéraux ont réservé aux propos de l'ancien premier ministre - beaucoup lui doivent aussi leur sinécure - le sénateur Murray s'attend à ce qu'ils proposent des amendements. Auquel cas la Chambre des Communes devra voter une seconde fois sur l'Accord du lac Meech, mettant une fois de plus en évidence l'absence d'autorité de M. Turner sur le quart de ses députés.

« Ces amendements, a dit le ministre conservateur, ne pourront qu'embarasser M. Turner et ses collègues de la Chambre des Communes et leurs candidats dans la province de Québec aux prochaines élections ».

Il est enfin possible que la majorité libérale du Sénat tente de créer une impasse constitutionnelle en ne votant pas sur la résolution constitutionnelle le 23 avril prochain, alléguant qu'elle a besoin de plus de temps pour l'étudier. Dans ce cas, on ne sait pas très bien s'il faudrait « ignorer » l'abstention technique du Sénat ou voter quand même à nouveau une résolution non amendée.

Quoiqu'il arrive, les conservateurs ne cachent pas, et la lettre de M. Mulroney le confirme, qu'ils veulent embarrasser les candidats du parti libéral au Québec lors des prochaines élections générales.

◆ Campeau

Campeau s'était déjà engagé en cas de victoire, à vendre deux grands magasins — Foley's et Filene — à May Department Stores. En outre, M. Loeb a estimé que Campeau devrait céder les magasins Goldsmith's, du Tennessee.

Après le rachat du groupe américain Allied en 1986, Campeau avait suivi la même démarche en revendant la plupart des divisions d'Allied pour réduire son endettement.

Pour se protéger contre le groupe canadien, Federated avait conclu le 2 mars un accord initial avec Macy, mais avait rouvert les enchères lorsque Campeau avait surenchéri sur l'offre de Macy.

Cependant, selon le communiqué de Campeau, le conseil d'administration de Federated a estimé qu'« il était important de mettre un terme aux enchères, en raison des incertitudes provoquées par la compétition entre Macy et Campeau ».

Au cours de son dernier exercice achevé le 30 janvier 1988, Federated, qui emploie 135,000 personnes, a dégagé un bénéfice net de $ 313 millions sur un chiffre d'affaires de $ 11,1 milliards contre respectivement $ 287 millions sur $ 3,4 milliards pour l'exercice précédent.

Massacre sikh au Pendjab

CHANDIGARH, Inde (AFP) — Trente-cinq Hindous ont été tués ces dernières 24 heures au Pendjab lors d'une série d'attaques lancées par des séparatistes sikhs présumés, a annoncé hier la police à Chandigarh, capitale de cet État du nord-ouest de l'Inde.

Un dirigeant du Khalistan Commando Force (KCF), le fer de lance du mouvement séparatiste sikh, a fait savoirdans un message laissé sur le lieu d'un des massacres qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'une intensification de la campagne séparatiste sikh.

Ces meurtres portent à 622 le nombre de personnes tuées depuis le début de l'année au Pendjab dans le cadre de la campagne sikh. Ce bilan est le plus lourd jamais enregistré en trois mois depuis le début du mouvement séparatiste en 1983. Plus de 300 de ces personnes ont été tuées dans le district d'Amritsar, la ville sainte des sikhs.

Les mesures de sécurité ont été renforcées hier dans les États voisins du Pendjab et à New Delhi pour prévenir d'éventuelles représailles contre les sikhs, a-t-on appris de source officielle.

Le premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, a demandé au ministre fédéral de l'Intérieur, M. Buta Singh, de renforcer la lutte contre le séparatisme sikh, selon la même source. Il a aussi exprimé sa préoccupation au gouverneur du Pendjab, M. Siddhartha Shankar Ray, a-t-on ajouté de sources officielles.

Vingt-cinq Hindous ont été tués jeudi soir par des hommes armés sikhs, dans trois villages proches d'Amritsar, a révélé la police. Neuf autres victimes, parmi lesquelles une femme de 88 ans et un nourrisson, ont été signalées jeudi dans d'autres districts du Pendjab, selon la même source.

Le bilan enregistré jeudi au Pendjab est le plus lourd depuis le massacre commis le 3 mars lors d'une cérémonie religieuse, qui avait également fait 34 morts.

Hier, un homme a été tué par balles et un autre blessé à Amritsar par des sikhs qui ont ouvert le feu sur une échoppe tenue par un Hindou, qui a réussi à s'échapper, a encore dit la police.